



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**n° 61 - 5 septembre 2017**

<http://www.aube.gouv.fr/Publications/RAA>

## SOMMAIRE

### DDFIP

DDFIP102017244-0001 – Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal accordée à ses agents par le responsable du SIP de TROYES AGGLOMERATION ....	3
DDFIP102017244-0002 – Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal accordée à ses agents par la responsable du SIP de TROYES EXTERIEUR .....	7
DDFIP201710244-0003 – Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal accordée à ses agents par le responsable du Pôle de Contrôle et d'Expertise de l'AUBE	10
DDFIP102017247-0001 – Arrêté portant délégation de signature dans le cadre du système d'immatriculation des véhicules .....	12

### Direction générale des Douanes et Droits Indirects – Direction régionale de REIMS

Décision prononçant la fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent dans le département de l'Aube à SAINT PHAL (10) .....	13
---	----

### Préfecture de l'Aube

#### Bureau du Cabinet

CAB2017244-0001 – Arrêté portant attribution de subvention au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) – Domaine fonctionnel 0216-10-01 « Actions en faveur des jeunes » - Programme A – code 0216081001A5 « dialogue police - population » - Ville de TROYES - « Touche pas mon jeune et touche pas mon flic » .....	14
--	----

#### Direction des Collectivités Locales, de la Légalité et des Libertés Publiques

BERTI2017242-0001 – Arrêté portant détermination des bureaux de vote .....	18
BERTI2017242-0002 – Arrêté portant désignation des délégués de l'administration .....	44

### Sous-Préfecture de Nogent sur Seine

SPNGT 2017237-001 – Arrêté portant création d'une régie de recettes d'Etat de la police municipale de PONT SAINTE MARIE .....	63
SPNGT 2017237-002 – Arrêté portant nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant – Police municipale de la commune de PONT SAINTE MARIE – Régie de recettes de l'Etat .....	65



Arrêté n° DDFIP 10 2017 244-0001

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE TROYES AGGLOMERATION  
17 BOULEVARD DU 1<sup>ER</sup> RAM BP 771  
10 026 TROYES CEDEX

## DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de TROYES AGGLOMERATION

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Mme Mireille ALANIEGE , Inspectrice, et M. Christian VILLARD Inspecteur , adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de Troyes agglomération , à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 30.000 € , en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 30.000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
  - a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 150 000 € ;
  - b) les avis de mise en recouvrement ;
  - c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à Mme Edwige RUNNEBURGER, Inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Troyes agglomération dans les mêmes conditions qu'aux 1°-2°-3°-4° ci-dessus mais dans les limites de 60.000 euros.

### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette hors contentieux sur taxes foncières, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

PHILIPPON Sylvie	VATTEMENT Nadine	
LAURENT Françoise	MARIOTTE Marie Ange	

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

KERDILES Valérie	VANSCOOR Sophie	GARCIA Patricia
REGNAULT Delphine	FORGET Christian	FOITEAUX Francine
HENRION Lydie	SPRECHER Brigitte	HUGUET Bernard
BARANGER Jean Paul		

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux majorations de 10 % appliquées pour retard de paiement, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
LECORCHE Sabrina	Contrôleur	1000	6 mois	10000 euros
BROUTE Patrice	Contrôleur	1000	6 mois	10000 euros

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
LAURENT Françoise	Contrôleur	1000	6 mois	10000 euros
MARIOTTE Marie Ange	Contrôleur	1000	6 mois	10000 euros
GEITER Maxime	Contrôleur	1000	6 mois	10000 euros
MARQUIS Béatrice	Agent C	500	6 mois	5 000 euros
KHAIATI Sandra	Agent C	500	6 mois	5 000 euros
DOLLAT Coralie	Agent C	500	6 mois	5000 euros
DRZEWIECKI Richard	Agent C	500	6 mois	5000 euros

#### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette hors contentieux portant sur les taxes foncières , les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2 en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
ROMERO Laurent	Agent C	2000 euros	2000 euros	2 mois	5000 euros
TERREY Béatrice	Agent C	2000 euros	2000 euros	2 mois	5000 euros
FELIX Véronique	Agent C			2 mois	5000 euros
DUROCHER Charlène	Contrôleur	10000 euros	10000 euros	6 mois	10000 euros

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions de délais de paiement à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de Troyes-Agglomération et SIP de Troyes-Extérieur.

#### Article 5

Délégation spéciale est donnée à Raphaële DIEUDE pour représentation auprès du tribunal de commerce .

## Article 6

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette portant exclusivement sur les taxes foncières, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement d'office :

1°) dans la limite de 10 000 € , aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Anne LAMI	BIENCOURT Yohann	

2°) dans la limite de 2 000 € , aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Sylvie FOUQUET		Ghislaine LE FLOCH
Nadège GAULE	COUTURON Valérie	Yannick LAUZANE

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aube pour effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

A Troyes , le 1<sup>er</sup> septembre 2017

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Troyes agglomération

Francis FURSTOSS 



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE  
TROYES EXTERIEUR  
17 bd 1<sup>er</sup> RAM  
10026 TROYES Cedex

Arrête n° DJD/FIP 10/07/2014 0002

## DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

- Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de SIP TROYES EXTERIEUR
- Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
- Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R<sup>o</sup> 247-4 et suivants ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Mme MILITZER Catherine, Inspectrice, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de SIP TROYES EXTERIEUR à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
  - 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
  - 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
  - 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 60.000 € ;
  - b) les avis de mise en recouvrement ;
  - c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - d) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

SALDAK Jean Pierre	ROQUIER Michel	
--------------------	----------------	--

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

KERDOUCI Fayçal	PAULIN Christine	
CAMUS Catherine	PITIE Sylvie	
MOUGEOT Sylvie	THOYER-RUBY Pascale	TRITSCH Dominique

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mises en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents.	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BEAUVAIS Chantal	contrôleuse	1000 €	6 mois	10 000 euros
PROTAT Philippe	contrôleur	1000 €	6 mois	10 000 euros
ALIOUCHE Yazide	contrôleur	1000 €	6 mois	10 000 euros
MONGIN-RAPPART Pascal	agent C	500€	6 mois	5 000 euros
ATARSIA Nadjib	agent C	500€	6 mois	5 000 euros

#### **Article 4**

Sont autorisés à prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant du SIP de Troyes Extérieur, dans les domaines visés à l'article 3 et à l'article 2, les agents du SIP de Troyes Agglomération ayant reçu délégation spéciale à cet effet de la part du responsable de ce dernier service.

#### **Article 4bis**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les arrêtés comptables journaliers et les lettres-chèques en l'absence du comptable et de son adjoint à :

Chantal Beauvais

#### **Article 5**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aube.

A TROYES , le 01 septembre 2017

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,

Corinne VALENTIN





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
PÔLE DÉPARTEMENTAL DE CONTRÔLE ET D'EXPERTISE DE L'AUBE  
17 Boulevard du 1<sup>er</sup> RAM BP 771  
10 026 TROYES CEDEX

Arrête n° DJF.P.10.2017.244-0003

### DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Le responsable du pôle départemental de contrôle et d'expertise de l'Aube,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ALIOUCHE Djamilia	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
CUGERONE Nicolas	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
HAZOUARD Isabelle	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
IDOUX Dominique	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
JAILIN Pascal	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
MICHALLAT Lillian	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
ROLLAND Laurent	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
RUNNEBURGER Alain	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
BERNHARD Jackie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
CONTANT Jean Marc	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
CUSNATI Maria-Lucia	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
RICARD Marie Claire	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Aube.

A Troyes, le 1/09/2017

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise

Nicolas POTHIER





**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DE L'AUBE

22 boulevard Gambetta BP 381

10026 TROYES CEDEX

TÉLÉPHONE : 03.25.43.70.70

MÉL. : ddfip10@dgfip.finances.gouv.fr

Arrêté n° DDFIP 10 2017 247-0001

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
DANS LE CADRE DU SYSTÈME D'IMMATRICULATION DES VÉHICULES**

**L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUBE**

Vu le code général des impôts et notamment son article 1723 ter-0 B,

Vu l'arrêté du 23 octobre 2008 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « application de pré-demande d'habilitation et d'agrément » mis en œuvre par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et par le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique,

Vu le décret n°2008-1283 du 8 décembre 2008 relatif au commissionnement des personnes auprès desquelles sont payées les taxes sur les certificats d'immatriculation des véhicules et aux modalités de recouvrement de la redevance destinée à couvrir les frais d'acheminement de ces certificats,

Vu le décret du 9 août 2017 nommant monsieur Thierry MOSIMANN, Préfet de l'Aube,

Vu le décret du 6 juin 2016 portant nomination de Mme Dominique GONTARD, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Aube ;

Vu la décision du Directeur général des finances publiques fixant au 4 juillet 2016 la date d'installation de Mme Dominique GONTARD dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de l'Aube ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Thierry MOSIMANN, Préfet de l'Aube, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Mme Sylvie CENDRE, Secrétaire générale de la préfecture de l'Aube, pour signer toutes conventions relatives au commissionnement des professionnels du commerce de l'automobile par l'administration des finances, dans les conditions prévues par l'article 1723 ter-0 B du code général des impôts et par l'article 2 du décret n° 2008-1283 du 8 décembre 2008 pris pour son application, ainsi que toutes décisions unilatérales de refus ou de retrait du commissionnement.

**ARTICLE 2 :** La directrice des finances publiques de l'Aube et la Secrétaire générale de la préfecture de l'Aube sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la préfecture de l'Aube.

Troyes, le 4 septembre 2017

  
Dominique GONTARD



DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION REGIONALE DE REIMS

POLE ACTION ECONOMIQUE

110, rue du Jard – CS 70034

51723 REIMS CEDEX

Site Internet : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

Affaire suivie par : P. GALWAS

Téléphone : 09 70 27 80 25

Télécopie : 03 26 40 96 88

E-mail : [pae-reims@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-reims@douane.finances.gouv.fr)

Réf :

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

## DECISION

prononçant la fermeture définitive d'un débit de tabac  
ordinaire permanent dans le département de l'Aube à  
SAINT PHAL (10)

Le directeur interrégional des douanes de Metz,

Vu la loi du 17 juillet 1992 mise en application par le décret du 30 décembre 1992 transférant les compétences de la direction générale des impôts à la direction générale des douanes et des droits indirects en matière de contributions indirectes et réglementations assimilées ;

Vu le code général des impôts en son article 568 ;

Vu le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 modifié relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, pris en son article 37 précisant qu'un débit de tabac ordinaire peut être fermé définitivement sur décision du directeur régional des douanes et droits indirects dans divers cas dont la démission du gérant sans présentation de successeur, la résiliation du contrat de gérance ainsi que l'expiration de la période de fermeture provisoire après démission consécutive à l'octroi d'une indemnité de fin d'activité ou octroi d'une allocation viagère de départ au cours de cette période ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2010 modifié relatif au contrat liant les débitants de tabac à l'administration des douanes et droits indirects dans le cadre de l'exercice du monopole de vente au détail des tabacs manufacturés ;

## DECIDE

- La fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent sur la commune de SAINT PHAL (10130), géré par Mme GODEFROY Paule, suite à sa démission sans présentation de successeur en date du 31 août 2017.

P/Le directeur interrégional,  
Le directeur régional,

Jean-Louis BOUVIER



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

**Arrêté préfectoral n° 2017244-0001 CAB  
portant attribution de subvention au titre du Fonds interministériel  
de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)  
Domaine fonctionnel 0216-10-01 « Actions en faveur des jeunes »  
Programme A – code 0216081001A5 « dialogue police – population »**

**Ville de Troyes  
« Touche pas mon jeune et touche pas mon flic »**

LA PREFETE DE L'AUBE,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative à la prévention de la délinquance ;

Vu les articles 441-6 et 441-7 du code pénal ;

Vu l'article L.612-4 du code du commerce ;

Vu les articles L.2121-29, L.3211-1 et L.4221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2007-1048 du 26 juin 2007 pris pour l'application de l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

.../...

Vu le décret du 12 novembre 2014 portant nomination de Madame Isabelle DILHAC, préfète de l'Aube ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10 ;

Vu la cartographie budgétaire relative aux responsables d'unité opérationnelle du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation ;

Vu le dossier de demande de subvention présentée par la ville de Troyes, sise place Alexandre Israël – 10000 TROYES ;

Considérant que la demande de la ville de Troyes fait suite à l'initiation ou la conception d'un projet conforme à ses missions ou à son objet statutaire et participe à la prévention de la délinquance ;

Considérant que le projet initié et conçu par la ville de Troyes, objet d'un dossier de demande de subvention déposé auprès des services de la préfecture de l'Aube, participe de ces politiques ;

Sur proposition du Directeur des services du cabinet de la Préfète de l'Aube.

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Une subvention d'un montant de **2 500,00 € (deux mille cinq cents euros)** est attribuée au titre du code activité 0216081001A5 « Dialogue police - population », à la ville de Troyes pour la mise en œuvre du projet de prévention intitulée « Touche pas mon jeune et touche pas mon flic ».

Ce projet a pour objectifs de proposer des échanges entre les jeunes et les forces de sécurité de l'État, d'informer et sensibiliser les jeunes sur les métiers des forces de sécurité de l'État et de favoriser la remise en question des préjugés en déconstruisant les stéréotypes.

Pour réaliser ce projet, seront mis à disposition des locaux (salles et amphithéâtres), des personnels et animateurs, élus et personnalités représentant les forces de sécurité, l'État...

Cette action devrait bénéficier à 30 jeunes âgés de 9 à 17 ans, issus notamment des quartiers prioritaires.

Les résultats réels seront mesurables au travers des indicateurs quantitatifs suivants :

- le nombre de jeunes (filles et garçons) inscrits dans le projet ;
- les quartiers dont sont issus ces jeunes ;
- la réalisation effective du projet ;
- les conditions d'organisation des échanges et les résultats en découlant ;
- les évolutions constatées chez les jeunes.

La réalisation de l'action doit être achevée au plus tard le 31 décembre 2017.

.../...

**ARTICLE 2 :** Cette subvention sera imputée sur les crédits du Domaine fonctionnel 0216-10-01 et fera l'objet d'un versement unique sur le compte bancaire suivant :

Titulaire du compte : Trésorerie de Troyes Municipale

Domiciliation : Banque de France Troyes

Code banque : 30001

Code guichet : 00844

Numéro de compte : C1000000000 – Clé RIB : 19

**ARTICLE 3 :** Le porteur s'engage à mettre en place un outil de suivi analytique lui permettant d'enregistrer précisément les recettes et les dépenses directes et indirectes du projet, payées ou restant à payer (c'est-à-dire engagées). Cet outil de suivi analytique permettra de rendre compte à tout moment de l'utilisation de la subvention allouée par la Préfecture de l'Aube.

En cas d'évolution à la baisse du budget prévisionnel, le porteur de projet s'engage à informer sans délai les services de la préfecture de l'Aube. Aucun changement dans l'objet ou dans l'affectation des subventions ne peut intervenir sans autorisation préalable expresse donnée par l'administration.

**Au terme de son action, le porteur de projet devra produire, lors de toute nouvelle demande de subvention et au plus tard le 31 décembre de l'année en cours, un compte-rendu de l'emploi de la subvention** composé des documents suivants :

- le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits et citoyens dans leurs relations avec les administrations (CERFA n°15059) ;
- les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L.612-4 du code de commerce ou la référence de leur publication au Journal officiel ;
- le rapport d'activité qui devra retracer de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans le présent arrêté. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet.

Ces documents sont signés par le représentant légal du porteur de projet (ou toute personne ayant un pouvoir écrit de ce dernier) et engagent le porteur de projet. Il est rappelé que toute fausse déclaration à une administration publique est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution sans accord écrit de l'administration, les services de la préfecture de l'Aube pourront ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre du présent arrêté conformément à l'article 43-IV de la loi n° 93-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le porteur de projet et après avoir entendu ses représentants.

.../...

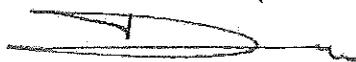
L'administration se réserve le droit de faire suivre et vérifier par toute personne de son choix, sur pièce et/ou sur place, les travaux et dépenses réalisés au titre de l'action visée au 1<sup>er</sup> article. Les services de la préfecture de l'Aube peuvent procéder à une évaluation notamment sur la conformité des résultats visés et/ou sur l'impact du projet au regard de l'intérêt local conformément aux articles L.2121-29, L.3211-1 et L.4221-1 du code général des collectivités territoriales.

**ARTICLE 4 :** En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle du projet ou de l'utilisation non-conforme à l'objet, il devra être procédé au versement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais, et au plus tard, dans le mois qui suivra le titre de perception correspondant.

**ARTICLE 5 :** Le Directeur des services du cabinet de la Préfète de l'Aube est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Troyes, le 01 SEP. 2017

La Préfète,



Isabelle DILHAC



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

PREFECTURE

Troyes, le 30 août 2017

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES, DE LA  
LEGALITE ET DES LIBERTES PUBLIQUES

ARRETE BERTI2017242-0001

BUREAU DES ELECTIONS ET DES MISSIONS DE  
PROXIMITE

## **DETERMINATION DES BUREAUX DE VOTE**

LA PRÉFÈTE DE L'AUBE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L.53, R.28, R.40, R.43 et R.69 ;

VU l'arrêté préfectoral n° BERTI2017037-0001 du 6 février 2017 relatif à la détermination des bureaux de vote ;

Considérant qu'il y a lieu, lors des élections au suffrage universel direct, de diviser certaines communes du département en plusieurs bureaux de vote ;

Considérant qu'à côté de chacun de ces bureaux un emplacement doit être réservé à l'affichage électoral et qu'il est nécessaire, par suite, de déterminer le nombre de ces bureaux et leurs sièges ;

Considérant que dans les communes divisées en plusieurs bureaux de vote, une liste électorale doit être établie par bureau de vote et qu'il convient de déterminer celui auquel seront rattachés les électeurs visés par les articles L.12 et L.13 du code électoral lorsqu'il ne sera pas possible de localiser, à l'intérieur de la commune, l'attache de ces électeurs avec celle-ci ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aube,

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour les élections au suffrage universel direct qui se dérouleront entre **le 1er mars 2018 et le 28 février 2019**, les bureaux de vote des communes du département seront implantés selon les dispositions définies en pièce jointe.

**Article 2** : L'inscription des militaires et des Français établis hors de France, en application des articles L.12 et L.13 du code électoral, sera faite sur la liste électorale du 1<sup>er</sup> bureau, pour chaque commune divisée en plusieurs bureaux de vote, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, l'attache desdits électeurs avec la circonscription d'un des bureaux de vote.

.../...

Cependant l'inscription sur les listes électorales de la ville de Troyes des bénéficiaires des dispositions de l'article L.12 du code électoral modifié par la loi n° 77-805 du 19 juillet 1977 sera faite dans un bureau de vote par circonscription.

- 1<sup>ère</sup> circonscription : Blossières
- 2<sup>e</sup> circonscription : Terrasses – 1<sup>er</sup> Bureau
- 3<sup>e</sup> circonscription : Hôtel de Ville – 1<sup>er</sup> Bureau

**Article 3** – La présidence des bureaux de vote sera assurée dans les conditions fixées par l'article R.43 du code électoral.

Le recensement général des votes sera effectué, dans chaque commune en présence des présidents des autres bureaux, conformément à l'article 9 dudit code.

— à **TROYES**, le recensement des votes sera opéré :

1) Lors des consultations électorales à l'occasion desquelles l'ensemble de la ville constituera une seule circonscription électorale par le bureau " **Hôtel de Ville – 1<sup>er</sup> bureau** » en présence des présidents des autres bureaux.

2) Lors des élections départementales :

- par le bureau « **Hôtel de ville – 1<sup>er</sup> bureau** » pour le 1<sup>er</sup> canton,
- par le bureau « **Ecole Jules Ferry – 1<sup>er</sup> bureau** » pour le 2<sup>e</sup> canton,
- par le bureau « **Ecole de Preize – 1<sup>er</sup> bureau** » pour le 3<sup>e</sup> canton,
- par le bureau « **Ecole des Blossières** » pour le 4<sup>e</sup> canton,
- par le bureau « **Gymnase des Terrasses – 1<sup>er</sup> bureau** » pour le 5<sup>e</sup> canton,

3) Lors des élections législatives :

- par le bureau « **Blossières** » pour les bureaux relevant de la 1<sup>ère</sup> circonscription
- par le bureau « **Terrasses - 1<sup>er</sup> bureau** » pour les bureaux relevant de la 2<sup>e</sup> circonscription,
- par le bureau « **Hôtel de Ville – 1<sup>er</sup> bureau** » pour les bureaux relevant de la 3<sup>e</sup> circonscription.

**Article 4** : La secrétaire générale de la préfecture de l'Aube, la sous-préfète de l'arrondissement de NOGENT-SUR-SEINE, le sous-préfet de l'arrondissement de BAR- SUR-AUBE, les maires des communes du département de l'Aube sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui paraîtra au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au président du tribunal administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE et à la présidente du tribunal de grande instance de TROYES.

Pour la préfète et par délégation,  
La secrétaire générale,



Sylvie CENDRE

# DEPARTEMENT DE L'AUBE

## 532 BUREAUX DE VOTE

COMMUNES	BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
ATILEVILLE	1	13, GRANDE RUE	Commune entière
AIX-VILLEMAUR-PALIS	1	N°1 : AIX-EN-OTHE : SALLE DES MARIAGES – 1, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	N°1 : AIX-EN-OTHE : SALLE DES MARIAGES – 1, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE Rues : Alain Baujot, Antonin Blondin, centre administratif, Coudrot Michaut, d'Alma, d'Alsace, d'Angoumau, d'Anjou, de Bourgogne, de Chablis, de Champagne, de la Cité, de la Garenne, de la Vallée du Jard, de l'Hôtel de Ville, de Lorraine, de Neuville, de Vauquois, des Célestins, des Vannes, des Vignes, du Moulin à Tan, du Parc, Edmond Soyer, Ernest Furgon, Eugène Léger, Ferme du Mont, Georges Clémenceau, Georges Renaudot, Jacques Marguenat, Jacques Prévert, Jean Jaurès, Maréchal Foch, Marie Curie, Millot, Pierre Brossolette, René Bailly, René Pellerin, Roger Bidaut, Saint Avit, Sarrail, Schentzlé, Thuillier, Tricoche Maillard, Yves Sélard
AIX-VILLEMAUR-PALIS	1	N°1 : AIX-EN-OTHE : SALLE DES MARIAGES – 1, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	N°2 AIX-EN-OTHE : SALLE POLYVALENTE – 1, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE Hameaux : Druisy, La Bouillant, La Vove, Les Cornées Cabourdin, Le Jard, Le Mineroy, Les Chevréaux, Les Cornées Alexandre, Les Cornées Laliat, Les Grandes Vallées, Pitoite et dans les rues : André Lemeland, Aristide Briand, Aristide Fortier, Camille Charonnat, Charles Delaunay, Docteur Georget, Général Leclerc, Georges Brassens, Jacques Brel, Joachim du Bellay, Joseph Anglade, Jules Ferry, Jules Frottier, Lieutenant Colonel Jean Guyot, Louis Pasteur, Louvet, Neresheim, place Ronsard, promenade du Sud, route des Cornées
AIX-VILLEMAUR-PALIS	1	N°1 : AIX-EN-OTHE : SALLE DES MARIAGES – 1, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	N°3 PALIS : 2, PLACE GAMBETTA Périmètre constitué par la commune déléguée de Palis
AIX-VILLEMAUR-PALIS	1	N°1 : AIX-EN-OTHE : SALLE DES MARIAGES – 1, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	N°4 VILLEMAUR-SUR-VANNE : 1, ROUTE DE PALIS Périmètre constitué par la commune déléguée de Villemaur-sur-Vanne
ALLIBAUDIERES	1	17, RUE DE LA GRÈVE	Commune entière
AMANCE	1	SALLE POLYVALENTE – 18, RUE ADRIEN SELM	Commune entière
ARCIS-SUR-AUBE	1	N°1 : 1, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE – SALLE DES FÊTES	N°1 : 1, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE – SALLE DES FÊTES Bureau 1
ARCIS-SUR-AUBE	1	N°1 : 1, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE – SALLE DES FÊTES	N°2 : 1, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE – SALLE DES FÊTES Bureau 2
ARCONVILLE	1	SALLE DES FÊTES – RUE DU MARÉCHAL LECLERC	Commune entière
ARGANCON	1	ANCIENNE SALLE D'ÉCOLE – 34, RUE PRINCIPALE	Commune entière
ARRELLES	1	MAIRIE – PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
ARREMBECOURT	1	SALLE POLYVALENTE	Commune entière
ARRENTIERES	1	8, RUE BLANCHE	Commune entière
ARSONVAL	1	SALLE DU CLUB DE L'AMITIE	Commune entière
ASSENAY	1	MAIRIE – 11B, RUE PRINCIPALE	Commune entière
ASSENCIERES	1	MAIRIE – 17, RUE LES CLOTS	Commune entière
AUBETERRE	1	MAIRIE – 13, RUE DE L'OCTROI	Commune entière
AULNAY	1	MAIRIE – RUE DU PETIT AULNAY	Commune entière
AUXON	1	SALLE DES FETES	Commune entière
AVANT-LES-MARCILLY	1	11, RUE DES ECOLES	Commune entière
AVANT-LES-RAMERUPT	1	MAIRIE – 2 RUELLE PICHOTTE	Commune entière
AVIREY-LINGEY	1	MAIRIE – 14, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
AVON-LA-PEZE	1	MAIRIE – 2, RUE DE LA PIERRE AUX GRES	Commune entière
AVREUIL	1	MAIRIE – PLACE DE L'ÉGLISE	Commune entière
BAGNEUX-LA-FOSSE	1	MAIRIE – 25, GRANDE RUE	Commune entière
BAILLY-LE-FRANC	1	MAIRIE – RUE DU PONT	Commune entière

COMMUNES	BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
BALIGNICOURT	1	6, RUE COLONEL DE BANGE	Commune entière
BALNOT-LA-GRANGE	1	MAIRIE – 18, GRANDE RUE	Commune entière
BALNOT-SUR-LAIGNES	1	4, GRANDE RUE	Commune entière
BARBEREY-SAINT-SULPICE	1	MAIRIE – 14, RUE ROBERT BAUDOIN	Commune entière
BARBUISE	1	ECOLE MATERNELLE CD97	Commune entière
BAROVILLE	1	PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
BAR-SUR-AUBE	1	N°1 : HOTEL DE VILLE – PLACE CARNOT	N°1 : HOTEL DE VILLE – PLACE CARNOT Rue Armand, place Aubertin, rue baron Payn, rue Beugnot, place Carnot, rue d'Aube, rue Danton, chemin de Fontaine, rue de Gernsheim, rue de l'abattoir, rue de l'abbé Riel, rue de l'arquebuse, rue de la Coffe, rue de la Croisette, rue de la Paume, boulevard de la République, rue de Mathaux, rue de Paris, rue Delaunay, impasse des Buats, impasse des Cordeliers, impasse des gorges fines, place des rives de l'Aube, rue des gorges fines, rue des tanneries, rue des trois tours, rue du château Gaillard, rue du collège, rue du Foulon, rue du maréchal Joffre, rue du poids, rue du prieuré, rue du théâtre, ferme Sainte Germaine, boulevard Gambetta (découpage pair de 30 à 99998, impair de 3 à 99999), rue Gaston Bachelard, hôtel de ville, rue Jeanne de Navarre, La Roseraie, chemin le haut des buats, place Mailly, rue Mailly, rue Maître Evrard, rue Masson de Morfontaine, rue nationale, rue Nicolas Bourbon, rue Pierre Brossolette, place Saint Maclou, rue Saint Maclou, rue Saint Pierre, rue Saint Pierre (petite), cité Sainte Germaine, rue Thiers, boulevard Victor Hugo (découpage pair de 34 à 99998, impair de 19 à 99999)
BAR-SUR-AUBE	1	N°1 : HOTEL DE VILLE – PLACE CARNOT	N°2 : ECOLE DES VARENNES - CHEMIN DES PETITES VARENNES Rue Albert Gabriel, rue Albert Schweitzer, rue allée des moteurs Cérés, rue Chenot, route d'Arrentieres, rue de Courcelange, route de Couvignon, chemin de l'argillier, chemin de la charvotte, chemin de la creuse, place de la gare, impasse de Paris, chemin de Sommevoire, route de Soulaïnes, rue Degron Dutailly, place des anciens combattants, rue des bleuets, rue des coquelicots, rue des églantines, rue des glycines, rue des jonquilles, rue des lilas, rue des marguerites, rue des pensées, chemin des petites varennas, rue des primevères, rue des racelines, chemin des varennas, rue des varennas, rue des violettes,, rue du docteur Calmette, rue du docteur Guérin, rue du docteur Roux, rue du docteur Schweitzer, rue du général de Gaulle, rue du général de Gaulle prolongée, avenue du général Leclerc, rue du huit mai 1945, rue du jard, rue du moulin du bas, avenue du parc, rue du sommerard, rue général Beurnonville, rue Henri Dunant, impasse Henri Dunant, place Jean Jaurès, avenue Joliot Curie, rue Louis Pasteur, rue Marie Curie, rue Nelson Mandela, rue Pierre de Coubertin, pont d'Ailleville, rue Romagon, rue Thibesart, boulevard Victor Hugo (découpage pair de 0 à 32, impair de 1 à 17)
BAR-SUR-AUBE	1	N°1 : HOTEL DE VILLE – PLACE CARNOT	N°3 : ECOLE GAMBETTA - BOULEVARD GAMBETTA Rue Anne Marie Chamerois, rue Bernard de Clairvaux, rue Bertrand de Bar, rue Bonnaventure Desperiers, rue croix du temple, rue d'Arbois de Jubainville, faubourg de Belfort, rue de Chalvaudet, route de Chaumont, route de Colombé-la-Fosse, chemin de Courcelles, impasse de l'école maternelle, rue de l'Europe, rue des acacias, allée des alouettes, allée des mésanges, cité des minières, cité des miniets, place du corps de garde, rue du corps de garde, rue du général Vouillemont, rue du petit Clairvaux, boulevard du quatorze juillet, rue Edouard Blaise, rue Edouard Estevez, impasse faubourg de Belfort, ferme de Courcelles, ferme de la folie, ferme Saint Nicolas, boulevard Gambetta (découpage pair de 0 à 28, impair de 1 à 1), impasse Gambetta, rue Gaston Cheq, Rue Gaston Cheq prolongée, impasse général Vouillemont, place Jean Mermoz, cité Jean Moulin, rue Le Tellier, les Champignolles, les Mées, rue Louis Blériot, rue Louis Desprez, impasse Louis Desprez, résidence Mathaux, rue Maurice Emmanuel, rue Puissant, rue René Vallois, impasse Saint Exupéry, rue Saint Jean
BAR SUR SEINE	1	N°1 : SALLE POLYVALENTE – RUE GAMBETTA	N°1 : SALLE POLYVALENTE – RUE GAMBETTA Rive gauche de la Seine – Coté centre ville
BAR SUR SEINE	1	N°1 : SALLE POLYVALENTE – RUE GAMBETTA	N°2 : SALLE POLYVALENTE - RUE GAMBETTA rive droite de la Seine – Coté château Val de Seine
BAYEL	1	SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – RUE DE LA POSTE	Commune entière
BERCENAY-EN-OTHE	1	24, RUE DE MARAYE	Commune entière
BERCENAY-LE-HAYER	1	MAIRIE – 1, ALLEE DE LA MAIRIE	Commune entière
BERGERES	1	ECOLE MATERNELLE	Commune entière
BERNON	1	MAIRIE – 9, GRANDE RUE	Commune entière
BERTIGNOLLES	1	MAIRIE – PLACE DES ANCIENS D'AFN	Commune entière
BERULLE	1	SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
BESSY	1	MAIRIE – RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
BÉTIGNICOURT	1	3, RUE DE FÉRÉOL	Commune entière
BEUREY	1	7, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière

COMMUNES		BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
BLAINCOURT-SUR-AUBE	1		MAIRIE – 22, GRANDE RUE	Commune entière
BLIGNICOURT	1		MAIRIE – 4, RUE DE L'ÉGLISE	Commune entière
BLIGNY	1		MAIRIE - PLACE DE LA ROCHEFOUCAULT	Commune entière
BOSSANCOURT	1		SALLE DE CLASSE (RDC DU BATIMENT COMMUNAL) – 6, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
BOUILLY	1		MAIRIE – 42 BIS, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE	Commune entière
BOULAGES	1		MAIRIE – 4, RUE DE L'ÉGLISE	Commune entière
BOURANTON	1		MAIRIE – 14, RUE DE L'ÉCOLE	Commune entière
BOURDENAY	1		SALLE DES FÊTES – PLACE SAINT PRIVAT	Commune entière
BOURGUIGNONS	1		MAIRIE – 1, RUE DE L'ÉGLISE	Commune entière
BOUY-LUXEMBOURG	1		MAIRIE – 18, RUE BASSE	Commune entière
BOUY-SUR-ORVIN	1		16, RUE PRINCIPALE	Commune entière
BRAGELOGNE-BEAUVOIR	1	N°1 : MAIRIE DE BRAGELOGNE	N°1 : MAIRIE DE BRAGELOGNE	Électeurs de Bragelogne
BRAGELOGNE-BEAUVOIR	1	N°1 : MAIRIE DE BRAGELOGNE	N°2 : MAIRIE ANNEXE DE BEAUVOIR	Électeurs de Beauvoir
BRAUX	1		MAIRIE – 1, RUE DU MOULIN	Commune entière
BRÉVIANDES	1	N°1 : SALLE MULTIACTIVITES – 80, AVENUE MARÉCHAL LECLERC	N°1 : SALLE MULTIACTIVITES – 80, AVENUE MARÉCHAL LECLERC	Rue Lamartine, rue George Sand, avenue Maréchal Leclerc, rue Paul Verlaine, rue des Ormes, rue Jean Moulin, impasse du bois de Morot, rue de Morot, rue Hautefeuille, impasse de la gare, rue des Forgeottes, chemin des pâtures, rue Pierre Loti, impasse Alexandre Yersin, impasse du Verger, rue Arthur Rimbaud, Chemin de Carouge, Chemin de Chaource, Chemin de Froide Glace, Chemin de Coulmet, Chemin du Pont Neuf, Place de l'église
BRÉVIANDES	1	N°1 : SALLE MULTIACTIVITES – 80, AVENUE MARÉCHAL LECLERC	N°2 : SALLE JSB – 80, AVENUE MARÉCHAL LECLERC	Rue de l'égalité, Rue Jean Rostand, Rue des Vignottes, Impasse des Erables, Impasse de la Hurande, Rue de la Source, Rue des 2 haies, rue des écoles, Rue Jean Balet, Rue Jean Verrier, Route de Verrières, Rue des Ouches, Rue du Pont, Rue du Moulinet, Impasse des quatre saisons, Rue Michel Lardot, Rue Saint Martin, Rue de l'Ermitage, Impasse de la Roseraie, Rue des Clos, Place des Ouches Villepart, Rue Antoine Saint Exupéry Villepart, Rue Jean Mermoz, Rue Georges Guynemer, Chemin de la Chasse Saint Martin, Rue Jacques-Yves Cousteau, Rue Paul Vaïne, Rue Jean-Baptiste Charcot, Rue Alain Bombard, Rue Eric Tabarly, Rue Jeanne Barret, Rue Anita Conti
BREYONNES	1		MAIRIE – 8, RUE DU TREMBLET	Commune entière
BRIEL-SUR-BARSE	1		MAIRIE – 4, RUE JACQUES PIERDAT	Commune entière
BRIENNE-LA-VIEILLE	1		MAIRIE – 7, RUE GÉNÉRAL LECLERC	Commune entière
BRIENNE-LE-CHÂTEAU	1	N° 1 : ÉCOLE PASTEUR – PLACE DE L'ÉGLISE	N° 1 : ÉCOLE PASTEUR – PLACE DE L'ÉGLISE	Rue Berthier, rue Blanchot, rue Charles Monginot, rue du contre amiral Baste, rue d'Arcis, avenue de Bauffremont, route de Crespy, route de Juzanvigny, place de la gare, chemin de la grande voie, place de la halle, rue de la Halle, chemin de la mission, place de l'église, place de l'hôtel de ville, rue de Loménie, route de Maizières, chemin de Perthes, route de Perthes, rue de Riedstadt, route de Rosnay, avenue de Verdun, rue des fours du Château, rue Dominique Larrey, allée du Château, rue du Cimetière, rue du général Decouz, rue du pont, rue Emile Zola, ETAMAT, ferme de Mesnil Aubert, ruelle Galopi, rue Gérard, rue Grégoire Royer, rue Jean-Louis Fontaine, rue Joliot Curie, rue Montbreton, avenue Pasteur, rue Robert Signol, rue Saint Bernard, rue Saint-Anne, rue Victor Hugo, rue Voltaire, rue Jean de Brienne, chemin latéral, Allée Nelson Mandela, rue Jean Jaurès, rue Jean Monnet, rue de l'école militaire (du n°82 à la fin côté pair et du n°75 à la fin côté impair), boulevard Napoléon (du n°24 à la fin côté pair et du n°13 à la fin côté impair), avenue Charles de Gaulle, route de Saint-Léger, rue Maryse Bastié, allée Senghor, chemin du Pré d'Yon et rue du Maréchal Leclerc de Hautecloque.
BRIENNE-LE-CHÂTEAU	1	N° 1 : ÉCOLE PASTEUR – PLACE DE L'ÉGLISE	N°2 : POLE LA FONTAINE – RUE DE L'ÉCOLE MILITAIRE	Allée Alfred Bardet, chemin aux prêtres, rue Condorcet, cour de la fraternité, cour de l'égalité, route de Brienne-la-vieille, route de Joinville, allée de la liberté, allée de la plaine, ruelle de la poterie, route d'Espagne, rue des AC d'Afrique du Nord, chemin des minimes, ruelle des vierges, rue du 8 mai 1945, allée du bols, allée églantine, allée Faustin Arbutti, allée Georges Büchner, rue Henri Barbusse, rue Henri Dunant, rue Jean Moulin, allée Jean-Nicolas Pierret, rue Jules Ferry, rue Julien Régnier, rue Léo Lagrange, rue Louis Chavance, allée Louise Michel, rue Maréchal Valée, rue Robespierre, allée Lucien Moisson, allée Montréal, rue Joseph Gaucher, rue de l'école militaire (du n°2 au n°80 côté pair et du n°1 au n°73 côté impair) et boulevard Napoléon (du n°2 au n°22 côté pair et du n°1 au n°11 côté impair)
BRILLECOURT	1		1, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière

COMMUNES	BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
BUCEY-EN-OTHE	1	MAIRIE – 1, RUE AFN	Commune entière
BUCHERES	1	N°1 : MAIRIE – 1, RUE DE LA MAIRIE	N°1 : MAIRIE – 1, RUE DE LA MAIRIE Impasse des noëls, chemin des noëls, rue des Aulnes, rue des Marots, rue des navettes, rue du bourg, rue de la gare, rue de la mairie, rue du châtelier, impasse Cortin Bouillerot, route de Verrières, rue des herbuates, allée des grands prés, impasse le village de Maisons Blanches, rue des prés, rue du monument, rue des anémones, rue de la petite commune, route de Chaource, impasse le village, chemin des vignoux, village de Maisons Blanches, impasse de l'ancienne école, route de Maisons Blanches, chemin des Colettes, chemin du buisson Geoffroy, route de Dijon, résidence de la Boisselle, rue des clos, impasse du châtelier, avenue André Morel, cour du Château
BUCHERES	1	N°1 : MAIRIE – 1, RUE DE LA MAIRIE	N°2 : BIBLIOTHEQUE – 1, RUE DE LA MAIRIE Rue de l'Hozain, avenue des martyrs du 24 Août 1944, rue Gilbert Brisson, rue des mésanges, rue de la colline, rue du poirier Saint Jean, rue des Vaucelles, rue des grands Nauzois, route de Courgerennes, rue de Villetard, chemin de la voie de Vaux, impasse des quatre saisons, rue de l'église, impasse des grands Nauzois, impasse Saint Michel, rue de Courgerennes, lieudit « les prés des champs ronds », rue Georges Tremet, chemin du gué, rue le clos des poiriers, résidence de la Boisselle
BUXEUIL	1	SALLE SOCIO-CULTURELLE – 22, GRANDE RUE	Commune entière
BUXIERES-SUR-ARCE	1	MAIRIE – 16, RUE DE LA 2e DB	Commune entière
CELLES-SUR-OURCE	1	5, PLACE DE L'EGLISE	Commune entière
CHACENAY	1	MAIRIE – 2, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
CHALETTE-SUR-VOIRE	1	MAIRIE – 26, RUE SUZANNE DAHLEM	Commune entière
CHAMOY	1	SALLE POLYVALENTE – RUE AUX FRANCS	Commune entière
CHAMP-SUR-BARSE	1	MAIRIE – 23, GRANDE RUE	Commune entière
CHAMPFLEURY	1	2, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	1	SALLE DES FETES	Commune entière
CHAMPIGNY-SUR-AUBE	1	MAIRIE – 14, GRANDE RUE	Commune entière
CHANNES	1	MAIRIE – 26, GRANDE RUE	Commune entière
CHAOURCE	1	MAIRIE - 43, GRANDE RUE	Commune entière
LA CHAPELLE-SAINTE-LUC	1	N°1 : HOTEL DE VILLE – RUE DU MARÉCHAL LECLERC	N°1 : HOTEL DE VILLE – RUE DU MARÉCHAL LECLERC Avenue Roger Salengro (impair), Boulevard Georges Clemenceau (impair du 1 au 37, pair du 2 au 42), Centre commercial Le Cygne, CMAS, Impasse Paul Bert, Impasse Léo Lagrange, Rue Louis Aragon, Rue Georges Bizet, Rue Georges Brassens, Rue Désiré Briden, Rue Paul Chameroy, Rue Albert Cinget, Rue Jean-Baptiste Colbert, Rue du Président Coty (impair), rue Albert de Dion, Rue de Lattre de Tassigny, Rue René Descartes, Rue du Maréchal Foch (impair du 1 au 9, pair le n°2), rue Joseph Marie Jacquard, Rue du Maréchal Juin, Rue Léo Lagrange, Rue Paul Langevin, Rue du Maréchal Leclerc, Rue Jean Mermoz, Rue des Frères Michelin, Rue Jean Monnet, Rue du Maréchal d'Orléans, Rue Marcel Pagnol, Rue Raymond Poincaré, Rue des Prés de Lyon, Rue Jacques Prévert, Rue du Général Sarrail (pair du 34 au 48), Rue Albert Thomas, Rue des troènes, Rue Voltaire, Square Herluison
LA CHAPELLE-SAINTE-LUC	1	N°1 : HOTEL DE VILLE – RUE DU MARÉCHAL LECLERC	N°2 : ECOLE JEAN JAURÈS – 15, AVENUE JEAN JAURÈS Avenue Jean Jaurès, Avenue Jean Moulin (impair du 1 au 9, pair du 2 au 18), Boulevard Georges Clemenceau (impair du 39 à la fin, pair du 44 à la fin), Impasse Louis Berr, Impasse Georges Clemenceau, Impasse Mirabeau, Rue d'Alsace Lorraine, rue Gaston Berger, rue Julien Bertin, Rue Hélène Boucher, Rue Edouard Henry Charton, Rue de Constantine, Rue Marx Dormoy, Rue du Maréchal Foch (impair du 11 à la fin, pair du 4 à la fin), Rue André Gilson, Rue du Président Kennedy, Rue Mirabeau, Rue Mozart, Rue Bernard Palissy, Rue Denis Papin, Rue du Général Sarrail (pair du 50 au 68), Rue de Verdun, Rue Renée Wassner, Rue Jean Zay
LA CHAPELLE-SAINTE-LUC	1	N°1 : HOTEL DE VILLE – RUE DU MARÉCHAL LECLERC	N°3 : ECOLE FERDINAND BUISSON – 40, RUE JULES FERRY Chemin de Mallouet, Chemin de Villières, Impasse Buchheit, Impasse André Coquelin, Impasse des Tilleuls, Rue Jacques Bingen, Rue Jean Boisselier, Rue Pierre Brodier, Rue Joseph Buchheit, Rue Ferdinand Buisson, Rue Raymond Chasseigne, Rue Camille Chautemps, Rue André Coquelin, Rue Danton, Rue André Duc, Rue Edmond Duffaut, Rue Jules Ferry (pair du 32 à la fin, impair du 45 à la fin), Rue Robert Fétuot, Rue Gambetta, Rue Marcel Jaffré, Rue Lakanal, Rue Marceau, Rue René Mouchotte, Rue de la Noue Robert, Rue de l'Oseraie, Rue Pasteur, Rue Pierre Prélôt, Rue du Général Sarrail (impair du 1 à la fin), rue Stephenson, rue Marguerite Yourcenar
LA CHAPELLE-SAINTE-LUC	1	N°1 : HOTEL DE VILLE – RUE DU MARÉCHAL LECLERC	N°4 : GROUPE SCOLAIRE MOULIN-BARTHOLDI – 1 ET 3, RUE LOUISE MICHEL Avenue Jean Moulin (impair du 11 au 19, pair du 20 au 48), Rue Léon Blum, Rue Pierre Brossolette, Rue Claude Debussy, Rue Benjamin Franklin, Rue Jean Goujon, Rue Le Corbusier, Rue Jules Massenet, Rue Louise Michel, Rue Marie Noël (impair du 1 au 15, pair du 2 à la fin), Rue Joseph Proudhon, Rue Maurice Ravel, Rue du Général Sarrail (pair du 84 à la fin), Rue Antoine Watteau, Rue des Cheminots, Rue Geneviève Anthonioz De Gaulle, rue Antoine Boyau, Mail Guy Mollet

COMMUNES	BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES	
LA CHAPELLE-SAINT-LUC	1	N°1 : HOTEL DE VILLE – RUE DU MARÉCHAL LECLERC	N°5-ECOLETEILHARD DE CHARDIN AVENUE JEAN MOULIN	Allée Pierre Tschambser, Avenue Jean Moulin (impair du 21 à la fin, pair du 50 à la fin), Impasse des Lias, Impasse du Muguet, Impasse des Cillelets, Impasse des Rosiers, Impasse des Tulipes, Route de Grange l'Evêque, Rue Frédéric Bartholdi, Rue des Bonnetières, Rue Teilhard de Chardin, Rue Gaston Cohen, Rue Marcel DeFrance, Rue des Glaïeuls, Rue des Myosotis, Rue de Neckarbischofsheim, Rue Marie Noël (impair du 17 à la fin), Rue des Pervenches, Rue des Rosiers
LA CHAPELLE-SAINT-LUC	1	N°1 : HOTEL DE VILLE – RUE DU MARÉCHAL LECLERC	N°6 : ECOLE LES HATÉES – 5, RUE LAZARE CARNOT	Allée du Chemin de Ronde, Allée du Parc, Allée Georges Bedez, Avenue Roger Salengro (pair du 2 à la fin), Impasse Joseph Cugnot, Impasse Auguste Lumière, Impasse Gabriel Péri, Impasse Jean-Baptiste Rousseau, Rue Archimède, Rue du 40e Régiment d'Artillerie, Rue Veuve Bénard Bodié, Rue Lazare Carnot, Rue du Président Coby (pair du 2 à la fin), Rue Pierre Curie, Rue de la Douane, Rue Emile Littré, Rue Antoine Lumière, Rue Auguste Millard, Rue Blaise Pascal, Rue Ernest Pérochon, Rue René Plard, Rue du Général Sarraill (pair du 24 au 32), Rue Roger Thiéblémont
LA CHAPELLE-SAINT-LUC	1	N°1 : HOTEL DE VILLE – RUE DU MARÉCHAL LECLERC	N°7 : ECOLE EDOUARD HERRIOT – 58, AVENUE ARISTIDE BRIAND	Avenue Aristide Briand, Avenue de la Gare, Chemin de l'Hospice, Impasse de la Digue, Impasse de la Malterie, Impasse des Bols, Impasse Jules Ferry, Impasse de la Voie du Moulin, Impasse Sarraill, Route de Culoison, Rue Condorcet, Rue de la Cordelière, Rue Paul Dubois, Rue Jules Ferry (impair du 1 au 43, pair du 2 au 30), Rue Hoche, Rue Georges Merle, Rue du Professeur Monod, Rue du Pré Carré, Rue du Général Sarraill (pair du 2 au 22), rue des Trois Soleils, Rue des Templiers
CHAPELLE-VALLON	1		MAIRIE – 3, RUE DE LA LIBERTÉ	Commune entière
CHAPPES	1		SALLE SAINT-JEAN - RUE LLE SAINT JEAN	Commune entière
CHARMONT-SOUS-BARBUISE	1		3, RUE DU CHÂTEAU - SALLE DU CONSEIL	Commune entière
CHARMOY	1		MAIRIE – 1, RUE DE LA PORTIERIE	Commune entière
CHARNY-LE-BACHOT	1		SALLE POLYVALENTE	Commune entière
CHASEREY	1		MAIRIE – 2, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
CHATRES	1		MAIRIE – 8, RUE DU FOUR	Commune entière
CHAUCHIGNY	1		SALLE POLYVALENTE	Commune entière
CHAUDREY	1		MAIRIE – 21, RUE DU BOURG	Commune entière
CHAUFFOUR-LES-BAILLY	1		MAIRIE – 30, RUE PRINCIPALE	Commune entière
CHAUMESNIL	1		9, RUE DE L'EUROPE	Commune entière
CHAVANGES	1		MAIRIE – 1, PLACE DE L'EGLISE	Commune entière
CHENNEGY	1	N°1 : SALLE D' EVOLUTION DE L'ECOLE	N°1 : SALLE D' EVOLUTION DE L'ECOLE	Chennegy : toutes les rues.
CHENNEGY	1	N°1 : SALLE D' EVOLUTION DE L'ECOLE	N°2 : ECOLE DU VAL DREUX	Le Valdreux : toutes les rues.
CHERVEY	1		SALLE DES FÊTES – PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
CHESLEY	1		4, RUE AUX ÂNES	Commune entière
CHESSY-LES-PRES	1		21, RUE DE LA RÉPUBLIQUE	Commune entière
CLEREY	1		11, RUE DE L'EGLISE	Commune entière
COCLOIS	1		42, GRANDE RUE	Commune entière
COLOMBE-LA-FOSSE	1		MAIRIE – 64, GRANDE RUE	Commune entière
COLOMBE-LE-SEC	1		SALLE DES FETES – 9, RUE DE L'EGLISE	Commune entière
CORMOST	1		3, RUE PRINCIPALE	Commune entière
COURCELLES-SUR-VOIRE	1		MAIRIE – RUE SAINT CLÉMENT	Commune entière
COURCEROY	1		SALLE DE LA MAIRIE – 8, RUE DU PORT	Commune entière
COURSAN-EN-OTHE	1		12, GRANDE RUE	Commune entière
COURTAULT	1		MAIRIE – 2, RUE DE LA TUILERIE	Commune entière
COURTENOT	1		13, RUE HAUTE	Commune entière
COURTERANGES	1		PLACE AIMÉ ET JEAN-CLAUDE CHANET	Commune entière
COURTERON	1		MAIRIE - PLACE DE L'EGLISE	Commune entière
COUSSEGNEY	1		1, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
COUVIGNON	1		8, RUE GASTON CHEQ	Commune entière
CRANCEY	1		30, RUE DE FAVEROLLES	Commune entière
CRENEY-PRES-TROYES	1		24, RUE DE LA RÉPUBLIQUE	Commune entière

COMMUNES		BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
CRESANTIGNES	1		MAIRIE – 40, RUE PRINCIPALE	Commune entière
CRESPIY-LE-NEUF	1		MAIRIE – 40, RUE CHARLES HERBELOT	Commune entière
CUNFIN	1		SALLE MULTIFONCTIONS DE LA MAIRIE – 2, RUE DE LA FORÊT LAMBERT	Commune entière
CUSSANGY	1		8, RUE DES CANNES	Commune entière
DAMPIERRE	1		12, RUE GIBERT	Commune entière
DAVREY	1		RUE DE L'ABREUVOIR	Commune entière
DIENVILLE	1		PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
DIERREY-SAINT- JULIEN	1		SALLE DE MOTRICITÉ DE L'ÉCOLE - PLACE DE LA RÉPUBLIQUE	Commune entière
DIERREY-SAINT- PIERRE	1		MAIRIE – 20, GRANDE RUE	Commune entière
DOLANCOURT	1		SALLE POLYVALENTE : 22, RUE DE LA VALLÉE DU LANDION	Commune entière
DOMMARTIN-LE- COQ	1		MAIRIE – 20, GRANDE RUE	Commune entière
DONNEMENT	1		11, RUE DU BOIS MARY	Commune entière
DOSCHES	1		SALLE POLYVALENTE – RUE DE LA CÔTE AUX SUISSES	Commune entière
DOSNON	1		MAIRIE – 22, RUE DE L'HUITRELLE	Commune entière
DROUPT-SAINT- BASLE	1		MAIRIE – 41, RUE DU GÉNIE	Commune entière
DROUPT-SAINTE- MARIE	1		MAIRIE – 2, ROUTE DE BEAULIEU	Commune entière
EAUX-PUISEAUX	1		MAIRIE – 1, RUE LARGENTIER	Commune entière
EHEMINES	1		MAIRIE – 30, RUE SAINT MARTIN	Commune entière
ECLANCE	1		ANCIENNE SALLE DE CLASSE – 4, RUE SAINT-BRICE	Commune entière
EGUILLY-SOUS- BOIS	1		SALLE DES FÊTES DE LA MAIRIE – 11-13, RUE SAINT MARTIN	Commune entière
ENGENTE	1		MAIRIE – 2, ROUTE DE MAISONS	Commune entière
EPAGNE	1		MAIRIE – RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
EPOTHEMONT	1		9, RUE DE LA FONTAINE	Commune entière
ERVY-LE-CHATEL	1		MAIRIE – 9, BOULEVARD BELGRAND	Commune entière
ESSOYES	1		PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
ESTISSAC	1	N°1 : MAIRIE – PLACE FRANÇOIS MITTERRAND	N°1 : MAIRIE – PLACE FRANÇOIS MITTERRAND	Toute la commune d'Estissac à l'exception des rues mentionnées au bureau n° 2
ESTISSAC	1	N°1 : MAIRIE – PLACE FRANÇOIS MITTERRAND	N°2 : 50, RUE CAROUJAT BORGNIAT – HAMEAU DE THUISY	Tout le hameau de Thuisy + celui de Vaugeley + l'écart de « La Forge », les rues des mésanges, des alouettes, des vignes et la route de Thuisy
ETOURVY	1		SALLE POLYVALENTE – 2, ROUTE DE MÉLISEY	Commune entière
ETRELLES	1		SALLE POLYVALENTE – 3, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
FAUX-VILLECERF	1		MAIRIE – 1, RUE DU HAUT DE TROYES	Commune entière
FAY LES MARCILLY	1		MAIRIE – RUE PRINCIPALE	Commune entière
FAYS-LA- CHAPELLE	1		2, RUE DE LA FONTAINE	Commune entière
FERREUX QUINCEY	1	N°1 : 1, RUE DE LA MAIRIE	N°1 : 1, RUE DE LA MAIRIE	toutes les rues de FERREUX
FERREUX QUINCEY	1	N°1 : 1, RUE DE LA MAIRIE	N°2 : 1, RUE DU FOULON	toutes les rues de QUINCEY
FEUGES	1		2, ROUTE DE SAINT BENOIT	Commune entière
FONTAINE	1		4, RUE DES CANNES	Commune entière
FONTAINE-LES- GRES	1		46, BOULEVARD DORE	Commune entière
FONTAINE-MACON	1		SALLE POLYVALENTE – RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
FONTENAY-DE- BOSSERY	1		MAIRIE – 2, RUE DU PONCELOT	Commune entière
FONTETTE	1		MAIRIE – 7, RUE PASTEUR	Commune entière

COMMUNES	BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
FONTVANNES	1	MAIRIE - 3, RUE LOUIS AUBRAT	Commune entière
FOUCHERES	1	MAIRIE - 12, PLACE DE L'EGLISE	Commune entière
FRALIGNES	1	MAIRIE - PLACE DE L'EGLISE	Commune entière
FRAVAUX	1	MAIRIE - 2, RUE DE LA FONTAINE	Commune entière
FRESNAY	1	3, RUE DU CHATEAU	Commune entière
FRESNOY-LE- CHÂTEAU	1	3, PLACE DE L'EGLISE	Commune entière
FULIGNY	1	1, RUE DU MOULIN	Commune entière
GELANNES	1	PLACE PUBLIQUE	Commune entière
GERAUDOT	1	SALLE DES FETES - 8, RUE DU FORT SAINT GEORGES	Commune entière
GRANDVILLE	1	MAIRIE - 15, GRANDE RUE	Commune entière
GUMERY	1	SALLE POLYVALENTE - 41, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
GYE-SUR-SEINE	1	PLACE JULES GUYOT	Commune entière
HAMPIGNY	1	MAIRIE - RUE DE LA GRÈVE	Commune entière
HERBISSE	1	MAIRIE - 10, RUE GEORGES MILLOT	Commune entière
ISLE-AUBIGNY	1	MAIRIE - GRANDE RUE	Commune entière
ISLE-AUMONT	1	FOYER MUNICIPAL - 10, RUE DE LA MONNAIE	Commune entière
JASSEINES	1	32, GRANDE RUE	Commune entière
JAUCOURT	1	MAIRIE - GRANDE RUE	Commune entière
JAVERNANT	1	SALLE DES FETES - 2, RUE PRINCIPALE	Commune entière
JESSAINS	1	2, RUE SAINT NICOLAS	Commune entière
JEUGNY	1	SALLE POLYVALENTE - 30, GRANDE RUE	Commune entière
JONCREUIL	1	MAIRIE - 41, RUE BRISSON	Commune entière
JULLY-SUR-SARCE	1	MAIRIE - 1, PLACE D'ARMES	Commune entière
JUVANCOURT	1	MAIRIE - 3, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
JUVANZE	1	MAIRIE - 2, RUE DU MOULIN	Commune entière
JUZANVIGNY	1	2, PLACE SAINT MARTIN	Commune entière
LA CHAISE	1	1, RUE DE L'EGLISE	Commune entière
LA FOSSE- CORDUAN	1	SALLE SAINT JACQUES - 9, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
LA LOGE-AUX- CHEVRES	1	PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
LA LOGE-POMBLIN	1	MAIRIE - 14, ROUTE DES BORDES D'AVREUIL	Commune entière
LA LOUPTIERE- THENARD	1	MAIRIE - 1, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
LA MOTTE-TILLY	1	MAIRIE - 2, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
LA ROTHIERE	1	2 RUE DE LANTEY	Commune entière
LA SAULSOTTE	1	SALLE DE REUNION DE LA MAIRIE - 10, RUE PAVEE	Commune entière
LA VENDUE- MIGNOT	1	MAIRIE - 31, GRANDE RUE	Commune entière
LA VILLE-AUX- BOIS	1	7, RUE COURTE SOUPE	Commune entière
LA VILLENEUVE- AU-CHATELOT	1	MAIRIE - 2, RUE DE L'ECOLE	Commune entière
LA VILLENEUVE- AU-CHENE	1	SALLE ANNEXE DE LA MAIRIE - 4, GRANDE RUE	Commune entière
LAGESSE	1	1, RUE DU GUET JOLY	Commune entière
LAINES-AUX-BOIS	1	21, GRANDE RUE	Commune entière
LANDREVILLE	1	MAISON POUR TOUS - 14, RUE HAUTE	Commune entière
LANTAGES	1	MAIRIE - 32, GRANDE RUE	Commune entière
LASSICOURT	1	MAIRIE - PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
LAUBRESSEL	1	MAIRIE - 2, RUE DU PRESBYTÈRE	Commune entière

COMMUNES	BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES	
LAVAU	1	PRÉAU DE L'ÉCOLE PRIMAIRE	Commune entière	
LE CHÊNE	1	2, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière	
LE MERIOT	1	4, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière	
LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	1	MAIRIE – 16, RUE ROYALE	Commune entière	
LENTILLES	1	MAIRIE – PLACE DE L'ÉGLISE	Commune entière	
LES BORDES-AUMONT	1	MAIRIE – 3, PLACE DE L'ÉCOLE	Commune entière	
LES CROUTES	1	MAIRIE – 36, RUE PRINCIPALE	Commune entière	
LES GRANDES-CHAPELLES	1	PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière	
LES GRANGES	1	36 RUE PRINCIPALE	Commune entière	
LES LOGES-MARGUERON	1	MAIRIE – 2, RUE DES CHARMES DE L'ORME	Commune entière	
LES MAUPAS	1	18, ROUTE DES LACS	Commune entière	
LES RICEYS	1	SALLE POLYVALENTE – 35, RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE	Commune entière	
LESMONT	1	SALLE DES FÊTES – GRANDE RUE	Commune entière	
LEVIGNY	1	1, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière	
LHUITRE	1	MAIRIE – 7, RUE BADIN	Commune entière	
LIGNIÈRES	1	2, GRANDE RUE	Commune entière	
LIGNOL-LE-CHÂTEAU	1	MAIRIE – 1, RUE DE ROUVRES	Commune entière	
LIREY	1	MAIRIE - 11, RUE DES OUCHES VIOLETTES	Commune entière	
LOCHES-SUR-OURCE	1	SALLE POLYVALENTE – 4, RUE DU CHATEAU	Commune entière	
LONGCHAMP-SUR-AUJON	1	MAIRIE – 16, GRANDE RUE	Commune entière	
LONGEVILLE-SUR-MOGNE	1	21, RUE DES PRES LE DEVANT	Commune entière	
LONGPRE-LE-SEC	1	MAIRIE SALLE POLYVALENTE – PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière	
LONGSOLS	1	MAIRIE – 35, RUE BASSE	Commune entière	
LONGUEVILLE-SUR-AUBE	1	MAIRIE – 6, RUE DU CALVAIRE	Commune entière	
LUSIGNY-SUR-BARSE	1	N°1 : ESPACE SALLE DES FÊTES – 46, RUE GEORGES CLEMENCEAU	N°1 : ESPACE SALLE DES FÊTES – 46, RUE GEORGES CLEMENCEAU	Allée verte, auberge des prairies, avenue Pierre Gomand, chemin des petites ouches, cour de la jonchère, ferme de la fontainerie, ferme des prairies, ferme du Râle, grande ruelle, hameau de Fontaine, hameau de Larivour, impasse de la grange rouge, impasse de Millery, impasse des grandes ouches, impasse du docteur Meyer, impasse du docteur Meyer n 2, impasse du Closet, rue Charles Delaunay, rue de la droix, rue de la cruée, rue de la gare, rue de la grange rouge, rue de la jonchère, rue de Millery, rue du général de Gaulle, rue du Hamelet, rue du maréchal Foch, rue du maréchal Joffre, rue du pré Naudet, ruelle de Millery, ruelle du fossé Culard, ruelle du pré Naudet
LUSIGNY-SUR-BARSE	1	N°1 : ESPACE SALLE DES FÊTES – 46, RUE GEORGES CLEMENCEAU	N°2 : ESPACE SALLE DES FÊTES – 46, RUE GEORGES CLEMENCEAU	Voie de Bar-sur-Seine, voie de Beaumont, rue de Chantelot, rue du Charmet, route de Clérey, rue de la flûtière, rue de la fontaine, rue du four, rue Georges Clémenceau, rue du gué hongre, route du lac, lotissement les terrasses, rue du lion, rue Louis Genevois, rue des maisons brûlées, impasse des Marots, place de l'Europe, place Maurice Jacquinet, impasse de la Quenotte, rue Raymond Poincaré, impasse du stade, avenue du 28 août 1944, lotissement de l'Orée du lac, impasse du Charmet, lotissement Defert, route de Montreuil, voie de la vieille vente, route départementale 619, ferme de la porcherie
LUYERES	1	MAIRIE – 31, RUE LOUIS DOÉ	Commune entière	
MACEY	1	N°1 : MAIRIE DE MACEY – 3, RUE RENÉ CASSIN	N°1 : MAIRIE DE MACEY – 3, RUE RENÉ CASSIN	Macey : rue Alexandre Dumas, rue Guillaume Apollinaire, rue René Cassin, rue des Chênes, rue Pierre de Coubertin, rue de la Croix, rue Jean Anouilh, rue du Petit Four, rue Martin Luther King, rue du Moulin, rue Jean Jacques Rousseau, rue Jules Verne, chemin des Bloches, rue Maurice Ravel, chemin de Suchet, rue Turvenelle, rue des Vignes, route de la Grange au Rez, La Grange au Rez (2 maisons), rue des Primevères, rue des Jonquilles, rue des Bleuets, rue Marcel Bidot, rue Lucien Zins Mesnil Vaillon : rue Jean Moulin, route de Montgoux, rue de Champagne, rue des Amétraudes, rue Marcel Pagnol, rue André Malraux, Chemin des Derrières
MACEY	1	N°1 : MAIRIE DE MACEY – 3, RUE RENÉ CASSIN	N°2 : MAIRIE ANNEXE DE GRANGE L'ÉVÊQUE – RUE DU LIEUTENANT SIMPHAL	Grange l'Évêque : rue du 14 juin 1940, rue Georges Brassens, rue de l'Entente, rue Gustave Eiffel, chemin de Trainel, rue des Vignes, route de Dierrey, rue Coquelet, voie Pillée, Domaine de Bel Air, Les Dagues, Domaine des Belles Vues
MACHY	1	1, RUE PRINCIPALE	Commune entière	
MAGNANT	1	SALLE POLYVALENTE	Commune entière	

COMMUNES	BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
MAGNICOURT	1	MAIRIE – 6, RUE DU VIEUX MOULIN	Commune entière
MAGNY-FOUCHARD	1	2, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
MAILLY-LE-CAMP	1	SALLE DU STADE – RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE	Commune entière
MAISON-DES-CHAMPS	1	MAIRIE	Commune entière
MAISON-LES-CHAOURCE	1	6, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
MAISONS-LES-SOULAINES	1	4, RUE BACHELARD	Commune entière
MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	1	ECOLE MATERNELLE – 3, RUE JULES FERRY	Commune entière
MAIZIERES-LES-BRIENNE	1	PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
MARAYE-EN-OTHE	1	11, RUE SAINT JACQUES	Commune entière
MARCILLY-LE-HAYER	1	MAIRIE – 10 RUE DE LA MOTHE	Commune entière
MARIGNY-LE-CHATEL	1	MAIRIE – 3, RUE GEORGES CLEMENCEAU	Commune entière
MARNAY-SUR-SEINE	1	MAIRIE – 4, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
MAROLLES-LES-BAILLY	1	MAIRIE – 4, RUELLE SAINT-RÉMY	Commune entière
MAROLLES-SOUS-LIGNIÈRES	1	MAIRIE – 19 RUE PRINCIPALE	Commune entière
MATHAUX	1	SALLE DES FÊTES – 6, RUE DE L'ÉCOLE	Commune entière
MERGEY	1	MAIRIE – 90, RUE GÉNÉRAL DE GAULLE	Commune entière
MERREY-SUR-ARCE	1	MAIRIE - 1, RUE DE L'ÉGLISE	Commune entière
MERY-SUR-SEINE	1	SALLE DES CONFÉRENCES – PLACE DU 14 JUILLET	Commune entière
MESGRIGNY	1	19, ROUTE DE MÉRY	Commune entière
MESNIL-LA-COMTESSE	1	MAIRIE – 18, RUE PRINCIPALE	Commune entière
MESNIL-LETTRE	1	6, GRANDE RUE	Commune entière
MESNIL-SAINT-LOUP	1	SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – PLACE DE LA MAIRIE - 15, RUE FERRÉE	Commune entière
MESNIL-SAINT-PÈRE	1	9, RUE DU 28 AOÛT 1944	Commune entière
MESNIL-SELLIÈRES	1	ESPACE MAILLOTIN – 41, GRANDE RUE	Commune entière
MESSON	1	15, GRANDE RUE	Commune entière
METZ-ROBERT	1	MAIRIE – 2, ROUTE DU VAU	Commune entière
MEURVILLE	1	PLACE MARGUERITE RÉCHAUX	Commune entière
MOLINS-SUR-AUBE	1	MAIRIE – 2, RUELLE DU FOUR	Commune entière
MONTAULIN	1	SALLE ANNEXE DE LA MAIRIE, COUR DE LA MAIRIE – 94, GRANDE RUE	Commune entière
MONTCEAUX-LES-VAUDES	1	SALLE DES FÊTES – RUE DU VILLAGE	Commune entière
MONTFEY	1	MAIRIE – PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
MONTGUEUX	1	MAIRIE – 1, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
MONTIER-EN-L'ISLE	1	6, GRANDE RUE	Commune entière
MONTIERAMEY	1	SALLE PLOYVALENTE – PLACE DU GÉNÉRAL COT	commune totale
MONTIGNY-LES-MONTS	1	1, RUE DU PILORI	Commune entière
MONTMARTIN-LE-HAUT	1	1, GRANDE RUE	Commune entière
MONTMORENCY-BEAUFORT	1	MAIRIE – 23, RUE PRINCIPALE	Commune entière
MONTPOTHIER	1	MAIRIE – PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière

COMMUNES	BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
MONTREUIL-SUR-BARSE	1	26, RUE DU 27 AOUT 1944	Commune entière
MONTSUZAIN	1	MAIRIE – 9, RUE DU STADE	Commune entière
MOREMBERT	1	MAIRIE – RUE DU FOUR	Commune entière
MORVILLIERS	1	6, RUE DU HAUT DORMONT	Commune entière
MOUSSEY	1	SALLE DU CONSEIL DE LA MAIRIE – 6, ROUTE DE VILLEBERTIN	Commune entière
MUSSY-SUR-SEINE	1	SALLE D'EVOLUTION - 20, QUAI HENRI CHANTAVOINE	Commune entière
NEUVILLE-SUR-SEINE	1	PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
NEUVILLE-SUR-VANNE	1	PLACE CHOMEDEY DE MAISONNEUVE	Commune entière
NOÉ-LES-MALLETS	1	6, GRANDE RUE	Commune entière
LES NOES-PRES-TROYES	1	N°1 : CENTRE MUNICIPAL PIERRE RAT – RUE DE LA RÉPUBLIQUE	N°1 : CENTRE MUNICIPAL PIERRE RAT – RUE DE LA RÉPUBLIQUE
			Rue Lamartine (du 2 au 62 côté pair), avenue Daniel Ormancey (côté impair), rue Guynemer (côté pair), rue Raymond Poincaré, rue du Maréchal Foch, rue du 25 août, rue du 8 mai 1945, rue Josquin des Prés, rue Paul Bert, rue du Colonel Driant, rue de Verdun, rue Henri Garnier, rue Albert Schweitzer, rue Pasteur (du 1 au 17 côté impair et du 2 au 10 côté pair), rue Georges Clémenceau (du 1 au 17 côté pair et du 2 au 10 côté pair), rue Camille Desmoulin, rue Jean Jaurès, rue Millard, rue Victorien Sardou, rue Alexandre Lécorché (du 18 au 52 côté pair et du 11 au 39 côté impair), rue Jules Bodié (côté pair), rue de la République (1 au 19 côté impair), rue Jules Verne, rue des marots (du 45 au 49 côté impair), allée des vergers, rue des fourches Regnault, rue Pierre Curie, rue des champs Pommasse, rue du 11 novembre, rue de la noue
LES NOES-PRES-TROYES	1	N°1 : CENTRE MUNICIPAL PIERRE RAT – RUE DE LA RÉPUBLIQUE	N°2 : CENTRE MUNICIPAL PIERRE RAT – RUE DE LA RÉPUBLIQUE
			Rue Oudin Léger, rue Vincent d'Indy, rue Alsace Lorraine, rue Jules Bodié (côté impair), allée des Charmilles, rue des Marots (51 et 53 côté impair), allée des vendangeurs, rue de la République (du 2 au 18 côté pair), allée de la colline, rue du Gagnage (côté impair), rue du clos d'Orvilliers, rue des frères Berthaut (côté impair), place du clos d'Orvilliers, place des Moissons, rue des Nozats, rue Pasteur (du 12 au 42 côté pair et du 19 au 45 côté impair) et impasse du clos d'Orvilliers.
LES NOES-PRES-TROYES	1	N°1 : CENTRE MUNICIPAL PIERRE RAT – RUE DE LA RÉPUBLIQUE	N°3 CENTRE MUNICIPAL PIERRE RAT – RUE DE LA RÉPUBLIQUE
			Rue Lamartine (du 64 au 78 côté pair), allée des prés, rue du Mont Saint Loup, rue de la République (du 20 au 32 côté pair et du 21 au 31 côté impair), place du Mont Saint Loup, rue veuve Gautherot (côté pair), rue du bel air, rue des frères Berthaut (côté pair), place du bel air, place de l'abreuvoir, allée du petit prince, Impasse Lamartine, allée des folles, allée du bosquet, avenue Daniel Ormancey (côté pair), rue Alexandre Lécorché (du 1 au 9 côté impair et du 2 au 16 côté pair), allée Michel Marchand, allée des peupliers, rue Guynemer (côté impair).
NOGENT-EN-OTHE	1	MAIRIE – 9, CHEMIN DE LA MAIRIE	Commune entière
NOGENT-SUR-AUBE	1	MAIRIE – 65, GRANDE RUE	Commune entière
NOGENT-SUR-SEINE	1	N°1 : MAIRIE « SALLE DES MARIAGES » – 27, GRANDE RUE SAINT LAURENT	N°1 : MAIRIE « SALLE DES MARIAGES » – 27, GRANDE RUE SAINT LAURENT
			Rue Amédée Aufauvre, rue Alfred Boucher, rue Anatole France, place Aristide Briand, route de Bernières, rue Louis Blériot, rue du Camping, rue des Capucins, quai Carbonel, passage des Cordiers, avenue des Droits de l'Homme (de 0 à 10 côté pair et 1 à 19 côté impair), rue des Ecluses, rue de l'Épargne, rue de l'Étape au Vin, rue Henri Farman, rue Roland Garros, quai des Granges, rue des Gravières, rue du Gué de la Loge, rue Gustave Flaubert, rue Georges Guynemer, rue de l'Hôtel Dieu, rue de l'Île Olive, avenue Jean Casimir Périer, rue Jean Mermoz, route de Paris, rue Paul Dubois, rue Paul Fournier, rue de la Pêcherie, place des Petits Prés, rue des Ponts, rue des Prisons, rue Richebourg, rue Saint Epoling, rue Antoine de Saint Exupéry, rue de l'Auditoire, avenue Beauregard, avenue Saint Roch (de 0 à 18 côté pair et 1 à 29 côté impair), ancienne route de Villenauxe, rue de Villiers aux Choux, écluse du Pont Vert, écluse de Bernières, cours Antoine Lavoisier, chemin des Ecluses, vieille route de Provins, rue Monbuisson, rue de la Grosse Armée, chemin Vert, promenade de la Pâture, impasse de la Païva, chemin de l'île des Ecluses, impasse de Jolainville, place Jean Moulin
NOGENT-SUR-SEINE	1	N°1 : MAIRIE « SALLE DES MARIAGES » – 27, GRANDE RUE SAINT LAURENT	N°2 : MAIRIE « SALLE DES MARIAGES » – 27, GRANDE RUE SAINT LAURENT
			Rue de l'Arbalète, rue de l'Aulne, rue Basse du Champ Calot, place Paul Dubois, avenue des Beaumonts, rue Belin, rue de la Bonde, vieille route de Bray, route de Bray, rue du Milieu du Champ Calot, rue du Chat qui Pêche, rue Cour Gallet, rue de l'Écritoire, rue des Fortifications, rue des Fossés, rue François Bachimont, avenue Galliéni, rue du Grenier à Sel, place de la Halle, rue de la Halle, rue du Haut de Ligny, rue Haute du Champ Calot, rue de l'Hermite, rue de la Huchette, rue Jules Ferry, rue du Lavoir, rue du Lion d'Or, rue de la Madeleine, rue des Moulins, chemin du Parc d'en Bas, rue du Plat d'Étain, rue du Poncelot, impasse du Poncelot, chemin de Traînel, rue de la Poterne au Sel, rue du Saussois, Grande rue Saint Laurent, Petite rue Saint Laurent, quai Sarraïl, Ferme de l'Aulne, rue Saint Fiacre, rue Madeleine Tartary, rue Claude-Joseph Vernet, chemin des Grèves

COMMUNES	BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
NOGENT-SUR-SEINE	1 N°1 : MAIRIE « SALLE DES MARIAGES » – 27, GRANDE RUE SAINT LAURENT	N°3 : ECOLE PRIMAIRE LA FONTAINE – 24, RUE JEAN JAURES	Allée Maryse Bastie, allée Hélène Boucher, rue du Champ Mouzard, rue Coste et Bellonte, rue Pierre et Marie Curie, avenue des Droits de l'Homme (du 12 à la fin côté pair et 21 à la fin côté impair), rue Jean de La Fontaine, rue Jean Jaurès, rue du 8 mai 1945, rue Pilatre de Rozier, rue des Frères Montgolfier, rue Nungesser et Coli, rue du Parc, avenue Pasteur (de 0 à 42 côté pair et 1 à 19 côté impair), rue Pierre de Coubertin, rue Saint François, avenue Saint Roch (de 20 à la fin côté pair et 31 à la fin côté impair), rue Saint Vinebault, rue Claude Bouthillier
NOGENT-SUR-SEINE	1 N°1 : MAIRIE « SALLE DES MARIAGES » – 27, GRANDE RUE SAINT LAURENT	N°4 : ECOLE PRIMAIRE LA FONTAINE – 24, RUE JEAN JAURES	Passage aux Alouettes, rue André Messenger, rue Hector Berlioz, rue Georges Bizet, avenue du Cardinal, rue Claude Debussy, place aux Ecoreuils, rue de l'Europe, rue Gabriel Faure, avenue du Général de Gaulle, rue Charles Gounod, rue aux Lièvres, rue du Maréchal Leclerc, avenue Pasteur (du 44 à la fin côté pair et 21 à la fin côté impair), rue Jean-Philippe Rameau, rue Maurice Ravel, route de Saint Aubin, rue du Souvenir, rue des Vignes, place des Anciens Combattants d'AFN, rue Marius Ramus, rue du Champ de Tir, avenue de la Chapelle Godefroy, place de l'Orangerie, rue de l'Ardusson, rue de la Gloriette et rue de la Fosse à la Reine
NOZAY	1	MAIRIE – 4, RUE DE LA CRAYÈRE	Commune entière
ONJON	1	MAIRIE – 1, RUE DU BOIS	Commune entière
ORIGNY-LE-SEC	1	SALLE DES FÊTES – 2, RUE DE L'EGLISE	Commune entière
ORMES	1	MAIRIE – GRANDE RUE	Commune entière
ORTILLON	1	MAIRIE – 7, RUE DE LA CHAPELLE	Commune entière
ORVILLIERS-SAINTE-JULIEN	1	MAIRIE – 21, RUE DE LA LIBÉRATION	Commune entière
OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	1	MAIRIE – PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
PAISY-COSDON	1	MAIRIE – 4, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
PARGUES	1	MAIRIE – 2, ROUTE DE CHAOURCE	Commune entière
PARS-LES-CHAVANGES	1	MAIRIE – 12, RUE DE CLÉREUIL	Commune entière
PARS-LES-ROMILLY	1	73, RUE NATIONALE	Commune entière
PAYNS	1	SALLE DES MARIAGES – 49, RUE HUGUES DE PAYNS	Commune entière
PEL-ET-DER	1	MAIRIE – 1, GRANDE RUE DE PEL	Commune entière
PERIGNY-LA-ROSE	1	MAIRIE – 7, RUE DE L'EGLISE	Commune entière
PERTHES-LES-BRIENNE	1	MAIRIE – 9, GRANDE RUE	Commune entière
PETIT-MESNIL	1	SALLE DE REUNIONS – RUE DE LA POTENCE	Commune entière
PINEY	1	SALLE DE RÉUNION POLYVALENTE – 2, RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE	Commune entière
PLAINES-SAINTE-LANGE	1	MAIRIE ECOLE – 26, RUE DU PONT	Commune entière
PLANCY-L'ABBAYE	1	SALLE OUDINET – 5, RUE PIERRE LABONDE	Commune entière
PLANTY	1	MAIRIE – 31, GRANDE RUE	Commune entière
PLESSIS-BARBUISE	1	12, GRANDE RUE	Commune entière
POIVRES	1	MAIRIE – 3, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
POLIGNY	1	MAIRIE – 1, PLACE SAINT APPOLINE	Commune entière
POLISOT	1	SALLE DES ANCIENS	Commune entière
POLISY	1	50, GRANDE RUE	Commune entière
PONT-SAINTE-MARIE	1 N°1 : GROUPE PRIMAIRE SARRAIL – 5, RUE GÉNÉRAL SARRAIL	N°1 : GROUPE PRIMAIRE SARRAIL – 5, RUE GÉNÉRAL SARRAIL	Rue Roger Salengro, rue du docteur Roux, rue Pasteur, rue Georges Clémenceau, route de Méry, voie de la croix, rue des champs, rue des Bordes, rue des Mazées, rue Aristide Briand, rue Pierre Curie, rue Guynemer, rue Paul Doumer, rue Anatole France, rue Emile Coué, impasse Fleuriot, rue Henri Parisot, place Charles de Gaulle, chemin de l'Ozeraie, impasse Charié, ruelle du Gué, rue des terres blanches, ruelle des guilles, rue Bonnot, rue Marguerite et Roger Charié, place Langlois, impasse des Ouches et rue des tirverts

COMMUNES		BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
PONT-SAINTE-MARIE	1	N°1 : GROUPE PRIMAIRE SARRAIL – 5, RUE GÉNÉRAL SARRAIL	N°2 : GROUPE PRIMAIRE SARRAIL – 5, RUE GÉNÉRAL SARRAIL	Avenue Michel Berger, résidence les acacias, résidence les bleuets, résidence les bouleaux, résidence les bruyères, résidence les cèdres, résidence les chênes, résidence les érables, résidence les iris, résidence les mimosas, résidence les myosotis, résidence les ormes, résidence les pervenches, résidence les pétunias, résidence les Peupliers, résidence les Sorbiers, résidence les tulipes, résidence les violettes, rue Charles Gounod, rue Frédéric Chopin, rue Georges Bizet, rue Maurice Ravel, rue Hector Berlioz, centre commercial, centre Social et rue Claude Debussy
PONT-SAINTE-MARIE	1	N°1 : GROUPE PRIMAIRE SARRAIL – 5, RUE GÉNÉRAL SARRAIL	N° 3 : GROUPE PRIMAIRE SARRAIL – 5, RUE GÉNÉRAL SARRAIL	Rue Robert Keller, rue Marc Verdier, rue Claude Chappe, rue des garennes, rue de la côte fleurie, rue du coteau fleuri, rue Danton, rue Louis Dauvet, avenue Jules Guesde, rue Narcisse Hautelin, rue Henri Barbusse, rue Célestin Philbois, rue des sirettes, avenue Jean Jaurès, chemin de la croix Rouge, rue Jean Monnet, impasse Barbusse, rue des quatre vents, rue les glycines, rue les cyclamens, rue des jonquilles, rue Sarrail et rue de la roseraie
PONT-SAINTE-MARIE	1	N°1 : GROUPE PRIMAIRE SARRAIL – 5, RUE GÉNÉRAL SARRAIL	N° 4 : GROUPE PRIMAIRE SARRAIL – 5, RUE GÉNÉRAL SARRAIL	Place des pinsons, rue des bergeronnettes, rue des fauvelles, rue des chardonnerets, rue des mésanges, rue Henri Lemasson, rue des bouvreuils, rue du Maréchal Leclerc, rue Saint Exupéry, rue Fernand Jaffiol, ferme du moulinet, rue Jean Moulin, rue Albert Camus, rue Pierre Germaine, allée du château, allée des sapins, allée des tilleuls, voie aux vaches, rue Bernard Lebocey, impasse du parc et rue du moulinet.
PONT-SUR-SEINE	1		NOUVEL ESPACE COMMUNAL – 5, FAUBOURG SAINT-MARTIN	Commune entière
POUAN-LES-VALLÉES	1		MAIRIE – RUE DES ANCIENS COMBATTANTS	Commune entière
POUGY	1		1, RUE LLE MELDANÇON	Commune entière
POUY-SUR-VANNES	1		MAIRIE – PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
PRASLIN	1		MAIRIE – 2, RUE BOUGATE	Commune entière
PRECY-NOTRE-DAME	1		6, RUE AUX CANES	Commune entière
PRECY-SAINT-MARTIN	1		MAIRIE – 22 BIS, RUE SAINT MARTIN	Commune entière
PREMIERFAIT	1		SALLE POLYVALENTE	Commune entière
PROVERVILLE	1		44, GRANDE RUE	Commune entière
PRUGNY	1		MAIRIE – 2, RUE DE L'ÉGLISE	Commune entière
PRUNAY-BELLEVILLE	1		MAIRIE – 8, RUE DE LA CRAISE	Commune entière
PRUSY	1		MAIRIE – 45, GRANDE RUE	Commune entière
PUITS-ET-NUISEMENT	1	N°1 : MAIRIE – 4, RUE DES TILLEULS	N°1 : MAIRIE – 4, RUE DES TILLEULS	Le Puits
PUITS-ET-NUISEMENT	1	N°1 : MAIRIE – 4, RUE DES TILLEULS	N°2 : SALLE DE RÉUNION – RUE DE L'ÉGLISE	NUISEMENT
RACINES	1		10, RUE PRINCIPALE	Commune entière
RADONVILLIERS	1		MAIRIE – GRANDE RUE	Commune entière
RAMERUPT	1		6, RUE CHARLES DELAUNAY	Commune entière
RANCES	1		2, RUE DE LA ROTRATÉ	Commune entière
RHEGES	1		SALLE POLYVALENTE - RUE DE L'ÉCOLE	Commune entière
RIGNY-LA-NONNEUSE	1		45, ROUTE DE BAILLY	Commune entière
RIGNY-LE-FERRON	1		SALLE D'ACTIVITÉS, ÉCOLE – 15, RUE DE LA CROIX	Commune entière
RILLY-SAINTESYRE	1		5, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
LA RIVIERE-DE-CORPS	1	N°1 : HÔTEL DE VILLE – 4, ALLEE FORESTIERE	N°1 : HÔTEL DE VILLE – 4, ALLEE FORESTIERE	Allée forestière, impasse Alain Fournier, rue Albert Camus, rue André Maurois, rue d'Aumont, impasse Chantereigne, chemin de Cliquat, rue Emile Buck, rue Paul Cléret, rue Jules Guesde, rue Emmanuel Heimann, rue Henri Barbusse, rue de l'orée du bois, rue Jean Jaurès, rue Pasteur, impasse Honoré de Balzac, impasse Jacques Brel, impasse Gérard de Nerval, impasse des myosotis, allée du parc aux oiseaux, place de la mairie, rue du château des chouettes, rue Saint Antoine, impasse Saint Vincent, chemin du terrain des sports, rue Victor Hugo (du 2 au 30 côté pair et 11 côté impair), rue Henri Grados, impasse de l'orée du bois, rue des maraîchers.

COMMUNES		BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
LA RIVIERE-DE-CORPS	1	N°1 : HÔTEL DE VILLE - 4, ALLEE FORESTIERE	N°2 : ECOLE ALPHONSE DAUDET - 50, RUE JEAN JAURES	Impasse Antoine Watteau, impasse Aristide Maillol, rue Auguste Buck, rue Auguste Renoir, rue Auguste Rodin, rue bel air, rue des Berdins, impasse Camille Claudel, impasse des Clesles, rue du docteur Roux, impasse Edgar Degas, rue Edouard Manet, rue Etienne Dolel, impasse Edouard Manet, rue des érables, impasse des érables, impasse de l'espérance, rue Eugène Delacroix, impasse Frédéric-Auguste Bartholdi, avenue général Leclerc, rue Henri Matisse, impasse Henri Matisse, rue Jules Cuisin, impasse du Maraude, chemin de la queue de la pelle, impasse Marc Chagall, impasse Maurice Utrillo, impasse Paul Cézanne, rue des mésanges, rue des pins, rue Maurice Rouard, rue Paul Cézanne, rue Sadi Carnot, boulevard Camille Saint Saëns, rue Toulouse Lautrec, domaine de Nagot, rue de la fontaine, impasse Salvador Dali, rue Olivier de Serres, rue Arthur Young, rue André Robinet, rue Edgar Pisani, rue Charles Briand.
LA RIVIERE-DE-CORPS	1	N°1 : HÔTEL DE VILLE - 4, ALLEE FORESTIERE	N°3 : COMPLEXE LACAILLE - 50, RUE VICTOR HUGO	Rue Albert Cohen, chemin de l'étang, square François Bonlieu, place Jean Anouilh, rue François Cevert, chemin des granges, rue Guy Boniface, chemin de Maraye, impasse Jacques Audibert, impasse Jean Cocteau, rue Louis Lachenal, rue Marcel Cerdan, impasse Marcel Jouhandeau, rue Maryse Bastié, rue Patrick Pons, place Michel Leiris, boulevard Pierre de Coubertin, rue Pierre Giry, rue Roger Martin du Gard, impasse Saint John Perse, rue Victor Hugo (32 au 62 côté pair et 1 au 7 B côté impair), rue Marguerite Duras, rue Gaston Bachelard, rue Simone de Beauvoir, allée Jacques Prévert, place Jean-Paul Sartre, avenue des viennes, rue Saint Fiacre, rue Antoine Augustin Parmentier.
ROMILLY-SUR-SEINE	1	N°1 : HÔTEL DE VILLE - 1, RUE DE LA BOULE D'OR	N°1 : HÔTEL DE VILLE - 1, RUE DE LA BOULE D'OR	Rue Henri Barbusse, cour Bérard, ruelle Blanqui, rue Blanqui, rue des Boers (côté pair), rue de la Boule d'Or (côté pair du 34 à la fin et côté impair), rue Carnot, avenue du château (côté pair), rue Collon, rue de la Concorde, rue du général de Gaulle (côté impair), rue Charles Delescluzes, place de la gare, rue Gelhay, rue Gornet Boivin (côté pair du 2 au 132 + côté impair du 1 au 157), rue Jules Grévy, rue de la grille, impasse du gué de la rigole, rue Victor Hugo (côté pair du 2 au 58 et impair du 1 au 69), rue Lacour, avenue du général Leclerc, rue du 1 <sup>er</sup> mai, rue Marceau, rue Mignard, rue du moulin, rue Louis Pasteur, rue Saint-Antoine, rue Saint-Servais, rue Thénard, rue traversière, rue de l'union, rue Gabriel Willaume.
ROMILLY-SUR-SEINE	1	N°1 : HÔTEL DE VILLE - 1, RUE DE LA BOULE D'OR	N°2 : ECOLE MIGNONNETTE - 35, PLACE MIGNONNETTE	Rue de l'aviation, rue Marcel Bardin, cité de la Belle Idée, cité Bellemère, cour Bellure, rue du colonel Pierre Boileau, cour des Bourgeats, rue des Bourgeats, rue de la chaumière, chemin rural dit de la fin de Maizières, chemin de la voie aux vaches, rue des Courtils-Laurent, impasse Mary Favin, impasse du chemin de fer, rue Jean-Louis Fournier, impasse du pont de la Garenne, chemin de la Garenne Saint-Jacques, rue Gornet Boivin (côté pair du 134 à la fin et impair du 159 à la fin), rue Gornet Boivin prolongée, rue Herbesace, rue Simone Herszkowicz, rue Victor Hugo (côté pair du 60 à la fin et impair du 71 à la fin), rue de l'Isle, rue Paul Leleux, rue des marais, rue Mattéoti, place mignonnette, rue mignonnette, rue mignonnette prolongée, rue Jean Monnet, chemin du prieuré, rue Edgar Quinet, impasse Saïgon, rue Sainte-Geneviève, cour Sautreau, rue Pierre Sémard (côté impair), impasse du Tonkin, rue de Troyes.
ROMILLY-SUR-SEINE	1	N°1 : HÔTEL DE VILLE - 1, RUE DE LA BOULE D'OR	N°3 : ESPACE AMBROISE CROIZAT - 6, AVENUE JEAN JAURES	Allée Montesquieu, rue Jeanne d'Arc, rue Aristide, Briand (côté pair du 2 au 70), avenue Pierre Brossolette (côté pair du 2 au 74 et impair du 1 au 17), rue Félix Faure, rue Foin Gilbert, rue Anatole France, rue Gambetta, avenue Jean Jaures, passage Jean Jaures, rue Pierre Labonde, avenue de la Liberté, rue Lucien Lincet, impasse Samuel Liquier, rue Jean Moulin, rue Jean-Jacques Rousseau, rue Paul Vaillant Couturier.
ROMILLY-SUR-SEINE	1	N°1 : HÔTEL DE VILLE - 1, RUE DE LA BOULE D'OR	N°4 : ECOLE ROMAIN ROLLAND - 1, RUE PAUL GUILLOT	Rue Aristide Briand (côté impair du 1 au 193), rue du docteur Calmette (côté pair du 2 au 56 et impair du 1 au 61), impasse de l'Est, rue de l'Est, rue Charles Gounod, rue Paul Guillot, voie Herbesace, rue Jean de La Fontaine, rue Lauerrois, rue de la Lyonnaise, rue Charles Masson, impasse du Mesnil, chemin d'Origny, rue Ambroise Paré, rue Blaise Pascal, rue Giacchino Rossini, rue du docteur Roux (côté pair du 2 au 60 et impair du 1 au 43), impasse Claude Schilling (du 2 au 14), rue Pierre Sémard (côté pair), rue du docteur Schweitzer.
ROMILLY-SUR-SEINE	1	N°1 : HÔTEL DE VILLE - 1, RUE DE LA BOULE D'OR	N°5 : Ecole Romain Rolland: 1 RUE PAUL GUILLOT	Bureau n° 5 : Buffon (rue Georges), Calmette (rue du Docteur) - pair du 58 à la fin - impair du 63 à la fin, Centre (rue du), Champ Chardon (rue du), Croisé (le chemin), Desprez (rue Emile), Fabre (rue Jules), Guynemer (rue), Lavoisier (rue Antoine Laurent), Lyautey (rue du Maréchal), Monod (rue Jacques), Nouettes (rue des), Paul (rue Marcel), Raspail (rue) Roux (Impasse du Docteur), Roux (rue du Docteur) - pair du 62 à la fin - impair du 45 à la fin, Saint-Hubert (rue), Schilling (Impasse Claude) - du 16 au 28, Zola (rue Emile) - pair du 2 au 78 - impair du 1 au 107
ROMILLY-SUR-SEINE	1	N°1 : HÔTEL DE VILLE - 1, RUE DE LA BOULE D'OR	N°6 : ESPACE GASTON MONMOUSSEAU - 2, AVENUE DU 8 MAI 1945 (À L'ANGLE DE LA RUE DU TROU DU CHÊNE)	Rue Salvador Allende, rue de l'amitié, rue des blés d'or, avenue Pierre Brossolette (côté pair du 76 à la fin et impair du 19 à la fin), impasse du chant de l'alouette, avenue Einstein, rue de Liège, rue Locarno, avenue du 8 mai, chemin de la maladière, impasse du Maroc, impasse du 19 mars 1962 (fin de la guerre d'Algérie), chemin du Menay, rue Milford Haven, rue Pablo Neruda, rue du trou du chêne, rue Emile Zola (côté pair du 80 à la fin et impair du 109 à la fin).

COMMUNES	BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
ROMILLY-SUR-SEINE	1 N°1 : HÔTEL DE VILLE – 1, RUE DE LA BOULE D'OR	N°7 : ESPACE GASTON MONMOUSSEAU – 2, AVENUE DU 8 MAI 1945 (À L'ANGLE DE LA RUE DU TROU DU CHÊNE)	Rue des bleuets, rue Aristide Briand (côté impair du 195 au 233), rue Pierre Dac, allée Gustave Eiffel, allée des entrepreneurs, avenue Denis Diderot (côté pair du 60 à la fin et impair du 121 à la fin), avenue Denis Diderot prolongée, allée du colonel Fabien, rue du colonel Fabien, rue du maréchal Gallieni, rue des genêts, avenue des glycines, rue Robert Graumer, rue des iris, avenue Joseph-Marie Jacquard, rue de maréchal Joffre, impasse des lilas, rue Maurice Maillard, chemin des marais, lieu dit « les marais », rue des myosotis, rue d'Ouman, rue des résédas, boulevard des roses, allée des sapins, rue des tournesols.
ROMILLY-SUR-SEINE	1 N°1 : HÔTEL DE VILLE – 1, RUE DE LA BOULE D'OR	N°8 : ECOLE ROBESPIERRE – 17, BOULEVARD MAXIMILIEN ROBESPIERRE	Rue Michel Baroin, place Alfred Boucher, rue Aristide Briand (côté pair du 72 à la fin et impair du 235 à la fin), place du campus, rue de Champagne, rue Gustave Courbet, boulevard Danton, rue Eugène Delacroix, rue Eugène Delacroix prolongée, rue Alphonse de Lamartine, avenue Diderot (côté pair du 2 au 58 et impair du 1 au 119), rue Henry Dunant, lieu dit « pente des Hauts-Buissons », rue Fernand Léger, rue Emmanuel de Martonne, rue Guy Moquet, ancienne route de Paris, mail Pablo Picasso, rue Auguste Renoir, boulevard Maximilien Robespierre, rue François Rude.
ROMILLY-SUR-SEINE	1 N°1 : HÔTEL DE VILLE – 1, RUE DE LA BOULE D'OR	N°9 : ECOLE DE LION – 68, RUE DE GABRIEL PÉRI	Lieu dit de « Brantigny », pont de la comtesse, route de Conflans, rue Pierre Curie, mail de Gotha, rue de Gotha, chemin des grèves, rue de la charrière à Maillet, rue Henri Millet (côté pair du 132 à la fin et impair du 107 à la fin), lieu dit « les Molinaires », allée des pâtures de Lion, rue Gabriel Péri, chemin du gué Perrat, rue du gué Perrat, voie pontoise, chaussée de Sellières, chemin de Sellières, domaine de Sellières, impasse du sémaphore, avenue du val Thibault, rue Aline Valette, chemin de Vaudebanne.
ROMILLY-SUR-SEINE	1 N°1 : HÔTEL DE VILLE – 1, RUE DE LA BOULE D'OR	N°10 : PAUL LANGEVIN – 2, RUE DE LA TOURNELLE	Rue François Arago, rue Paul Bert, rue Raymond Birer, rue des Boers (côté impair), rue de la Boule d'Or (côté pair du 2 au 32), passage du gué bourgeois, avenue du château (côté impair), cours Clément David, rue du général de Gaulle (côté pair), rue du maréchal de Lattre de Tassigny, rue des Champs Elysées, rue aux Gouets, passage Julian Grimau, rue Julian Grimau, ruelle Guillot, avenue Jules Jacquemin, impasse magenta, rue magenta, place des martyrs de la libération, rue Henri Millet (côté pair du 2 au 130 bis et impair du 1 au 105), rue des ormes, rue de la paix, quai de la palée, rue Partouneaux, quai Raspail, avenue François Vincent Raspail, route de Sauvage, Outre Seine (chemin rural), rue de la tournelle, rue Jules Vallès, rue Vaupoincet, rue Voltaire Sellières.
RONCENAY	1	SALLE POLYVALENTE – CHEMIN DE L'ÉTANG	Commune entière
ROSIERES-PRÈS-TROYES	1 N°1 : ECOLE ELEMENTAIRE – PLACE CHARLES DE GAULLE	N°1 : ECOLE ELEMENTAIRE – PLACE CHARLES DE GAULLE	Rue André-Marie Ampère, boulevard d'Arcole, route d'Auxerre, rue Marcel Aymé, rue Joséphine Baker, rue Gilbert Bécaud, rue Georges Brassens, rue Jacques Brel, chemin du Bois Casal, rue Edmée Boursault, rue Alphonse Daudet, Avenue Gabriel Deheurlès, rue de l'Egalité (de la rue Parmentier à la rue Victor Hugo), rue d'Essling, avenue des Feuillates, ruelle Lucien Forjot, rue de Friedland, rue Jean Gabin, place Charles de Gaulle, rue Victor Hugo, rue Lamartine, rue de la Liberté, Chemin des Mauberts, rue Nicolas Mignard, chemin de l'Ormat, rue Marcel Pagnol, rue Denis Papin, rue Yves Montand, rue Parmentier, rue Blaise Pascal, rue Charles Perrault, rue Edith Piaf, cChemin du Pré Fachy, rue Auguste Rodin, rue Saint-Exupéry, rue Romy Schneider, rue Georges Seurat, rue Simone Signoret, rue Lino Ventura
ROSIERES-PRÈS-TROYES	1 N°1 : ECOLE ELEMENTAIRE – PLACE CHARLES DE GAULLE	N°2 : ECOLE ELEMENTAIRE – PLACE CHARLES DE GAULLE	Rue Michel Ange, rue Jean Arson, boulevard d'Austerlitz, chemin des Capucines, chemin de la chasse aux Loups, place Jean-Baptiste Corot, rue Marie Curie, rue Honoré Daumier, rue des deux haies, rue du 18 Juin 1940, chemin de l'Ecole, rue de l'Egalité (du rond-point de la gendarmerie au chemin de la scierie), rue Henri Farman, place Paul Gauguin, rue Paul Hervy, rue d'Ena, avenue Ingres, rue Amadis Jamyn, rue Pierre Larousse, rue Général Leclerc, avenue des Lombards, rue de Marengo, rue Jean Nicot, rue Pasteur, rue Gérard Philipe, rue de Québec, rue Jean-Philippe Rameau, rue du Docteur Schweltzer, chemin de la scierie Camille More, rue Alfred Sysley, rue Paul Valéry, chemin des vieux fours, place Léonard de Vinci, rue de Wagram, rue Watteau
ROSIERES-PRÈS-TROYES	1 N°1 : ECOLE ELEMENTAIRE – PLACE CHARLES DE GAULLE	N°3 : ECOLE ELEMENTAIRE – PLACE CHARLES DE GAULLE	Rue Jacqueline Auriol, rue Louis Bachimont, rue Berthelin de Rosières, rue Albert Camus, rue du Chêne, impasse des Charmes, rue Pierre Curie, chemin de l'Essor, rue Jules Ferry, ruelle La Fontaine, rue Guibout, rue Edgar Jouquier, rue du Lavoir, rue Jean Lévy, rue Valérie Maître, rue Adrien Ninet, impasse Raymond Partiot, impasse Fernand Ragon, chemin des Roizes, rue des Rosiers, route de Saint-Pouange, chemin Sainte-Scholastique, rue Philippe Thomassin, chemin de la vieille maison, rue Fernand Vigneron
ROSNAY-L'HOPITAL	1	SALLE DES FETES – RUE DU LONG	Commune entière
ROUILLY-SACEY	1	RUE DE L'ÉCOLE	Commune entière
ROUILLY-SAINT-LOUP	1	27, RUE SAINT LOUP	Commune entière
ROUVRES-LÈS-VIGNES	1	MAIRIE – 2, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
RUMILLY-LÈS-VAUDES	1	33, ROUTE DE CHAOURCE	Commune entière
RUVIGNY	1	MAIRIE – 1, GRANDE RUE	Commune entière

COMMUNES	BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	1 N°1 : SALLE DES FETES DE L'HOTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND (ENTRE LA RUE HENRI FORJOT ET LA RUE OBER-RAMSTADT)	N°1 : SALLE DES FETES DE L'HOTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND (ENTRE LA RUE HENRI FORJOT ET LA RUE OBER-RAMSTADT)	Rue Agénor Cortier, entrée des Antes, rue Charles Baltet, rue Charles de Refuge, cour Charles Peguy, rond-point Charles de Gaulle, les allées de l'église, rue de l'Europe, passage de l'Europe, rue Frédéric Mistral, place François Mitterrand, passage Galland, cour Georges Pompidou, rue Gilbert Médéric, rue Henri Forjot, passage de l'hôtel de ville, rue Jacques Cartier, rue du lavoir, cour Louis Pergaud, avenue maréchal Lederc, rue Ober Ramstadt, rue Saint Michaut, rue des vieux cortins, rond-point de la Villeneuve.
SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	1 N°1 : SALLE DES FETES DE L'HOTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND (ENTRE LA RUE HENRI FORJOT ET LA RUE OBER-RAMSTADT)	N°2 : SALLE DES FETES DE L'HOTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND (ENTRE LA RUE HENRI FORJOT ET LA RUE OBER-RAMSTADT)	Rue Ambroise Paré, allée de l'ancienne école, allée des arcades, rue Bartholdi, chemin dit des Bert Cortins, chemin du Bert Cortins, rue Colette, rue du commandant Cousteau, rue de la Croix Blanche, rue de l'église, rue Eric Tabarly, rue de la Fédération, place de la Fédération, rue Gérard de Nerval, rue Gustave Eiffel, passage Gutenberg, rue Guy de Maupassant, rue Lucien Leblanc, square Lucien Leclair, passage Lutel, chemin des maisons brûlées, impasse Marcel Guibert, rue Maurice Veyssière, rue de la Paix, place de la petite côte, sentier de la petite côte, allée du pré Vivien, rue René Courtin, chemin des roises, rue Simone Signoret, rue Saint Frobert, chemin des suivants, chemin du terreau du Bert Cortins, chemin du Voué.
SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	1 N°1 : SALLE DES FETES DE L'HOTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND (ENTRE LA RUE HENRI FORJOT ET LA RUE OBER-RAMSTADT)	N°3 : MONTIER LA CELLE – 3, RUE PIERRE DE CELLE	Rond-point des abbayes, chemin de l'abbaye de Montier la Celle, rue de l'abbaye de Montier la Celle, rue Albert de Mun, rue d'Austerlitz, square Ben Gourion, passage des Bernardines, passage du chatelier, rue des chaumières, rue Christophe Colomb, rue de la fontaine Nagot, passage du fossé noir, rue François Raspail, chemin du haut d'Echenilly, rue Hélène Rasetti, rue d'Éna, avenue de l'Île Germaine, rue Louis Joseph Papineau, chemin de Maraye, rue Marco Polo, rue Montaigne, rue Notre Dame des Prés, rue Paul Doumer, rue Pierre de Celle, rue Pierre de la Ramée, rue Pierre Mendès France, rue Pierre Radisson, rue Raymond Radiguet, allée des sources, rue du village, allée des vignots, rue de Wagram.
SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	1 N°1 : SALLE DES FETES DE L'HOTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND (ENTRE LA RUE HENRI FORJOT ET LA RUE OBER-RAMSTADT)	N°4 : MONTIER LA CELLE – 3, RUE PIERRE DE CELLE	Rue André Mougout, rue Benoît Maion, rue Bernard Lecache, rue Carnot, passage de la Celle Saint Pierre, passage Edmé Vivien, rue Edmé Vivien, cour Edmond Michelet, villa Faye, cour François Rabelais, rue des frères Gillet, chemin des Godots, passage de la haie Piquet, chemin de l'Île Germaine, rue Jules Ferrouille, chemin des lavoirs, cour Pablo Picasso, rue Paul Bert, passage Thierry, avenue Wilson.
SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	1 N°1 : SALLE DES FETES DE L'HOTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND (ENTRE LA RUE HENRI FORJOT ET LA RUE OBER-RAMSTADT)	N°5: MONTIER LA CELLE 3 RUE PIERRE DE CELLE	AGRICULTEURS (Rue des) - ALAIN DROUHIN (Rue) - AMEDEE GAMBEY (Rue) - ANDRE MALRAUX (Rue) - ANDRE RONGEOT (Rue) - BARBEREAUX (Avenue des) - BONNETIERS (Rue des) - BOUVERIE (Passage de la) - CARRIERE (Rue de la) - CERISIERS (Passage des) - CHAMPS (Passage des) - CHARBONNIERE (Chemin de la) - CHARLES BAROCHE (Place) - CHARLES DE FOUCAULD (Rue) - CHELEMBERT (Square) - CHRISTIAN ROYER (Rue) - CLAUDE MONET (Rue) - COGOLETTO (Rue de) - COLETTE ET DANIEL PETITJEAN (Av) - COMMUNES (Chemin des) - COMTE (Impasse du) - COTEAU (Passage du) - ECHENILLY (Avenue d) - EDGAR QUINET (Rue) - ENTRE DEUX COMMUNES (Rue) - EPINGLIERS (Rue des) - FERNAND COFFINET (Rue) - FILEUX (Chemin du) - FONTAINE ST MARTIN (Rue de la) - FORTUNES (Impasse des) - FORTUNES (Rue des) - FRANCOIS MAURIAC (Rue) - GENERAL BETHOUART (Place du) - GEORGE JEHANNE (Place) - GEORGES DUCARROZ (Rue) - GRANGES (Rue des) - GREMOINE (Rue) - GROS TERREAUX (Rue des) - HAUT FRETE (Chemin du) - HONORE D'ESTIENNE D'ORVES (Rue) - JACQUES MONOD (Passage) - JEAN ARGAUT (Rue) - JEAN CHAPTAL (Passage) - JEAN FROISSART (Rue) - JEAN PORTALIS (Rue) - JULES MOCH (Rue) - JULES VALLES (Rue) - LADRERIE (Passage de la) - LINCHERE (Chemin de la) - LOGE GAULIN (Rue de la) - LOUIS DE FREYCINET (Rue) - MARAICHERS (Rue des) - MARCEL BODIE (Rue) - MARIVAS (Chemin des) - MOGARD (Ruelle) - MONTCALM (Rue) - MOULIEVRE (Rue du) - ODETTE OLIGNY (Rue) - PAPETERIE (Passage de la) - PAUL BAUDURET (Rue) - PERCHOIS (Chemin du) - PERRIERES (Chemin des) - PIERRE (Passage de la) - PITUITES (Rue des) - PLANCHE VERBALE (Passage de la) - PRES ST GERMAIN (Rue) - RAYMOND BARBE (Rue) - RENE CHAR (Impasse) - RENE LAENNEC (Rue) - ROGER GOUAILLE (Rue) - SAINT EXUPERY (Rue) - SAULES (Chemin des) - SAUSSI (Chemin du) - SAUSSI (Rue du) - SOEUR CHARLES (Place) - VIENNES (Av des) - VOIE DU COMTE (Rue la)
SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	1 N°1 : SALLE DES FETES DE L'HOTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND (ENTRE LA RUE HENRI FORJOT ET LA RUE OBER-RAMSTADT)	N°6 : AUGUSTE RENOIR – 14, RUE JULES FERRY	Rue Alfred Nobel, rue de la chapelle au Bé, rue Henri Huot, rue Ledru Rollin, rue Maurice Ravel, rue Thiers (de Troyes aux n° 113 impair et 114 pair inclus), rue de la tuilerie, rue Victor Hugo, rue Voitaire.
SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	1 N°1 : SALLE DES FETES DE L'HOTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND (ENTRE LA RUE HENRI FORJOT ET LA RUE OBER-RAMSTADT)	N°7 : AUGUSTE RENOIR – 14, RUE JULES FERRY	Rue Alexandre Fléming, route d'Auxerre (de Troyes aux n° 15 impair et 70 pair inclus), rue Charles Moret, cour Chateaubriand, rue commandant Charcot, rue Gambetta, rue Georges Bonbon, rue Guy Moquet, rue Jean Bareth, rue Jean Jaurès, rue Jules Ferry, rue Louis Auger, rue Louis Pasteur, place Mon Logis, rue Pascal, rue Philippe Lebon, impasse Thiers.

COMMUNES	BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	1 N°1 : SALLE DES FETES DE L'HOTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND (ENTRE LA RUE HENRI FORJOT ET LA RUE OBER-RAMSTADT)	N°8 : AUGUSTE RENOIR – 14, RUE JULES FERRY	Impasse Alain Lesage, route d'Auxerre (des n° 17 impair et 72 pair inclus jusqu'à la limite de Rosières), impasse du Charou, chemin de Chavant, rue de la Croix Rouge, passage de l'empereur, rue Félix Eboué, rue de la fourche aux moines, impasse Jean de La Bruyère, rue Montesquieu, rue des Murots, rue Pierre Delostal, rue Pierre Joseph Proudhon, rue Pierre Larousse, Impasse Pillon, rue Raymond Aron, chemin de la reine blanche, rue de la reine blanche, chemin dit de la sclerie, rue du Tchad, rue Thiers (des n° 115 impair et 116 pair inclus jusqu'à hauteur du carrefour de la route d'Auxerre), rue de la Tour du Pin, rue de Verdun, rue Victor Berthelot.
SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	1 N°1 : SALLE DES FETES DE L'HOTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND (ENTRE LA RUE HENRI FORJOT ET LA RUE OBER-RAMSTADT)	N°9 : REPUBLIQUE – 21, AVENUE DES TILLEULS	Rue des anciens combattants d'A.F.N., avenue André Gillier, rue André Massin, rue Birgentzle, rue Charles Denuet, allée de la grande planche, rue Jules Didier, impasse des ouises, rue de la République, place Robert Galley, rond-point de Saint André, avenue des tilleuls, passage des tilleuls, rue des vergers, sentier des vergers.
SAINT-AUBIN	1	MAIRIE – 1, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
SAINT-BENOIST-SUR-VANNE	1	SALLE DES FETES – RUE NEUVE	Commune entière
SAINT-BENOIST-SUR-SEINE	1	7, RUE DES MONTS	Commune entière
SAINT-CHRISTOPHE-DODINICOURT	1	MAIRIE – 1, RUE PRINCIPALE	Commune entière
SAINT-ETIENNE-SOUS-BARBUISE	1	MAIRIE – 11, RUE DE LA LIBÉRATION	Commune entière
SAINT-FLAVY	1	32, RUE PRINCIPALE	Commune entière
SAINT-GERMAIN	1 N°1: ECOLE JEAN MONNET – 867, ROUTE DE TROYES	N°1: ECOLE JEAN MONNET – 867, ROUTE DE TROYES	Toutes les rues du Bourg, toutes les rues de CHEVILLELE et toutes les rues de LINÇON.
SAINT-GERMAIN	1 N°1: ECOLE JEAN MONNET – 867, ROUTE DE TROYES	N°2 : CENTRE SPORTIF-137 RUE LOUIS GUILLEMIN-LEPINE-	LEPINE
SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	1	1, RUE DE PARIS	Commune entière
SAINT-JEAN-DE-BONNEVAL	1	MAIRIE – 4, RUE DE L'ÉGLISE	Commune entière
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	1 N°1 : SALLE POLYVALENTE – PARC ANDRÉ GRIMONT	N°1 : SALLE POLYVALENTE – PARC ANDRÉ GRIMONT	Rue Aristide Briand, rue Berthe Morisot, rue Claude Monet, rue Danton, route de Baires, rue de Gentilly, rue de l'Hôtel de Ville, rue de la Burie, rue de la fable, route de Rouilly, rue de Sancey, route de Verrières, rue des courts arpents, rue des templiers, rue du bois Gibault, rue Edgar Degas, Rue Edmond Fariat Troyes, ferme de Verdun, rue Fernand Ganne, rue Fontenelle (du 1 au 23 côté impair et du 2 au 30 côté pair), rue Gambetta (du 2 au 76 côté pair et du 1 au 35 côté impair), rue Jean-Jacques Rousseau, impasse Jean-Jacques Rousseau, rue Louis Maillot (n° 1 et 2), route Marcel Bidot, rue Nicolas Rémond (du 1 au 19 côté impair et du 2 au 14 côté pair), rue Paul Cézanne, rue Percehaie, rue Voltaire, rue René Gillet (du 1 au 19 côté impair) et rue des prés Saint Jean.
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	1 N°1 : SALLE POLYVALENTE – PARC ANDRÉ GRIMONT	N°2 : SALLE POLYVALENTE – PARC ANDRÉ GRIMONT	Avenue Auguste Terrenoire, rue Bernard Pieds, rue Carnot, chaussée du Vouldy, rue de la commanderie, rue de la haute Moline (côté pair), chemin des bois (y compris le lotissement Dufrot), rue des canotiers, rue des louvières, impasse des louvières, rue des prés Blandins, rue des vannes, rue du bois Dorieux, rue du clos Balduc, rue du docteur Jacques Bell, rue Georges Dheilly, rue Henri Parmentier, rue Jean Neveu, rue Louis Gravelle, rue de la vieille Seine et rue Pasteur.
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	1 N°1 : SALLE POLYVALENTE – PARC ANDRÉ GRIMONT	N°3 : SALLE POLYVALENTE – PARC ANDRÉ GRIMONT	Rue Auguste Petel, impasse Clovis Laroche, impasse de la papeterie, rue de la providence, rue de Verdun, rue des écoles (côté pair), rue du moulin le roi, impasse du moulin le roi, rue du petit Saint Julien, rue Fontenelle (du 25 à la fin côté impair et du 32 à la fin côté pair), rue Gambetta (du 78 à la fin côté pair et du 37 à la fin côté impair), rue Jean Jaurès, impasse Jean Jaurès, impasse Louis Blanc, rue Louis Blanc, rue Louis Maillot (du 6 au 10 côté pair et 11 côté impair), rue Maurice Romagon (du 14 à la fin côté pair), impasse Maurice Romagon, avenue Michel Baroin et rue Nicolas Rémond (du 21 à la fin côté impair et du 16 à la fin côté pair).
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	1 N°1 : SALLE POLYVALENTE – PARC ANDRÉ GRIMONT	N°4 : SALLE POLYVALENTE – PARC ANDRÉ GRIMONT	Rue du parc, rue Chanteclerc, Villa Mon Logis (du 1 au 13 côté impair), boulevard de Dijon (du 1 au 95 côté impair et du 2 au 136 côté pair), route de Rosières, rue des Couturots, rue des deux haies, rue des Philippats, avenue des Sapins (du 1 au 57 côté impair et du 2 au 48 côté pair), cité des sapins, rue du canal, rue du quai militaire, Impasse Chazelle, allée du Château des Cours (du 1 au 7 côté impair et du 2 au 4 côté pair), rue Général Leclerc, rue Henri Dunant, impasse Henri Dunant, rue Thénard, rue Maurice Romagon (du 2 au 12 côté pair) et passage du port sec.

COMMUNES		BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	1	N°1 : SALLE POLYVALENTE – PARC ANDRÉ GRIMONT	N°5: SALLE POLYVALENTE PARC ANDRÉ GRIMONT	Bureau n°5 : Rue Chenier, Rue Cornelle, Impasse de l'Egalité, Rue de l'Egalité, Rue de la Coopérative, Avenue de la Gare, Rue de la Libération, Impasse la Riveaudière, Route de Villepart, Rue de la Cité des Hautes Vignes, Impasse des Huerdets, Impasse des Philippats, Allée du Pré au Goth, Rue Guillaume Apollinaire, Rue Gaston Brunotte, Rue Henri Regnault, Rue Marcel Guenin, Rue Molière, Rue Montaigne, Rue Rabelais, Rue Racine, Rue René Gillet (du 20 à la fin côté pair et 21 à la fin côté impair), Rue Ronsard, Rue Villon et Impasse Villon
SAINT-LEGER-PRES-TROYES	1		SALLE ANNEXE JEAN PHOCION – 6, RUE DE L'ÉGLISE	Commune entière
SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE	1		MAIRIE – 1, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE	1		MAIRIE – 13, RUE PRINCIPALE	Commune entière
SAINT-LOUP-DE-BUFFIGNY	1		PLACE DE L'ÉGLISE	Commune entière
SAINT-LUPIEN	1		19, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
SAINT-LYE	1	N°1 : SALLE DES FÊTES – PLACE DE L'ÉGLISE	N°1 : SALLE DES FÊTES – PLACE DE L'ÉGLISE	Rue du Bois, rue Camusat, voie Chaire, rue de Champêtre, chemin des champs, rue des chaumes, rue Claude Debussy, allée des épis, chemin des foins, impasse de la gare, rue général de Gaulle, rue Léon Gauthier, rue des gravières, rue des hauts du moulin, rue du premier mai, rue du manoir, rue des martyrs de la résistance, rue de Montherlant, rue du moulin, ruelle du moulin, rue des orges foins, rue Pasteur, rue des pâtures, rue Hugues de Payns, rue des régales, rue de la reine blanche, rue de Riancey, RD 619, rue Henri Rodin, impasse des mésanges, impasse de la tourelle, rue des pensées, chemin de Chantivet, rue Toulouse-Lautrec.
SAINT-LYE	1	N°1 : SALLE DES FÊTES – PLACE DE L'ÉGLISE	N°2 : SALLE DES FÊTES – PLACE DE L'ÉGLISE	Rue de l'abbaye, rue Aflagraude, ruelle des âneries, rue du bébé, rue du calvaire, allée du château, rue des cortins, impasse des cortins, rue du Crotay, impasse Jeanne d'Arc, passage du Crotay, rue Arthur Debret, rue des pâquerettes, place de l'église, chemin de l'étang, rue de la fontaine, rue du four, avenue de la gare, rue de la garenne, rue des héros de la résistance, rue Clémence de Hongrie, rue Jeanne d'Arc, rue de la jonchère, passage de la jonchère, rue de la libération, impasse Louix X le Hutin, rue des maisons brûlées, rue de Mantenay, rue aux moines, rue aux mûres, rue des mûriers, rue Noteau, chemin du noyer aux mouches, rue des peupliers, rue des prés fleuris, rue Jean Renolr, chemin de la garenne, voie du gros tertre, voie Lutel, chemin des Trilloux.
SAINT-LYE	1	N°1 : SALLE DES FÊTES – PLACE DE L'ÉGLISE	N°3 : SALLE POLYVALENTE DE GRANGE L'ÉVÊQUE	Rue du lieutenant Chavanat, impasse Chavanat, les clos, rue Marcel Chutry, impasse des clos, rue de Pentente, allée des genévres, rue de la mare, rue du lieutenant Simphal, chemin du bas des vignes, rue Georges Brassens, allée des caves, rue André Chenevotot, rue Olivier Doué.
SAINT-MARDS-EN-OTHE	1		MAIRIE – 14, RUE CHARLES PETIT	Commune entière
SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY	1		1, RUE DE LA POSTE	Commune entière
SAINTE-MAURE	1	N°1 : 3, RUE GERMAIN BERTON	N°1 : 3, RUE GERMAIN BERTON	SAINTE-MAURE : Route de Méry (du n°55 bis au n° 105 et du n°74 au n°134), rue Saint Charles, impasse Saint Père, rue Auguste Renoir, impasse de Marnay, chemin de la carrière, rue du four, rue de la vallée au comte, impasse de la petite vallée, rue Germain Berton, rue des accins, impasse des accins, rue de l'essor, rue Chrestien de Troyes, route de Barberey, lycée privé. Hameau de VANNES : route de Vermois, chemin de la Pierre, chemin de Méry, rue du haut de Vannes, rue Mignot, impasse du 1er Août, rue traversière, rue de la prairie, ruelle des pavillons, rue des ponts, château de Vermois.
SAINTE-MAURE	1	N°1 : 3, RUE GERMAIN BERTON	N°2 : 3 RUE GERMAIN BERTON	CULOISON : route de Méry (du n°1 au n° 55 et du n°2 au n°72), rue des moissons, rue Marcel Gérard, rue René Moine, chemin de la petite voie, rue des aubépines, rue des perrières, rue Flore Thibault, rue de Massonville, rue des Troprès, rue Bourbelon, impasse Serge Prin, rue du champ saint père, rue gallo-romaine, grande rue, route de Fouchy, impasse des ouches, rue du 8 Mai 1945, impasse des jardins, rue Barrois, rue Cossard, rue du moulin, rue Seurat, rue Rivière, rue des sorbiers, impasse des demeures de Juliette. Hameau de MASSONVILLE : en totalité.
SAINT-MESMIN	1		PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
SAINT-NABORD-SUR-AUBE	1		MAIRIE – 32, RUE PRINCIPALE	Commune entière
SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	1		MAIRIE - 15, GRANDE RUE	Commune entière
SAINT-OULPH	1		SALLE POLYVALENTE PAULETTE HENRIET – 3, PLACE DES TILLEULS	Commune entière

COMMUNES	BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
SAINT-PARRES-AUX-TERTRES	1 N°1 : SALLE DES MARIAGES – 2, RUE HENRI BERTHELOT	N°1 : SALLE DES MARIAGES – 2, RUE HENRI BERTHELOT	Rue du Sentier des Grèves, rue Jules Pochinot, rue Edouard Vaillant, rue Paul Lafargue, rue Emile Zola, rue Camille Desmoulins, rue Jeanne Moire, rue Jean Moulin, rue de la Maladière, rue de la Garenne, rue André Lavocat, rue Gambetta, rue du Cottage, rue des Blés d'or, rue de la Nagère, impasse Célestin Philbois, rue des Prairies, rue des Berges de Seine, impasse des Bleuets, rue Saint Patrocle, rue des Alouettes, rue Célestin Philbois, rue Claude Monet, rue Paul Cezanne, rue Pierre-Auguste Renoir, rue Vincent Van Gogh, impasse Rosa Bonheur, mail Paul Gauguin.
SAINT-PARRES-AUX-TERTRES	1 N°1 : SALLE DES MARIAGES – 2, RUE HENRI BERTHELOT	N°2 : SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – 2, RUE HENRI BERTHELOT	Avenue lieutenant Michel Taittinger, avenue Henri Barbusse, avenue du Général de Gaulle, impasse François Ferrer, rue Edme Denizot, allée du Château, chemin des Ruches, rue de Soëst, place du 11 novembre 1918, place du 8 mai 1945, place des Combattants d'Afrique du Nord, rue Henri Berthelot, rue Pierre Brossolette, rue du Balcon du Tertre, rue des Hauts Vents, rue des Cerisiers, rue de la Cloche, rue de l'Égalité, rue Pierre de Coubertin, RD 86, rue Camille Claudel, rue Louis Blériot, rue Héliène Boucher, rue Marie Marvingt, rue Antoine de Saint Exupéry.
SAINT-PARRES-AUX-TERTRES	1 N°1 : SALLE DES MARIAGES – 2, RUE HENRI BERTHELOT	N°3 : SALLE DES CONFÉRENCES – RUE PIERRE BROSSOLETTE	Rue Jean Jaurès, rue Pasteur, rue Pierre Curie, rue du Docteur Roux, rue de la République, rue des Fosses Blanches, rue des Chaumières, route de Menois, ferme de Panais, rue Vincent Aurioi, rue René Coty, rue Jules Guesde, impasse des Epicières, rue des Vignes, rue des Vergers, rue des Mésanges, impasse des Mésanges, rue Jules Ferry, rue William Brouillard, rue de la Vallée, rue de l'Espérance, impasse de l'Espérance, impasse des Tourterelles et impasse du Docteur Roux, impasse Edgar Degas, rue Henri Farman, et rue des Perrières.
SAINT-PARRES-LES-VAUDES	1	MAIRIE – 24, RUE GEORGES FURIER	Commune entière
SAINT-PHAL	1	MAIRIE 7 RUE DES CAFÉS	Commune entière
SAINT-POUANGE	1	MAIRIE – 3, RUE EDOUARD HERRIOT	Commune entière
SAINT-REMY-SOUS-BARBUISE	1	MAIRIE – 17BIS, RUE DE L'ORME	Commune entière
SAINTE-SAVINE	1 N°1 : SALLE DES MARIAGES DE LA MAIRIE – 1, RUE LAMORICIÈRE	N°1 : SALLE DES MARIAGES DE LA MAIRIE – 1, RUE LAMORICIÈRE	Cour Mon Logis, cour Sadi Carnot, Impasse Fachoda, passage du 4 septembre, rue Arago, rue Beaujon, rue Berniolle, rue Camille Flammarion, rue Danton, rue de l'Union, rue de la concorde, rue de la liberté, rue des Noës (du n°1 au n°79 inclus), rue du Clos Bersat, rue du Maroc, rue Gambetta, rue Guynemer, rue Hauvy, rue Lavoisier, chemin des Godots, rue Louis Blanc (du n°1 au n°43 bis et du n°2 au n°54), rue neuve de la République, rue Parmentier, rue Pasteur, rue Sadi Carnot, rue Villebois-Mareuil, rue Volta et rue Mandonnet.
SAINTE-SAVINE	1 N°1 : SALLE DES MARIAGES DE LA MAIRIE – 1, RUE LAMORICIÈRE	N°2 : SALLE DES MARIAGES DE LA MAIRIE – 1, RUE LAMORICIÈRE	Impasse des 17 clés, impasse Rozier, rue Armande Gandon, rue Benoît Malon, rue blanche pierre, rue Claude Foulon, rue de l'Ouest, rue de la bonneterie, rue du 11 novembre, rue Edmond Billy, rue Edmond Rataf, rue Elisa, rue Emile Gauthier, rue Jeannette, rue Lamoricère, rue Médéric, rue Paul Doumer (du n°1 au n°41 et du n°2 au n°38), rue Pierre Brossolette, avenue Galliéni (du n°1 au n°73 et du n°2 au n°86), impasse des Godots, chemin des laivoirs et rue Paul Bert
SAINTE-SAVINE	1 N°1 : SALLE DES MARIAGES DE LA MAIRIE – 1, RUE LAMORICIÈRE	N°3 : SALLE DE CLASSE DE L'ÉCOLE JULES FERRY – 5, RUE JULES FERRY	Allée de l'amitié, Impasse des Peupliers, Impasse Louis Viot, rue des Noës (à partir du 79 bis), rue Edouard Branly, rue Eugène Laroche, rue Gabriel Péri, rue Jean Mosle, rue Jules Ferry, rue La Fontaine, rue Lamartine (du n°1 au n°29), rue Lazare Hoche, rue Louis Auger, rue Louis Blanc (du n°45 au n°75 et du n°56 au n°62bis), rue Nicolas Piat, rue Pierre Sémard et rue Rouget de l'Isle.
SAINTE-SAVINE	1 N°1 : SALLE DES MARIAGES DE LA MAIRIE – 1, RUE LAMORICIÈRE	N°4 : SALLE DE CLASSE DE L'ÉCOLE JULES FERRY – 5, RUE JULES FERRY	Avenue Galliéni (du n°75 au n°139 et du n°88 au n°148 ter), impasse de l'Humanité, impasse des Roses, impasse Paul Doumer, rue Albert Camus, rue Aristide Briand, rue du Chapeau Rouge, rue Edmé Marot, rue du 25 août, rue Jules Hémar, rue maréchal Franchet rue d'Espérey, rue maréchal Foch, rue maréchal Joffre, rue maréchal Lyautey, rue Montgolfier, rue Paul Doumer (du n°43 au n°81ter et du n°40 au n°114), rue Raymond Poincaré et rue des héros de la résistance.
SAINTE-SAVINE	1 N°1 : SALLE DES MARIAGES DE LA MAIRIE – 1, RUE LAMORICIÈRE	N°5 : ÉCOLE MATERNELLE LUCIE AUBRAC – 2 CHEMIN DU PARC	Bureau n° 5 : Allée des Ormes, Avenue Leclerc (à partir des n° 17 et N° 26), rues André Dulou, du Parc, des Demeures du Parc, Docteur Calmette, Chemin du Parc, Dumont d'Urville, Hector Berlioz, Plaine des Gardes, Paul Doumer (à partir du N° 107 et N° 136), Jean-Baptiste Corot, Léopold Smétana, Louis Lumière, Marc Seguin, Impasse des Tamaris, rues Charles Gounod, Commandant Guilbaud, Nungesser, de la Maladière, rue Bernard-André Dulou, rue Théodore Monod, rue François Mitterrand, rue Yves Montand, rue Léon Darsonval, Chemin du Parc, Savipol A et B
SAINTE-SAVINE	1 N°1 : SALLE DES MARIAGES DE LA MAIRIE – 1, RUE LAMORICIÈRE	N°6 : ÉCOLE MATERNELLE GEORGES GUINGOUIN – 58, RUE DE CHANTELOUP	Avenue Gabriel Thierry, avenue Galliéni (à partir du n°141 et du n°150), avenue Leclerc (du n°1 au n°15 et du n°2 au n°24), Impasse La Fontaine, impasse de la villa Chanteloup, route de Grange l'Évêque, rue Charles Arpin, rue de Chantecoq, rue de Chantecoq Plaisance, rue de Chanteloup (du n°1 au n°25 et du n°2 au n°68), rue des dames, rue du grand air, rue Georges Bizet, rue Georges Cuvier, rue Jean Bart, rue Lamartine (du n°29bis au n°49), rue Louis Blanc (à partir du n°77 et du n°64), rue Marcel Pryn, rue Marcel Carné, rue Jean Perrin, rue Notre Dame des Prés, rue Paul Doumer (du n°83 au n°105 et du n°116 au n°134), rue Jacques Brel, rue Eric Tabarly, rue Edwige Feuillère, rue Jean Marais et rue Vincent Van Gogh.

COMMUNES	BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES	
SAINTE-SAVINE	1	N°1 : SALLE DES MARIAGES DE LA MAIRIE – 1, RUE LAMORICIÈRE	N°7 : ECOLE MATERNELLE GEORGES GUINGOUIN – 58, RUE DE CHANTELOUP	Allée des anciens d'AFN, impasse Marcel Proust, impasse Nicolas Poussin, rue Armand Lanoux, rue aux Moges, rue Claude Debussy, rue de Chanteloup (à partir du n°27 et du n°70), rue du Hamelet, rue François Rude, rue Frédéric Chopin, rue Frédéric Valton, rue Georges Brassens, rue Georges Feydeau, rue Gustave Courbet, rue Jean Cocteau, rue Jean Renoir, rue Lamartine (à partir du n°51), rue Marcel Pagnol, rue Maurice Genevoix, rue Maurice Girard, rue Paul Steffann, rue Pierre Boudinet, rue Raymond Perreau, rue Saint Etienne et rue Truaude.
SAINT-THIBAULT	1		7, RUE DE L'ÉGLISE	Commune entière
SAINT-USAGE	1		MAIRIE – 1, RUE DE LA TUILERIE	Commune entière
SALON	1		1, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
SAULCY	1		MAIRIE – 2, RUE DE L'ÉTANG	Commune entière
SAVIERES	1		SALLE DES FETES - 60, PLACE DE LA SALLE DES FETES	Commune entière
SEMOINE	1		SALLE POLYVALENTE – 1, RUE DES TILLEULS	Commune entière
SOLIGNY-LES-ETANGS	1		1 RUE DE L'ÉGLISE	Commune entière
SOMMEVAL	1		MAIRIE – 128, RUE DE LA RENCONTRE	Commune entière
SOULAINES-DHUYS	1		MAIRIE – 2, PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE	Commune entière
SOULIGNY	1		MAIRIE – PLACE DE LA CHARME	Commune entière
SPOY	1		SALLE POLYVALENTE – PLACE CHAUDRON	Commune entière
THENNELIERES	1		MAIRIE – 7, RUE DU 14 JUILLET	Commune entière
THIEFFRAIN	1		MAIRIE – 2, RUE DE L'ABBÉ VIVIEN	Commune entière
THIL	1		PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
THORS	1		MAIRIE – 2, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
TORCY-LE-GRAND	1		MAIRIE – PLACE DU CHAUFFOUR	Commune entière
TORCY-LE-PETIT	1		MAIRIE – VOIE D'ARCIS	Commune entière
TORVILLIERS	1		SALLE POLYVALENTE DE L'ÉCOLE – 19, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
TRAINEL	1		SALLE DU MOULIN – 49, RUE SAINT ANTOINE	Commune entière
TRANCAULT	1		MAIRIE – 1, RUE FRANÇOIS LE CAMUS	Commune entière
TRANNES	1		SALLE POLYVALENTE ANDRÉ LIGNIER	Commune entière
TROUANS	1		10, RUE DE CHÂLONS	Commune entière
TROYES	1	N°1 CENTRALISATEUR : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°1 CENTRALISATEUR : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le quai Dampierre (du n°18 à la fin), la place de la Libération, les rues Emile Zola (pair du n° 2 au n°116), des Quinze-Vingts (côté impair), de la Madeleine (côté impair et côté pair du n° 8 à la fin), longer le boulevard Gambetta (entre la rue de la Madeleine et le Quai Dampierre).
TROYES	1	N°1 CENTRALISATEUR : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°2 : HOTEL DE VILLE 2 – SALLE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue Emile Zola (pair du n° 118 à la fin), la place Jean Jaurès (côté pair), la rue Huguier Truelle (côté pair), le boulevard Victor Hugo (du n°2 au n°40), la rue de la Tour Boileau (du n°2 au n°12), la voie ferrée, la gare, la rue du Ravelin (côté pair), longer la place Casimir Périer et le boulevard Gambetta (entre la rue de la Madeleine et l'avenue Pasteur), la rue de la Madeleine (côté pair du n°2 au n°6) et la rue des Quinze-Vingts (côté pair).
TROYES	1	N°1 CENTRALISATEUR : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°3 : DIDEROT 1 – 12, RUE DIDEROT	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la gare, la voie ferrée, la rue de la Tour Boileau (du n°14 à la fin), la rue Jeanne d'Arc (côté pair du n°10 à la fin et côté impair du n°15 au n°21), les limites entre Troyes et Saint-André-les-Vergers, Troyes et Sainte-Savine, la rue des Fossés Patris (côté impair), la rue Fernand Giroux (côté impair), l'avenue Pasteur (côté pair du n°48 au n°74 et côté, impair du n°1 au n°37), la rue Charles Delaunay (côté impair du n°39 à la fin), la rue Ambroise Cottet (côté impair du n°3 au n°17bis), la rue Gautherin, l'avenue Pasteur (du n°1 au n°37), la place Casimir Périer et la rue du Ravelin (côté impair).
TROYES	1	N°1 CENTRALISATEUR : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°4 : DIDEROT 2 – 12, RUE DIDEROT	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue Pasteur (côté pair du n°2 au n°46), longer la rue Gautherin, les rues Ambroise Cottet (du n° 38 au n°60), Charles Delaunay (du n°1 au n°37), de Preize (du n°61 au n°67), Georgia Knap, l'avenue Major Général Georges Vanier (du n°1 au n°35), le quai Dampierre (du n° 2 au n°16) et le boulevard Gambetta (côté pair du n°2 au n°66).

COMMUNES		BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
TROYES	1	N°1 CENTRALISATEUR : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°5 : LE MODERNE – 2, RUE DE MOLESME	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le quai des comtes de champagne, le boulevard Danton (côté pair), la rue Simart, la rue Michelet (côté pair du n°2 au n°34 et côté impair du n°1 au n°27), le boulevard Henri Barbusse (côté impair du n°1 au n°11) et le quai Lafontaine.
TROYES	1	N°1 CENTRALISATEUR : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°6 : 14 JUILLET – 72, RUE CHARLES GROS	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le boulevard du 1er RAM (côté pair), le boulevard du 14 juillet (côté pair), le quai du Comte Henri, la rue Pierre Labonde, la rue Emile Zola (côté impair), la place Jean Jaurès (côté impair), la rue Huguier Truelle (côté impair) et le boulevard Victor Hugo (côté impair du n°7 à la fin et côté pair du n°42 à la fin).
TROYES	1	N°1 CENTRALISATEUR : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°7 : AUGUSTE MILLARD – 37, COURS JACQUIN	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la Seine, les limites territoriales entre Troyes et Lavau, Troyes et Pont-Sainte-Marie, la rue Emile Coué (du n°6 à la fin), la rue aux Moines (côté impair), l'avenue du 1er Mai (du n°1 au n°25), la Seine, la rue Michelet (côté impair du n°29 au n°31 et côté pair du n°36 à la fin), longer la rue Simart, le cours Jacquin.
TROYES	1	N°1 CENTRALISATEUR : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°8 : ESPACE SAINT JACQUES 1 – 2, PLACE DE SOËST	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue du 1er Mai (côté pair), le rond-point de l'Europe (côté pair), l'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny (côté pair), la limite entre Troyes et Saint-Parres-aux-Tertres, la rue Héloïse et Abelard (côté pair), le boulevard Georges Pompidou (côté pair du n°22 à la fin), la rue de Chesterfield (côté pair du n°2 au n°4 et côté impair), la rue Nicolas Cordonnier (côté impair), la rue de la Becquerie (côté pair du n°2 au n°6), la rue Paul Cambon (côté impair), la rue Philippe de Champagne (côté pair du n°2 au n°30), la rue de la lune (côté impair), la rue de Gournay (côté impair du n°1 au n°49 et côté pair du n°20 au n°42), l'impasse du Voyer (côté impair), la rue du Voyer (impair n°1), le mail des Charmilles (côté pair du n°42 à la fin) et la Seine.
TROYES	1	N°1 CENTRALISATEUR : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°9 : ESPACE ST JACQUES 2 – 2, PLACE DE SOËST	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue aux Moines (côté pair), la rue Emile Coué (du n°5 à la fin), les limites entre Troyes et Pont-Sainte-Marie, Troyes et Saint-Parres-aux-Tertres, l'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny (côté impair), le rond-point de l'Europe (côté impair) et l'avenue du 1er Mai (du n°27 à la fin).
TROYES	1	N°1 CENTRALISATEUR : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°10 : JULES FERRY 1 – 40, RUE JEAN LACOSTE	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue des Fossés Patris (du n°2 au n°6), la rue Fernand Giroux (côté pair), la rue Couloumière (entre Fernand Giroux et Fort Chevreuse), la rue de la Bertauche (côté pair), la rue du Fort Chevreuse (côté impair), l'avenue Pasteur (côté impair du n°39 à la fin), la rue du Lieutenant Pierre Murard (côté impair du n°1 au n°9), la rue de la Guérarde (côté pair), l'avenue Marguerite-Flavien Buffard (côté pair du n°2 au n°10), l'avenue du Général Leclerc (côté impair du n°1 au n°175), le boulevard Blanqui (côté impair du n°1 au n°51), la rue du Lieutenant Pierre Murard (côté pair du n°30 à la fin) et la rue Jean Lacoste (côté pair).
TROYES	1	N°1 CENTRALISATEUR : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°11 : JULES FERRY 2 – 40, RUE JEAN LACOSTE	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue Jean Lacoste (côté impair du n°1 au n°57), les rues Alexandre Ribot (côté pair), des Noës (du n°2 au n°62) et des Fossés Patris (côté pair du n°8 à la fin).
TROYES	1	N°1 CENTRALISATEUR : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°12 : CHARLES CHEVALIER 1 – 35BIS, RUE DES MAROTS	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue Alexandre Ribot (côté impair), la rue des Noës (du n°64 à la fin), la limite entre Troyes et les Noës-près-Troyes, la rue Maurice de Vlaminck, la Place Aristide Maillol, la rue Chaïn Soutine, la rue du Lieutenant Pierre Murard (côté impair du n°11 à la fin) et la rue Jean Lacoste (côté impair du n°59 à la fin).
TROYES	1	N°1 CENTRALISATEUR : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°13 : CHARLES CHEVALIER 2 – 35BIS, RUE DES MAROTS	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le boulevard Blanqui (côté pair du n°2 au n°40), la rue des Marots (côté impair du n°47 au n°53), sauf la rue Chaïn Soutine, sauf la Place Aristide Maillol, sauf la rue Maurice de Vlaminck, les limites entre Troyes et les Noës-près-Troyes, Troyes et la Chapelle-Saint-Luc, la rue Général Sarrail (du n°19 à la fin) et avenue Général Leclerc (côté impair du n°177 à la fin).
TROYES	1	N°1 CENTRALISATEUR : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°14 : PREIZE 1 – RUE DU CLOS CAMUS	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue Pasteur (du n°76 à la fin), la rue du Lieutenant Pierre Murard (côté pair du n°2 au n°28), la rue de la Guérarde (côté impair), l'avenue Marguerite-Flavien Buffard (côté impair), l'avenue Marie de Champagne (côté impair du n°1 au n°19 et côté pair n°2), les rues de la reine Blanche (côté impair), Gaston Rogelin (côté impair), Brocard (du n°2 au n°4), l'avenue Major Général Georges Vanier (du n°37 au n°115), la rue Georgia Knap (n°1), la rue de Preize (du n°72 au n°80) et la rue Charles Delaunay (côté pair).
TROYES	1	N°1 CENTRALISATEUR : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°15 : PREIZE 2 – RUE DU CLOS CAMUS	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue Marie de Champagne (côté pair du n°4 à la fin et côté impair du n°21 à la fin), l'avenue Maréchal Leclerc (côté pair), les rues du Général Sarrail (du n°1 au n°7), Hoche (côté pair), l'avenue Major Général Georges Vanier (du n°117 à la fin), les rues Brocard (du n°1 au n°5), Gaston Rogelin (côté pair) et de la Reine Blanche (côté pair).

COMMUNES		BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
TROYES	1	N°1 CENTRALISATEUR : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°16 : VASSAULES 1 : 139, RUE ETIENNE PÉDRON	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue Chomedey de Maisonneuve (du n°2 au n°114), la rue Brocard (côté pair du n°6 à la fin), longer l'impasse des Lilas et la Seine, le boulevard Danton (côté impair).
TROYES	1	N°1 CENTRALISATEUR : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°17 : VASSAULES 2 : 139, RUE ETIENNE PÉDRON	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue Chomedey de Maisonneuve (du n°116 à la fin), les limites entre Troyes et La Chapelle-Saint-Luc, Troyes et Lavau, la Seine, l'impasse des Lilas et la rue Brocard (côté impair du n°7 à la fin).
TROYES	1	N°1 CENTRALISATEUR : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°18 : BLOSSIERES – 51, RUE DE GOURNAY	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la limite entre Troyes et Saint-Parres-aux-Tertres, la rue Héloïse et Abelard (côté impair), le boulevard Georges Pompidou (jusqu'à la rue de Chesterfield), la rue de Chesterfield (côté impair du n°1 au n°13), la rue Nicolas Cordonnier (côté pair), la rue de la Becquerie (côté impair du n°1D à la fin et côté pair du n°8 à la fin), la rue Paul Cambon (côté pair), la rue Philippe de Champagne (impair du n°11 à la fin et côté pair du n°32 à la fin), la rue de la Lune (côté pair), la rue de Gournay (côté impair du n°51 à la fin et côté pair du n°44 à la fin), l'impasse du Voyer (côté pair), la rue du Voyer, traverser le mail des Charmilles et le boulevard Henri Barbusse, le quai Saint Dominique (côté pair), la Chaussée du Vouldy (côté impair du n°1 au n°15), rejoindre la rue Jean Nesmy (côté pair du n°38 à la fin et côté impair du n°51 à la fin), traverser le Boulevard Georges Pompidou, la rue Hoppenot, longer le sentier de l'allée, la rue du Grand Véon (côté impair du n°31 à la fin et côté pair), le sentier des Gravières, la limite entre Troyes et Saint-Parres-aux-Tertres.
TROYES	1	N°1 CENTRALISATEUR : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°19 : SENARDES 1 – PLACE DE L'ANE PATOCHE	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la chaussée du Vouldy (côté impair du n°17 à la fin), la rue de la Haute Moline (du n°1 au n°23), longer la rue de la Brûlée, la rue Godard Pillaveinne, longer les rues Edmond Fariat et Edmé-Auguste Hoppenot, traverser le boulevard Georges Pompidou et la rue Jean Nesmy, rejoindre la chaussée du Vouldy.
TROYES	1	N°1 CENTRALISATEUR : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°20 : SENARDES 2 – PLACE DE L'ANE PATOCHE	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue Edmond Fariat (côté impair du n°25 au n°37), longer la rue Godard Pillaveinne, longer la rue des Cumines, la rue de la Brûlée, la rue de la Haute Moline (du n°25 à la fin), la digue de Foicy, la limite entre Troyes et Saint-Parres-aux-Tertres, la ruelle du Grand Véon, longer la rue du Grand Véon jusqu'à la hauteur du sentier des gravières, le sentier de l'allée.
TROYES	1	N°1 CENTRALISATEUR : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°21 : TERRASSES 1 - 30, BOULEVARD JULES GUESDE	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le boulevard du 14 juillet (côté impair du n°1 au n°9), la rue des Bas Trévois (du n°2 au n°16), la rue de la Visitation, l'avenue Pierre Brossolette (côté impair du n°97 au n°135), la rue de Madagascar (côté impair), le boulevard Jules Guesde (côté pair du n°2 au n°40 et côté impair du n°1 au n°49), le boulevard Georges Pompidou (impair n°23), la chaussée du Vouldy (côté pair du n°2 au n°20) et la place du Vouldy (côté pair).
TROYES	1	N°1 CENTRALISATEUR : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°22 : TERRASSES 2 - 30, BOULEVARD JULES GUESDE	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le boulevard du 14 juillet (côté impair du n°11 à la fin), le boulevard du 1er RAM (côté impair), la rue de la Tour Boileau (côté impair), la rue Jeanne d'Arc (côté impair du n°23 à la fin), la limite entre Troyes et Saint-André-les-Vergers, la rue de la Mission (côté pair), rejoindre et longer la rue des Bas Trévois jusqu'au boulevard du 14 juillet.
TROYES	1	N°1 CENTRALISATEUR : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°23 : PAUL BERT 1 - 5, RUE EDOUARD VAILLANT	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue Pierre Brossolette (du n°78 à la fin), la ligne de chemin de fer, l'avenue Anatole France (côté pair du n°24 au n°58), la limite entre Troyes et Saint-André-les-Vergers et la rue de la Mission (côté impair).
TROYES	1	N°1 CENTRALISATEUR : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°24 : PAUL BERT 2 - 5, RUE EDOUARD VAILLANT	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le faubourg Croncels (du n°2 au n°284), la rue Marcellin Berthelot (du n°2 au n°22), longer l'avenue Edouard Herriot et la rue Louis Le Clerc jusqu'à l'avenue Anatole France, l'avenue Anatole France (du n°27 au n°77), la ligne de chemin de fer.
TROYES	1	N°1 CENTRALISATEUR : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°25 : PAUL BERT 3 - 5, RUE EDOUARD VAILLANT	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue Anatole France (du n°79 à la fin), la rue Louis Le Clerc, l'avenue Edouard Herriot (côté pair du n°2 au n°68 et côté impair du n°1 au n°67), la rue Marcellin Berthelot (du n°24 à la fin), l'avenue des Lombards (du n°1 au n°15).
TROYES	1	N°1 CENTRALISATEUR : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°26 : JEAN MACÉ 1 - PLACE JEAN MACÉ	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue Madagascar (côté pair), le boulevard Jules Guesde (côté pair du n°42 à la fin et côté impair du n°117 à la fin), la rue Toisieux, longer la rue Jeannette, la rue Julien Gré, la rue Maurice Romagon, la rue Maurice Romagon prolongée, le faubourg Croncels (côté impair) et l'avenue Pierre Brossolette (du n°137 à la fin).
TROYES	1	N°1 CENTRALISATEUR : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°27 : JEAN MACÉ 2 - PLACE JEAN MACÉ	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le boulevard Georges Pompidou (entre le boulevard Jules Guesde et la chaussée du Vouldy), la Chaussée du Vouldy (du n°22 à la fin), la limite entre Troyes et Saint-Julien-les-Villas, la ruelle du Gué, longer la rue Julien Gré, la rue Jeannette, le boulevard Jules Guesde (côté impair du n°47 au n°115).

COMMUNES		BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
TROYES	1	N°1 CENTRALISATEUR : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°28 : EDOUARD VAILLANT – 95, RUE EDOUARD VAILLANT	Électeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue Marcellin Berthelot (côté impair), le faubourg Croncels (du n°286 à la fin), la rue Thénard (du n°2 au n°8), la rue Gustave Leheutre (côté pair), l'avenue des Lombards (du n°38 au n°50), la rue de Québec (côté impair), les limites entre Troyes et Rosières, Troyes et Saint André-les-Vergers et l'avenue des Lombards (du n°2 au n°10).
TROYES	1	N°1 CENTRALISATEUR : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°29 : CHARTREUX – RUE ROMAIN ROLLAND	électeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue Thénard (côté pair du n°10 à la fin), la limite entre Troyes et Rosières-près-Troyes, la rue de Québec (côté pair), l'avenue des Lombards (du n°55 à la fin) et la rue Gustave Leheutre (côté impair).
TURGY	1		MAIRIE – 21, GRANDE RUE	Commune entière
UNIENVILLE	1		ANCIENNE SALLE DE CLASSE – 6, RUE SAINT ANTOINE	Commune entière
URVILLE	1		SALLE POLYVALENTE – 1, PLACE ARMAND	Commune entière
VAILLY	1		MAIRIE – 23 BIS, GRANDE RUE	Commune entière
VAL-D'AUZON	1		2, RUE GAULIÈRE – VILLEHARDOUIN	Commune entière
VALLANT SAINT GEORGES	1		MAIRIE – 11, GRANDE RUE	Commune entière
VALLENTIGNY	1		17, RUE DES BUCHETTES	Commune entière
VALLIERES	1		MAIRIE – 15 BIS, RUE HAUTE	Commune entière
VANLAY	1		ROUTE D'ERVY	Commune entière
VAUCHASSIS	1		MAIRIE – PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
VAUCHONVILLIERS	1		2 RUE DE L'ÉGLISE	Commune entière
VAUCOGNE	1		MAIRIE – 13, GRANDE RUE	Commune entière
VAUDES	1		37, GRANDE RUE	Commune entière
VAUPOISSON	1		MAIRIE – 2, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
VENDEUVRE-SUR-BARSE	1	N°1 : ECOLE PIERRE ET MARIE CURIE – RUE PIERRE ET MARIE CURIE	N°1 : ECOLE PIERRE ET MARIE CURIE – RUE PIERRE ET MARIE CURIE	Rue d'Alger, rue des anciennes tanneries, ruelle des anciennes tanneries, avenue de l'armée Leclerc, rue Hector Berlioz, rue Paul Bert, ferme Saint-Gabriel, rue du capitaine Laurent, rue de Blzerne, rue Borgniat, rue Jean Bouin, rue Nicolas Bourbon, rue Théophile Boutiot, rue Aimé Brenot, rue de Brienne, rue des canes, rue de la maladière, rue du chapon, rue Pierre de Coubertin, place des combattants d'Indochine et d'Afrique du Nord, rue du coq, grande rue, rue de l'école, place du 8 mai 1945, rue Suchetet, rue des fossés Tanrot, impasse de la grosse tête, passage de la halle, square de la halle, rue de la halle, chemin de l'hôpital, rue de l'houzotte, avenue de la libération, rue Maugaley, place du 11 Novembre, rue Jean Chilot, chemin de massacre, rue Michel, rue du Nord, rue de la promenade du parc, rue Pasteur, rue Pataut, rue des perches, route de Piney, rue du pont chevalier, avenue de la République, rue Germain Royer, quai Saint Georges, rue Saint Pierre, rue des capucines, rue Annie et Pierre Micaux, rue des dahlias, rue des anémones, rue des bleuets, rue des jardins de Cybèle, ferme de l'ermitage, ferme des Carreaux, ferme des Bées, ferme du Gagnage aux Chats, ferme de Forêt, Ferme de Gueudot, ferme des Varennes, Valsuzenay, rue de la Côte d'Or, rue Pierre et Marie Curie, rue Dauphine, rue des églantines, rue Dussacq.
VENDEUVRE-SUR-BARSE	1	N°1 : ECOLE PIERRE ET MARIE CURIE – RUE PIERRE ET MARIE CURIE	N°2 : ECOLE BELLEVUE – 8, ALLÉE DES MARRONNIERS	Allée des acacias, rue Maryse Bastié, rue Louis Blériot, rue Hélène Boucher, allée des bouleaux, rue du Bourgetet, route des lacs, allée des charmes, allée des érables, rue Roland Garros, rue Georges Guynemer, allée des marronniers, place Jean Mermoz, rue Jean Mermoz, rue Charles Nungesser, rue de l'orient, allée des platanes, rue de la porte dorée, rue Antoine de Saint Exupéry, rue des templiers, allée des tilleuls, rue Jules Védrières, rue des chênes, rue de la Z I Bellevue.
VERNONVILLIERS	1		SALLE SOCIO-CULTURELLE : RUE DE LA BOURBONNE	Commune entière
VERPILLIERES-SUR-OURCE	1		MAIRIE – 39, GRANDE RUE	Commune entière
VERRICOURT	1		MAIRIE – RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
VERRIERES	1	N°1 : CENTRE SOCIOCULTUREL – PLACE RENÉ RENAULT	N°1 : CENTRE SOCIOCULTUREL – PLACE RENÉ RENAULT	Rue des jardins, chemin des plantes, rue de la source, rue des pommiers, rue des vignes, rue des champs, rue des cumines, rue des saules, rue des coteaux, rue du poirier, rue des marronniers, chemin des charmuants, rue des peupliers, rue des lilas, rue des sorbiers, rue des tilleuls, rue Jean Moulin, rue des grèves, chemin du moulin, rue de Villiers, la Bretonnière, le Temple, impasse de l'haupiteau, impasse des roses, rue des noyers.

COMMUNES	BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
VERRIERES	1 N°1 : CENTRE SOCIOCULTUREL – PLACE RENÉ RENAULT	N°2 ÉCOLE PRÉÉLÉMENTAIRE – SALLE DE MOTRICITÉ – PLACE RENÉ RENAULT	Rue de la République, rue des acacias, rue des Millottes, rue général de Gaulle, impasse du Saussinet, rue des écoles, rue des abeilles, rue du village, rue de la Boyotte, chemin des sœurs, impasse des chênes, rue du pressoir, rue Saint Martin, rue des cortins, chemin du lavoir, rue de la vallée, rue du colombier, rue de la chapelle, rue des flûtôts, impasse de la fontaine, rue de la fontaine, impasse de la Martine, rue des futaies, chemin des pâtures et rue du déversoir.
VIAPRES-LE-PETIT	1	MAIRIE – 1, RUE DE L'ABBE THIESSION	Commune entière
VILLACERF	1	MAIRIE – 20, RUE ROYALE	Commune entière
VILLADIN	1	SALLE DE L'ANCIENNE ÉCOLE	Commune entière
VILLE-SUR-ARCE	1	MAIRIE – 2, GRANDE RUE	Commune entière
VILLE-SUR-TERRE	1	MAIRIE – 6, ROUTE DE SOULAINES	Commune entière
VILLECHETIF	1	MAIRIE – 21, RUE DE LA CROIX	Commune entière
VILLELOUP	1	2, RUE SAINTE BARBE	Commune entière
VILLEMEREUIL	1	5, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
VILLEMOIRON-EN-OTHE	1	SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
VILLEMORIE	1	MAIRIE – PLACE DE L'ÉGLISE	Commune entière
VILLEMUYENNE	1	MAIRIE – 20, RUE PAUL VIARDET	Commune entière
VILLENAUXE LA GRANDE	1 N°1 : PLACE GEORGES CLEMENCEAU	N°1 : PLACE GEORGES CLEMENCEAU	Rue des tryolits, rue Jean Moulin, chemin de la bruiche, rue Denis Papin, rue de la gare, avenue de la gare, route de Sézanne, rue et ruelle Fariat, rue du château, rue du pont du roi, place du château, rue des abattoirs, rue des bonhommes, rue du Marois, rue Bècheret, rue Guillemot, rue Galantois, rue de la voie blanche, rue des vignes, rue des courroies, chemin de presle, rue Charles de Gaulle, rue Cornuelle, rue des frères Robert, place Georges Clémenceau, rue des ouches, rue Saint Roch, rue du Perrey (jusqu'au n°15), rue de Couailles (jusqu'au n°22), place Pierre Brossolette, rue de la butte, rue Montarpont, chemin du Piessis, impasse de la glacière, ruelle des prisonniers, rue du clos des vignes et rue Sansonné.
VILLENAUXE LA GRANDE	1 N°1 : PLACE GEORGES CLEMENCEAU	N°2 : RUE DU PERREY	Rue des chenets, rue des anciens d'AFN, rue de Plantefaux, rue de Couailles (à partir du n°23), rue du Perrey (à partir du n° 35), rue du cul de cac, rue Meslard, rue Saint-Pierre, rue de la chapelle Lorette, rue de Scorey, rue du 8 mai 1945, rue d'Esternay, rue Jaillard, rue grand cour, rue Villebion, rue Saint-Vincent, rue des godures, rue Montrobert, grande rue Montrobert, place Saint Jacques, rue Saint Jacques, rue Saint-Martin, rue de l'Arbouin, rue Gatillat, rue de Lette, rue Marsalle Jardin, rue creuse et impasse des queues grises.
VILLENEUVE-AUCHEMIN	1	PLACE DU 15 JUIN 1940	Commune entière
VILLERET	1	SALLE DES FETES – RUE SAINT FERREOL	Commune entière
VILLERY	1	MAIRIE – 17, ROUTE NATIONALE	Commune entière
VILLE-SOUS-LAFERTE	1 N°1 : 14, ROUTE DE DIJON	N°1 : 14, ROUTE DE DIJON	Route de Dijon BVI, rue du Vivier, rue de l'Église, rue du Seilley, rue de l'Aube, rue des Etuves, rue du Moulin, rue neuve, rue du Tramway, rue de la Petite Quart, rue de la Celloue, rue de la Louvière, Chemin des Moines et chemin de la Tuilerie.
VILLE-SOUS-LAFERTE	1 N°1 : 14, ROUTE DE DIJON	N°2 : 6, RUE DE L'ABBAYE – CLAIRVAUX	Clairvaux et le Four à Chaux
VILLE-SOUS-LAFERTE	1 N°1 : 14, ROUTE DE DIJON	N°3 : 1BIS, ROUTE DE DIJON – FORGES SAINT BERNARD	Les Forges-Saint-Bernard
VILLETTE-SUR-AUBE	1	41, RUE DE PARIS	Commune entière
VILLIERS-HERBISSE	1	MAIRIE – 2, RUE BASSE	Commune entière
VILLIERS-LE-BOIS	1	13, GRANDE RUE	Commune entière
VILLIERS-SOUS-PRASLIN	1	MAIRIE – RUE DE LA FOSSE AUX BRIOTS	Commune entière
VILLY-EN-TRODES	1	MAIRIE – 2, PLACE DE L'ÉGLISE	Commune entière
VILLY-LE-BOIS	1	1, RUE SAINT ANTOINE	Commune entière
VILLY-LE-MARECHAL	1	MAIRIE – 14, GRANDE RUE	Commune entière
VINETS	1	PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
VIREY-SOUS-BAR	1	8, RUE JEAN MONNET	Commune entière
VITRY-LE-CROISE	1	PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière

COMMUNES		BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
VIVIERS-SUR-ARTAUT	1		SALLE POLYVALENTE DE LA MAIRIE – PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
VOIGNY	1		18, RUE JEANNE BACHELARD	Commune entière
VOSNON	1		SALLE DES FETES - 64, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
VOUE	1		43, ROUTE IMPÉRIALE	Commune entière
VOUGREY	1		MAIRIE	Commune entière
VULAINES	1		2, RUE DU MONTIER	Commune entière
YEVRES-LE-PETIT	1		MAIRIE – 10, RUE SAINT- LAURENT	Commune entière



LE PREFET DE L'AUBE

PREFECTURE

TROYES, le

30 AOUT 2017

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES, DE LA  
LEGALITE ET DES LIBERTES PUBLIQUES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES MISSIONS DE  
PROXIMITE

ARRETE N°BERTI2017242 - 0002

DESIGNATION DES DELEGUES DE L'ADMINISTRATION

La Préfète de l'Aube,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L.17 du code électoral fixant la composition de la commission administrative chargée de réviser la liste électorale ;

VU l'arrêté préfectoral n° BERTI2017242-0002 du 30 août 2017 déterminant la liste des bureaux de vote pour les élections au suffrage universel direct qui se dérouleront entre le 1<sup>er</sup> mars 2018 et le 28 février 2019 ;

VU les propositions formulées par mesdames et messieurs les maires des communes de l'Aube ;

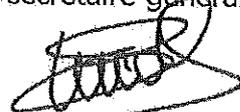
SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aube ;

ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont nommés en qualité de délégués de l'Administration faisant partie de la commission administrative chargée de réviser la liste électorale de leur commune, les personnes désignées en pièce jointe.

**Article 2 :** La secrétaire générale de la préfecture de l'Aube, la sous-préfète de l'arrondissement de NOGENT-SUR-SEINE, le sous-préfet de l'arrondissement de BAR-SUR-AUBE et les maires du département de l'Aube sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à chaque commune désignée en annexe.

Pour la préfète et par délégation,  
La secrétaire générale

  
Sylvie CENDRE

**DEPARTEMENT DE L'AUBE**  
**DELEGUES DE L'ADMINISTRATION**

COMMUNE		ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	DELEGUES DE L'ADMINISTRATION
AILLEVILLE	1	13, GRANDE RUE	HERVE ARNON SUPPLEANT : MICHEL JACQUOT
AIX-VILLEMAUR-PALIS	1	N°1 : AIX-EN-OTHE : SALLE DES MARIAGES - 1, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	MICHEL BRALEZ SUPPLEANT : DIDIER MARTINET
AIX-VILLEMAUR-PALIS	1	N°2 AIX-EN-OTHE : SALLE POLYVALENTE - 1, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	ANDRE GUILLOT SUPPLEANT : FRANCIS DELAVOIX
AIX-VILLEMAUR-PALIS	1	N°3 PALIS : 2, PLACE GAMBETTA	AIMEE VEDEL
AIX-VILLEMAUR-PALIS	1	N°4 VILLEMAUR-SUR-VANNE : 1, ROUTE DE PALIS	CHRISTIANE CUISSARD SUPPLEANT: FRANCOIS GEFFROY
ALLIBAUDIERES	1	17, RUE DE LA GRÈVE	FRANÇOISE FRANQUET SUPPLEANTE : GENEVIEVE ZWICK
AMANCE	1	SALLE POLYVALENTE -- 18, RUE ADRIEN SELM	MARIE-LOUISE BILLETTE SUPPLEANTE : NATHALIE FEVRE
ARCIS-SUR-AUBE	1	N°1 : 1, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE - SALLE DES FÊTES	ANDRÉ SAILLARD SUPPLEANT : JEAN-PIERRE BOUDE
ARCIS-SUR-AUBE	1	N°2 : 1, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE - SALLE DES FÊTES	ANDRÉ SAILLARD SUPPLEANT : JEAN-PIERRE BOUDE
ARCONVILLE	1	SALLE DES FÊTES - RUE DU MARÉCHAL LECLERC	ANNICK SANCHEZ
ARGANCON	1	ANCIENNE SALLE D'ÉCOLE - 34, RUE PRINCIPALE	ALAIN BAUDOUIN SUPPLEANT : EMMANUEL THOMAS
ARRELLES	1	MAIRIE - PLACE DE LA MAIRIE	BERTRAND LEAUX
ARREMBECOURT	1	SALLE POLYVALENTE	JEAN VALTON SUPPLEANT : CHRISTIAN BOUCHET
ARRENTIERES	1	8, RUE BLANCHE	ANDRÉ DELGENES SUPPLEANTE : DELIA BOULACHIN
ARSONVAL	1	SALLE DU CLUB DE L'AMITIE	FRANCINE VANDENBUSSCHE
ASSENAY	1	MAIRIE - 11B, RUE PRINCIPALE	ISABELLE GRELET SUPPLEANTE : KARINE CLERY
ASSENCIERES	1	MAIRIE - 17, RUE LES CLOTS	JOSIANE RUELLE
AUBETERRE	1	MAIRIE - 13, RUE DE L'OCTROI	MICHEL GARCIN
AULNAY	1	MAIRIE - RUE DU PETIT AULNAY	BERNARD BRIET SUPPLEANTE : DELPHINE HENRIOT
AUXON	1	SALLE DES FETES	CHRISTIAN MOUTON SUPPLEANT : SERGE DOSIERES
AVANT-LES-MARCILLY	1	11, RUE DES ECOLES	PASCAL DEKERLE SUPPLEANT : JEAN SVIATOPOLK
AVANT-LES-RAMERUPT	1	MAIRIE - 2 RUELLE PICHOTTE	DANIEL PICARD SUPPLEANTE : EVELYNE KUHN
AVIREY-LINGEY	1	MAIRIE - 14, RUE DE LA MAIRIE	FRANCINE JOUGLAS SUPPLEANTE : MARTINE BERNARD
AVON-LA-PEZE	1	MAIRIE - 2, RUE DE LA PIERRE AUX GRES	ALAIN PARIZOT SUPPLEANTE : SONIA GRIL
AVREUIL	1	MAIRIE - PLACE DE L'ÉGLISE	MARCEL LAGOGUEY SUPPLEANT : JEAN-MARC GAUTHIER
BAGNEUX-LA-FOSSE	1	MAIRIE - 25, GRANDE RUE	DANIEL MERELLI SUPPLEANT : MAURICE GUINOT
BAILLY-LE-FRANC	1	MAIRIE - RUE DU PONT	PASCAL JEANSON SUPPLEANTE : EVELYNE BEAURIEUX
BALIGNICOURT	1	6, RUE COLONEL DE BANGE	ALEX VOINCHET

COMMUNE		ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	DELEGUES DE L'ADMINISTRATION
BALNOT-LA-GRANGE	1	MAIRIE – 18, GRANDE RUE	JANY NOSLEY
BALNOT-SUR-LAIGNES	1	4, GRANDE RUE	CLAUDINE JOSSELIN
BARBEREY-SAINT-SULPICE	1	MAIRIE – 14, RUE ROBERT BAUDOIN	JEAN LEGER
BARBUISE	1	ECOLE MATERNELLE CD97	MICHEL PONCE SUPPLEANTE : MARYLINE BOSCHÉ
BAROVILLE	1	PLACE DE LA MAIRIE	BRUNO CHRISTIAEN SUPPLEANT : NICOLAS MONSUS
BAR-SUR-AUBE	1	N°1 : HOTEL DE VILLE – PLACE CARNOT	ISABELLE ROBERT SUPPLEANTE : AGNES DESBROSSES
BAR-SUR-AUBE	1	N°2 : ECOLE DES VARENNES - CHEMIN DES PETITES VARENNES	MARCEL STRACCHI SUPPLEANT : ETIENNE SCHREINER
BAR-SUR-AUBE	1	N°3 : ECOLE GAMBETTA - BOULEVARD GAMBETTA	CLAUDETTE POISSENOT SUPPLEANTE : PASCALE PETIT
BAR SUR SEINE	1	N°1 : SALLE POLYVALENTE – RUE GAMBETTA	LUCIEN ANCELIN
BAR SUR SEINE	1	N°2 : SALLE POLYVALENTE - RUE GAMBETTA	LUCIEN ANCELIN
BAYEL	1	SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – RUE DE LA POSTE	CHRISTINE MASSON SUPPLEANT : BERNARD MONNE
BERCENAY-EN-OTHE	1	24, RUE DE MARAYE	JACKY DESMAREST SUPPLEANTE : MARTINE MILLION
BERCENAY-LE-HAYER	1	MAIRIE – 1, ALLEE DE LA MAIRIE	DOMINIQUE PELLETIER SUPPLEANTE : NATHALIE MONTEIL
BERGERES	1	ECOLE MATERNELLE	SERGE SCHWINDENHAMMER SUPPLEANTE : GWENAELLE BERTHELOT
BERNON	1	MAIRIE – 9, GRANDE RUE	PIERRE ROSALIE SUPPLEANT : DOMINIQUE DAUPHIN
BERTIGNOLLES	1	MAIRIE – PLACE DES ANCIENS D'AFN	PATRICK ROUSSEL
BERULLE	1	SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – PLACE DE LA MAIRIE	GILLES PLOUVIEZ SUPPLEANTE : CLAUDINE QUIGNARD
BESSY	1	MAIRIE – RUE DE LA MAIRIE	JACQUES RIVRAIN
BÉTIGNICOURT	1	3, RUE DE FÉREOL	GILLES OUDIN
BEUREY	1	7, PLACE DE LA MAIRIE	GERARD PITAUT
BLAINCOURT-SUR-AUBE	1	MAIRIE – 22, GRANDE RUE	GUY HAMPE
BLIGNICOURT	1	MAIRIE – 4, RUE DE L'ÉGLISE	AGNÈS LE RUNIGO SUPPLEANTE : EDITH LAURENT
BLIGNY	1	MAIRIE - PLACE DE LA ROCHEFOUCAULT	ALAIN CHARPENTIER
BOSSANCOURT	1	SALLE DE CLASSE (RDC DU BATIMENT COMMUNAL) – 6, RUE DE LA MAIRIE	NELLY BOYON SUPPLEANTE : JEANINE TRUCK
BOUILLY	1	MAIRIE – 42 BIS, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE	PASCALE NOSLEY SUPPLEANT : YANNICK HEBERT
BOULAGES	1	MAIRIE – 4, RUE DE L'ÉGLISE	PAUL ANSEEUW
BOURANTON	1	MAIRIE – 14, RUE DE L'ÉCOLE	CLAUDE SCHWIEGELHOFER SUPPLEANT : ROLAND COLLINET
BOURDENAY	1	SALLE DES FÊTES – PLACE SAINT PRIVAT	MICHEL LEFORT SUPPLEANTE : KARINE RENARD
BOURGUIGNONS	1	MAIRIE – 1, RUE DE L'ÉGLISE	DENIS PUISSANT SUPPLEANT : DANIEL FRANZINO
BOUY-LUXEMBOURG	1	MAIRIE – 18, RUE BASSE	ISABELLE ROBERT
BOUY-SUR-ORVIN	1	16, RUE PRINCIPALE	JEAN- MARIE BOURGOIN
BRAGELOGNE-BEAUVOIR	1	N°1 : MAIRIE DE BRAGELOGNE	ROLLIN JACKY
BRAGELOGNE-BEAUVOIR	1	N°2 : MAIRIE ANNEXE DE BEAUVOIR	FINOT LAURENT
BRAUX	1	MAIRIE – 1, RUE DU MOULIN	LYSIANE MOUTON SUPPLEANT : BERNARD PERRIN
BRÉVIANDES	1	N°1 : SALLE MULTIACTIVITES – 80, AVENUE MARÉCHAL LECLERC	PIERRE RAGOT SUPPLEANTE : JACQUELINE PROTIN

COMMUNE		ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	DELEGUES DE L'ADMINISTRATION
<b>BRÉVIANDES</b>	1	N°2 : SALLE JSB – 80, AVENUE MARÉCHAL LECLERC	MICHEL HUTIN SUPPLEANT : FREDERIC THILLEROT
<b>BREYONNES</b>	1	MAIRIE – 8, RUE DU TREMBLET	DANIEL MARTIN
<b>BRIEL-SUR-BARSE</b>	1	MAIRIE – 4, RUE JACQUES PIERDAT	SABELLE LAURENT SUPPLEANTE : DANIELLE SOULIER
<b>BRIENNE-LA-VIEILLE</b>	1	MAIRIE – 7, RUE GÉNÉRAL LECLERC	GUY GROSMAIRE SUPPLEANT : FRANÇOIS LUTEL
<b>BRIENNE-LE-CHÂTEAU</b>	1	N° 1 : ECOLE PASTEUR – PLACE DE L'ÉGLISE	CLAUDINE FRANCOIS SUPPLEANT : JACKY BECHET
<b>BRIENNE-LE-CHÂTEAU</b>	1	N°2 : POLE LA FONTAINE – RUE DE L'ÉCOLE MILITAIRE	KATIA DJAFAR SUPPLEANTE : VALERIE ROTA
<b>BRILLECOURT</b>	1	1, PLACE DE LA MAIRIE	SERGE GUYOT
<b>BUCEY-EN-OTHE</b>	1	MAIRIE – 1, RUE AFN	JEAN-FRANÇOIS VILLANNÉ SUPPLEANT : JEAN-PIERRE BARD
<b>BUCHERES</b>	1	N°1 : MAIRIE – 1, RUE DE LA MAIRIE	CHANTAL BOUCHOT
<b>BUCHERES</b>	1	N°2 : BIBLIOTHEQUE – 1, RUE DE LA MAIRIE	CHANTAL BOUCHOT
<b>BUXEUIL</b>	1	SALLE SOCIO-CULTURELLE – 22, GRANDE RUE	EVELYNE COUCHE SUPPLEANTE : FRANCINE RUELLE
<b>BUXIERES-SUR-ARCE</b>	1	MAIRIE – 16, RUE DE LA 2e DB	PIERRE REMY SUPPLEANT : GERARD GAUTHEROT
<b>CELLES-SUR-OURCE</b>	1	5, PLACE DE L'ÉGLISE	BERNARD BAUDOIN SUPPLEANT : FRANCOIS TARTARY
<b>CHACENAY</b>	1	MAIRIE – 2, PLACE DE LA MAIRIE	CLAUDE ROUSSEY SUPPLEANT : JEAN-PAUL WILLARD
<b>CHALETTE-SUR-VOIRE</b>	1	MAIRIE – 26, RUE SUZANNE DAHLEM	BERNARD BROUILLARD
<b>CHAMOY</b>	1	SALLE POLYVALENTE – RUE AUX FRANCS	HERVÉ GUTH
<b>CHAMP-SUR-BARSE</b>	1	MAIRIE – 23, GRANDE RUE	CATHERINE DESIMPEL
<b>CHAMPFLEURY</b>	1	2, PLACE DE LA MAIRIE	SIDONIE LEMOINE SUPPLEANT : DOMINIQUE SIRIEIX
<b>CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE</b>	1	SALLE DES FETES	JEAN-CHRISTOPHE JEANDON
<b>CHAMPIGNY-SUR-AUBE</b>	1	MAIRIE – 14, GRANDE RUE	ANGELIQUE KREMER
<b>CHANNES</b>	1	MAIRIE – 26, GRANDE RUE	ISABELLE SICOT
<b>CHAOURCE</b>	1	MAIRIE - 43, GRANDE RUE	PIERRE CANNESAN
<b>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</b>	1	N°1 : HOTEL DE VILLE – RUE DU MARÉCHAL LECLERC	MARIE-CLAIRE KAZMIERCZAK SUPPLÉANTE : CLAUDE BOLATRE
<b>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</b>	1	N°2 : ECOLE JEAN JAURÈS – 15, AVENUE JEAN JAURÈS	JEAN REMY SUPPLEANTE : LOUISE GESNOT
<b>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</b>	1	N°3 : ECOLE FERDINAND BUISSON – 40, RUE JULES FERRY	PIERRE GREMAUX SUPPLEANTE : SYLVIANE HIVERT
<b>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</b>	1	N°4 : GROUPE SCOLAIRE MOULIN-BARTHOLDI – 1 ET 3, RUE LOUISE MICHEL	GUY MIDY SUPPLEANTE : KATHLEEN BLONDEAU
<b>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</b>	1	N°5-ECOLETEILHARD DE CHARDIN AVENUE JEAN MOULIN	CLAUDE LEMMER SUPPLEANTE : NAZIHA DAAGI
<b>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</b>	1	N°6 : ECOLE LES HATÉES – 5, RUE LAZARE CARNOT	GÉRARD LAILLET SUPPLEANTE : MARIE-CLAUDE LEGAUX
<b>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</b>	1	N°7 : ECOLE EDOUARD HERRIOT – 58, AVENUE ARISTIDE BRIAND	ROGER LETHENET SUPPLEANTE : EVELYNE SCHEYDECKER
<b>CHAPELLE-VALLON</b>	1	MAIRIE – 3, RUE DE LA LIBERTÉ	FRANCIS ECUVILLON SUPPLEANT : GUY CHAILLIOT
<b>CHAPPES</b>	1	SALLE SAINT-JEAN - RUELLE SAINT JEAN	JAMES BALCAEN SUPPLEANT : ALAIN BOLZANI
<b>CHARMONT-SOUS-BARBUISE</b>	1	3, RUE DU CHÂTEAU - SALLE DU CONSEIL	JACQUELINE BODSON
<b>CHARMOY</b>	1	MAIRIE – 1, RUE DE LA PORTIERIE	MICHEL BOLLAERT SUPPLEANT : JEAN-PIERRE PARISOT

<b>COMMUNE</b>		<b>ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE</b>	<b>DELEGUES DE L'ADMINISTRATION</b>
<b>CHARNY-LE-BACHOT</b>	1	SALLE POLYVALENTE	HENRI CLIVOT
<b>CHASEREY</b>	1	MAIRIE – 2, PLACE DE LA MAIRIE	EVELYNE MAILLOT
<b>CHATRES</b>	1	MAIRIE – 8, RUE DU FOUR	DENIS DETERRE SUPPLEANT : DOMINIQUE GIRARD
<b>CHAUCHIGNY</b>	1	SALLE POLYVALENTE	NICOLE ADAM SUPPLEANT : JEAN-MICHEL BLASSON
<b>CHAUDREY</b>	1	MAIRIE – 21, RUE DU BOURG	MARTINE VINCENT EP. GRUAT
<b>CHAUFFOUR-LES-BAILLY</b>	1	MAIRIE – 30, RUE PRINCIPALE	MARYLINE CAPITAINE SUPPLEANTE : VALERIE MANSUY
<b>CHAUMESNIL</b>	1	9, RUE DE L'EUROPE	DOMINIQUE VINOT SUPPLEANT : ALAIN CARTIER
<b>CHAVANGES</b>	1	MAIRIE – 1, PLACE DE L'EGLISE	GAËTAN DERANGEON
<b>CHENNEGY</b>	1	N°1 : SALLE D' EVOLUTION DE L'ECOLE	ANNIE SURJUS SUPPLEANTE : ARLETTE DELOOZ
<b>CHENNEGY</b>	1	N°2 : ECOLE DU VAL DREUX	ROLAND DURAND SUPPLEANTE : CHRISTINE BARRAQUE- BIGOT
<b>CHERVEY</b>	1	SALLE DES FÊTES – PLACE DE LA MAIRIE	REINHOLD HOYLER SUPPLEANT : ALEXIS SIMONNOT
<b>CHESLEY</b>	1	4, RUE AUX ÂNES	YANNICK VIAU SUPPLEANT : SEBASTIEN GENET
<b>CHESSY-LES-PRES</b>	1	21, RUE DE LA RÉPUBLIQUE	ANNIE GEISEN EP. DERVIN SUPPLEANTE : TAMARA SOLOVIEFF
<b>CLEREY</b>	1	11, RUE DE L'EGLISE	EVELYNE ISSELIN SUPPLEANT : GILBERT PELLERIN
<b>COCLOIS</b>	1	42, GRANDE RUE	ARMAND PHILIPPE SUPPLEANT : REGIS MOULINS
<b>COLOMBE-LA-FOSSE</b>	1	MAIRIE – 64, GRANDE RUE	SERGE CHEVALLIER
<b>COLOMBE-LE-SEC</b>	1	SALLE DES FETES – 9, RUE DE L'EGLISE	BLANDINE JACQUINOT SUPPLEANT : MICHEL PERNET
<b>CORMOST</b>	1	3, RUE PRINCIPALE	CLAUDE LINET SUPPLEANT : YOANN DESCHARMES
<b>COURCELLES-SUR-VOIRE</b>	1	MAIRIE – RUE SAINT CLÉMENT	FLORENCE PETIOT
<b>COURCEROY</b>	1	SALLE DE LA MAIRIE – 8, RUE DU PORT	JEAN-PIERRE MILLOT SUPPLEANTE : MARIE-LAURE LENOIR
<b>COURSAN-EN-OTHE</b>	1	12, GRANDE RUE	COQUILLE BERNARD SUPPLEANT : JEAN-MARC GOURDON
<b>COURTAULT</b>	1	MAIRIE – 2, RUE DE LA TUILERIE	SERGE CUISIN SUPPLEANTE : ROLANDE GERMAIN
<b>COURTENOT</b>	1	13, RUE HAUTE	JACQUES PILLOT SUPPLEANTE : ISABELLE THARRADIN
<b>COURTERANGES</b>	1	PLACE AIMÉ ET JEAN-CLAUDE CHANET	NATHALIE GOBANCE SUPPLEANTE : MARIE-CHRISTINE HUGON
<b>COURTERON</b>	1	MAIRIE - PLACE DE L'EGLISE	RÉMI HUTH SUPPLEANTE : CLAUDIE COTTET
<b>COUSSEGREY</b>	1	1, PLACE DE LA MAIRIE	MICHELINE GAMARD
<b>COUVIGNON</b>	1	8, RUE GASTON CHEQ	SANDRINE GRANDREMY SUPPLEANT : CLAUDE CHARPENTIER
<b>CRANCEY</b>	1	30, RUE DE FAVEROLLES	ROBERT MULLER SUPPLEANT : CLAUDE BAKYRYCZ
<b>CRENEY-PRES-TROYES</b>	1	24, RUE DE LA RÉPUBLIQUE	MARCEL LAURENT SUPPLEANTE : NADINE PAUWELS
<b>CRESANTIGNES</b>	1	MAIRIE – 40, RUE PRINCIPALE	GUY NIEPS SUPPLEANTE : CHANTAL FRANCOIS
<b>CRESPIY-LE-NEUF</b>	1	MAIRIE – 40, RUE CHARLES HERBELOT	GUY CHAPOT SUPPLEANT : JEAN-PAUL BOURGUIGNON

COMMUNE		ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	DELEGUES DE L'ADMINISTRATION
CUNFIN	1	SALLE MULTIFONCTIONS DE LA MAIRIE – 2, RUE DE LA FORÊT LAMBERT	CLAUDE PARIS SUPPLEANT : JACKY PIOT
CUSSANGY	1	8, RUE DES CANNES	COLETTE PRIESTER SUPPLEANTE : ALEXANDRA TOUZET
DAMPIERRE	1	12, RUE GIBERT	RÉMY SCHERSCHHELL
DAVREY	1	RUE DE L'ABREUVOIR	MICHEL LAFARGUE
DIENVILLE	1	PLACE DE LA MAIRIE	JEAN-PIERRE JARDON SUPPLEANTE : ANGELINA LAZARO
DIERREY-SAINT-JULIEN	1	SALLE DE MOTRICITÉ DE L'ÉCOLE - PLACE DE LA RÉPUBLIQUE	DANIELLE SABATIER SUPPLEANTE : FRANCINE DEVILLE
DIERREY-SAINT-PIERRE	1	MAIRIE – 20, GRANDE RUE	MADELEINE SCHEPENS SUPPLEANT : XAVIER DEBREUVE
DOLANCOURT	1	SALLE POLYVALENTE : 22, RUE DE LA VALLÉE DU LANDION	DENIS TARDIEU SUPPLEANTE : LAURENCE ELMERICH
DOMMARTIN-LE-COQ	1	MAIRIE – 20, GRANDE RUE	RÉGIS FÈVRE SUPPLEANTE : MARIE-JOSEPHE BRODARD
DONNEMENT	1	11, RUE DU BOIS MARY	BERNARD CAPPE SUPPLEANTE : NADINE BOSSELER
DOSCHES	1	SALLE POLYVALENTE – RUE DE LA CÔTE AUX SUISSES	MARIE-CLAUDE MORENO SUPPLEANT : JEAN-FRANCOIS CHAUME
DOSNON	1	MAIRIE – 22, RUE DE LHUITRELLE	GUY PASQUIER SUPPLEANTE : JOELLE CARRE
DROUPT-SAINT-BASLE	1	MAIRIE – 41, RUE DU GÉNIE	ROLAND CRETINAT SUPPLEANTE : BERNADETTE HAON
DROUPT-SAINTE-MARIE	1	MAIRIE – 2, ROUTE DE BEAULIEU	JACKY NACQUEMOUCHE SUPPLEANTE : CATHERINE TABOURET
EAX-PUISEAUX	1	MAIRIE – 1, RUE LARGENTIER	JACQUES CHAMPAGNE SUPPLEANTE : ANNICK JACQUIS
EHEMINES	1	MAIRIE – 30, RUE SAINT MARTIN	JACQUELINE GALLOIS SUPPLEANTE : MARILYNE CHUTRY
ECLANCE	1	ANCIENNE SALLE DE CLASSE – 4, RUE SAINT-BRICE	GUY THEVENY SUPPLEANT : GERARD BIZARD
EGUILLY-SOUS-BOIS	1	SALLE DES FETES DE LA MAIRIE – 11-13, RUE SAINT MARTIN	ANDRÉ GERARD SUPPLEANTE : ANNIE ZUNINO
ENGENTE	1	MAIRIE – 2, ROUTE DE MAISONS	JEAN GUIMO SUPPLEANTE : EDITH TAPPREST
EPAGNE	1	MAIRIE – RUE DE LA MAIRIE	JEAN-CLAUDE DUBOIS SUPPLEANTE : BRIGITTE RAUDIN
EPOTHEMONT	1	9, RUE DE LA FONTAINE	CÉLINE CASSANDRO SUPPLEANT : FRANCIS ORTILLON
ERVY-LE-CHATEL	1	MAIRIE – 9, BOULEVARD BELGRAND	DANIEL GAUTHIER SUPPLEANT : FRANCOIS DRUOT
ESSOYES	1	PLACE DE LA MAIRIE	ANNE DELOSTAL
ESTISSAC	1	N°1 : MAIRIE – PLACE FRANÇOIS MITTERRAND	NOËLLE VIOIX-MAGNOL SUPPLEANTE : MARTINE ALLAIS
ESTISSAC	1	N°2 : 50, RUE CAROUJAT BORGNIAT – HAMEAU DE THUISY	JACQUES COUSIN SUPPLEANT : CLAUDE UNTERWALD
ETOURVY	1	SALLE POLYVALENTE – 2, ROUTE DE MÉLISEY	MICHEL MENARD SUPPLEANT : JEAN-CHRISTOPHE SEURAT
ETRELLES	1	SALLE POLYVALENTE – 3, RUE DE LA MAIRIE	PHILIPPE COFFINET
FAUX-VILLECERF	1	MAIRIE – 1, RUE DU HAUT DE TROYES	LÉOPOLD SIMONNET SUPPLEANT : DANIEL GATOUILLAT
FAY LES MARCILLY	1	MAIRIE – RUE PRINCIPALE	GODIER PIERRE

COMMUNE		ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	DELEGUES DE L'ADMINISTRATION
FAYS-LA-CHAPELLE	1	2, RUE DE LA FONTAINE	JEANNINE MOREAU SUPPLEANTE : JACQUELINE LEVEAU
FERREUX QUINCEY	1	N°1 : 1, RUELLE DE LA MAIRIE	DANIEL LENOUEL
FERREUX QUINCEY	1	N°2 : 1, RUE DU FOULON	HENRI BOUNNAT
FEUGES	1	2, ROUTE DE SAINT BENOIT	MARTINE CHASSERY
FONTAINE	1	4, RUE DES CANNES	GISELE DOMENGE SUPPLEANTE : ODILE FARFELAN
FONTAINE-LES-GRES	1	46, BOULEVARD DORE	MARC GOUET
FONTAINE-MACON	1	SALLE POLYVALENTE – RUE DE LA MAIRIE	BERNARD COUTROT
FONTENAY-DE-BOSSERY	1	MAIRIE – 2, RUE DU PONCELOT	GERMAIN POULAIN SUPPLEANT : ERIC SAVOURE
FONTETTE	1	MAIRIE – 7, RUE PASTEUR	JEAN-PAUL ROBERT SUPPLEANTE : SUZANNE JOLLY
FONTVANNES	1	MAIRIE – 3, RUE LOUIS AUBRAT	ISABELLE GILLET SUPPLEANT : DOMINIQUE LEMOINE
FOUCHERES	1	MAIRIE – 12, PLACE DE L'EGLISE	CHRISTIAN HERARD SUPPLEANT : ALEXANDRE HERARD
FRALIGNES	1	MAIRIE – PLACE DE L'EGLISE	RAYMONDE FAURE SUPPLEANT : ALAIN SINGER
FRAVAUX	1	MAIRIE – 2, RUE DE LA FONTAINE	DANIELLE RUFFINONI SUPPLEANTE : CATHERINE CABARET
FRESNAY	1	3, RUE DU CHATEAU	HUBERT PACQUETET SUPPLEANTE : MARIE THIEBLEMONT
FRESNOY-LE-CHÂTEAU	1	3, PLACE DE L'EGLISE	JOCELYNE LELEU SUPPLEANT : JEAN-JACQUES VALLERON
FULIGNY	1	1, RUE DU MOULIN	ANNICK DRAPPIER
GELANNES	1	PLACE PUBLIQUE	CATHERINE VAUCOULOUX SUPPLEANTE : CELINE HERBILLON
GERAUDOT	1	SALLE DES FETES – 8, RUE DU FORT SAINT GEORGES	DANIEL BOUVRON
GRANDVILLE	1	MAIRIE – 15, GRANDE RUE	JEAN-FRANÇOIS MARTIN SUPPLEANTE : VALERIE LAPIERRE
GUMERY	1	SALLE POLYVALENTE – 41, RUE DE LA MAIRIE	GÉRARD CHAPLOT SUPPLEANT : ANDRE GABIOT
GYE-SUR-SEINE	1	PLACE JULES GUYOT	BERNARD FLUTEAU SUPPLEANT : JEAN-PIERRE LOCHEY
HAMPIGNY	1	MAIRIE – RUE DE LA GRÈVE	JEANNINE JACQUOT
HERBISSE	1	MAIRIE – 10, RUE GEORGES MILLOT	FRANÇOISE GARCIA SUPPLEANT : JACQUES BOURGOIN
ISLE-AUBIGNY	1	MAIRIE – GRANDE RUE	CLAUDE MACHERET
ISLE-AUMONT	1	FOYER MUNICIPAL – 10, RUE DE LA MONNAIE	DENIS JACOTIN SUPPLEANT : PATRICE ROUSSELLE
JASSEINES	1	32, GRANDE RUE	MARIE-FRANÇOISE MENUJEL SUPPLEANTE : MYRIAM PETIT
JAUCOURT	1	MAIRIE – GRANDE RUE	VIVIANE GREMION
JAVERNANT	1	SALLE DES FETES - 2, RUE PRINCIPALE	CLAUDE GUINOT SUPPLEANTE : CLAUDINE BODIE
JESSAINS	1	2, RUE SAINT NICOLAS	JACQUES FAUCHER SUPPLEANTE : MARLENE BROCHON
JEUGNY	1	SALLE POLYVALENTE – 30, GRANDE RUE	NICOLE REGNAULT SUPPLEANTE : LYSIANE DURNEY
JONCREUIL	1	MAIRIE – 41, RUE DRISSON	RENAUD ARNOULT SUPPLEANT : JACQUES JANSON
JULLY-SUR-SARCE	1	MAIRIE – 1, PLACE D'ARMES	JEAN-PIERRE GUENIN
JUVANCOURT	1	MAIRIE – 3, RUE DE LA MAIRIE	MONIQUE VOUILLEMET
JUVANZE	1	MAIRIE – 2, RUE DU MOULIN	JACQUELINE BERGERAT SUPPLEANT : REGIS ALEXANDRE

<b>COMMUNE</b>		<b>ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE</b>	<b>DELEGUES DE L'ADMINISTRATION</b>
<b>JUZANVIGNY</b>	<b>1</b>	2, PLACE SAINT MARTIN	ISABELLE WEBB SUPPLEANTE : ANNICK CARTIER
<b>LA CHAISE</b>	<b>1</b>	1, RUE DE L'EGLISE	RICHARD CLEMENT SUPPLEANTE : JOSETTE BARROIS
<b>LA FOSSE-CORDUAN</b>	<b>1</b>	SALLE SAINT JACQUES – 9, PLACE DE LA MAIRIE	GEORGES RUTTEN SUPPLEANT : TRISTAN DOUINE
<b>LA LOGE-AUX-CHEVRES</b>	<b>1</b>	PLACE DE LA MAIRIE	FABRICE JOACHIM SUPPLEANTE : MAUREEN KERLEAU
<b>LA LOGE-POMBLIN</b>	<b>1</b>	MAIRIE – 14, ROUTE DES BORDES D'AVREUIL	BLEUETTE GYE-JACQUOT SUPPLEANTE : AUDREY HOSPITAL
<b>LA LOUPTIERE-THENARD</b>	<b>1</b>	MAIRIE – 1, RUE DE LA MAIRIE	JEAN COLLARD
<b>LA MOTTE-TILLY</b>	<b>1</b>	MAIRIE – 2, RUE DE LA MAIRIE	CHRISTIAN SEGUIN SUPPLEANT : JEAN KOCH
<b>LA ROTHIERE</b>	<b>1</b>	2 RUE DE LANTEY	LIONEL POTHION SUPPLEANT : MARCEL BARRET
<b>LA SAULSOTTE</b>	<b>1</b>	SALLE DE REUNION DE LA MAIRIE – 10, RUE PAVEE	ROGER CHAMARAT SUPPLEANT : CHRISTIAN MARTIN
<b>LA VENDUE-MIGNOT</b>	<b>1</b>	MAIRIE – 31, GRANDE RUE	FRANCIS RICHARD SUPPLEANT : BRUNO LEROND
<b>LA VILLE-AUX-BOIS</b>	<b>1</b>	7, RUE COURTE SOUPE	SAMUEL CONSTANT SUPPLEANTE : SYLVIE HUOT
<b>LA VILLENEUVE-AU-CHATELOT</b>	<b>1</b>	MAIRIE – 2, RUE DE L'ECOLE	CHRISTIANE DENIS SUPPLEANT : PHILIPPE MICHEL
<b>LA VILLENEUVE-AU-CHENE</b>	<b>1</b>	SALLE ANNEXE DE LA MAIRIE – 4, GRANDE RUE	CLAUDE GRANDIN SUPPLEANT : JEAN BERNARD-CROSSETTE
<b>LAGESSE</b>	<b>1</b>	1, RUE DU GUET JOLY	JANY RANCE SUPPLEANT : JANY GILLOT
<b>LAINES-AUX-BOIS</b>	<b>1</b>	21, GRANDE RUE	CHRISTIAN CONTINANT SUPPLEANT : JOEL SIMON
<b>LANDREVILLE</b>	<b>1</b>	MAISON POUR TOUS – 14, RUE HAUTE	JOEL VIREY
<b>LANTAGES</b>	<b>1</b>	MAIRIE – 32, GRANDE RUE	GEORGETTE CORDONNIER
<b>LASSICOURT</b>	<b>1</b>	MAIRIE – PLACE DE LA MAIRIE	SERGE MANJARD SUPPLEANTE : EVELYNE PRAET
<b>LAUBRESSSEL</b>	<b>1</b>	MAIRIE – 2, RUE DU PRESBYTÈRE	BERNADETTE BOUILLET SUPPLEANT : CLAUDE MARCHAL
<b>LAVAU</b>	<b>1</b>	PRÉAU DE L'ÉCOLE PRIMAIRE	JEAN COSSARD SUPPLEANT : JACQUES ROUSSEAU
<b>LE CHÊNE</b>	<b>1</b>	2, PLACE DE LA MAIRIE	MAGALI AVIAT
<b>LE MERIOT</b>	<b>1</b>	4, RUE DE LA MAIRIE	FRANCOISE JAVELLE
<b>LE PAVILLON-SAINTE-JULIE</b>	<b>1</b>	MAIRIE – 16, RUE ROYALE	JOËLLE PERARD SUPPLEANTE : MARTINE DERAUVET
<b>LENTILLES</b>	<b>1</b>	MAIRIE – PLACE DE L'EGLISE	CLAUDE BROUILLARD SUPPLEANT : JEAN-MICHEL MOREL
<b>LES BORDES-AUMONT</b>	<b>1</b>	MAIRIE – 3, PLACE DE L'ECOLE	SYLVETTE LIEVRE SUPPLEANT : STEPHANE VEREECKE
<b>LES CROUTES</b>	<b>1</b>	MAIRIE – 36, RUE PRINCIPALE	MARIE-JEANNE QUESSEVEUR SUPPLEANT : CHRISTIAN ALBERT-BRUNET
<b>LES GRANDES-CHAPELLES</b>	<b>1</b>	PLACE DE LA MAIRIE	FRANCIS COLLET
<b>LES GRANGES</b>	<b>1</b>	36 RUE PRINCIPALE	JOSÉE VIDAL SUPPLEANTE : CLAUDE BOUDAILLE
<b>LES LOGES-MARGUERON</b>	<b>1</b>	MAIRIE – 2, RUE DES CHARMES DE L'ORME	FRANCOISE LEROY SUPPLEANTE : CARINA SIMON
<b>LES MAUPAS</b>	<b>1</b>	18, ROUTE DES LACS	MADELEINE LENGRENE
<b>LES RICEYS</b>	<b>1</b>	SALLE POLYVALENTE – 35, RUE DU GENERAL DE GAULLE	FRANÇOIS SOILLY SUPPLEANTE : YOLANDE ESPAULLARD

COMMUNE		ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	DELEGUES DE L'ADMINISTRATION
LESMONT	1	SALLE DES FETES – GRANDE RUE	PASCAL JOBERTY SUPPLEANT : EMMANUEL STEYER
LEVIGNY	1	1, PLACE DE LA MAIRIE	HUBERT DESPEYROUX SUPPLEANT : OLIVIER DESPEYROUX
LHUITRE	1	MAIRIE – 7, RUE BADIN	GÉRARD JOBE SUPPLEANT : JEROME JOBE
LIGNIERES	1	2, GRANDE RUE	JEAN MATHIEU
LIGNOL-LE-CHÂTEAU	1	MAIRIE – 1, RUE DE ROUVRES	JOEL MEHLINGER
LIREY	1	MAIRIE - 11, RUE DES OUCHES VIOLETTES	PIERRE GUICHARD SUPPLEANTE : CELINE PETITEAU
LOCHES-SUR-OURCE	1	SALLE POLYVALENTE – 4, RUE DU CHATEAU	JEAN-CLAUDE JACQUENET SUPPLEANTE : EDITH AMYOT
LONGCHAMP-SUR-AUJON	1	MAIRIE – 16, GRANDE RUE	CLAUDE NOIRET SUPPLEANTE : JACQUELINE TREMA
LONGEVILLE-SUR-MOGNE	1	21, RUE DES PRES LE DEVANT	CLAUDE JEANNE
LONGPRE-LE-SEC	1	MAIRIE SALLE POLYVALENTE – PLACE DE LA MAIRIE	ROBERT RICHARD SUPPLEANTE : AUREORE PASCAUD
LONGSOLS	1	MAIRIE – 35, RUE BASSE	GEORGES GIRARDOT SUPPLEANT : PATRICK VOINCHET
LONGUEVILLE-SUR-AUBE	1	MAIRIE – 6, RUE DU CALVAIRE	ANITA WOLMANN EP. FEVRE
LUSIGNY-SUR-BARSE	1	N°1 : ESPACE SALLE DES FETES – 46, RUE GEORGES CLEMENCEAU	GILLES BERTHAUT SUPPLEANTE : CHRISTELLE PROSPER
LUSIGNY-SUR-BARSE	1	N°2 : ESPACE SALLE DES FETES – 46, RUE GEORGES CLEMENCEAU	CHRISTIAN LECLERCQ SUPPLEANTE : CHRISTINE PLOIX
LUYERES	1	MAIRIE – 31, RUE LOUIS DOÉ	FRÉDÉRIC HERKLET SUPPLEANT : SERGE HIBON
MACEY	1	N°1 : MAIRIE DE MACEY – 3, RUE RENÉ CASSIN	DANIELE MAHIEU
MACEY	1	N°2 : MAIRIE ANNEXE DE GRANGE L'EVÊQUE – RUE DU LIEUTENANT SIMPHAL	PATRICK LE FAOU
MACHY	1	1, RUE PRINCIPALE	JEAN-MICHEL NIGOND SUPPLEANT : DOMINIQUE LEGRAIN
MAGNANT	1	SALLE POLYVALENTE	JEAN-CLAUDE MARISY SUPPLEANT : JOEL CUISINOT
MAGNICOURT	1	MAIRIE – 6, RUE DU VIEUX MOULIN	MARIE-EVELYNE OUDIN SUPPLEANTE : JOSETTE DEVIVIER
MAGNY-FOUCHARD	1	2, RUE DE LA MAIRIE	LAURENCE BERTHELOT SUPPLEANTE : VALERIE RIVET
MAILLY-LE-CAMP	1	SALLE DU STADE – RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE	PHILIPPE GUILLEMILLE SUPPLEANTE : VIRGINIE FOY
MAISON-DES-CHAMPS	1	MAIRIE	MICHELINE MILLET SUPPLEANT : MICKAEL BAUBAND
MAISON-LES-CHAOURCE	1	6, RUE DE LA MAIRIE	MICHELINE MILLET SUPPLEANT : MICKAEL BAUBAND
MAISONS-LES-SOULAINES	1	4, RUE BACHELARD	ALAIN BERNADAT SUPPLEANTE : BERNADETTE VINCENT- JOBARD
MAIZIERES-LA-GRANDE- PAROISSE	1	ECOLE MATERNELLE – 3, RUE JULES FERRY	GUY CHOISELAT SUPPLEANT : GERARD FLORET
MAIZIERES-LES-BRIENNE	1	PLACE DE LA MAIRIE	DOMINIQUE CORNUOT SUPPLEANTE : LAURENCE DAUNAY
MARAYE-EN-OTHE	1	11, RUE SAINT JACQUES	DANIEL MAITROT
MARCILLY-LE-HAYER	1	MAIRIE – 10 RUE DE LA MOTHE	BRIGITTE BORDIER SUPPLEANT : ALAIN CHATELAIN
MARIGNY-LE-CHATEL	1	MAIRIE – 3, RUE GEORGES CLEMENCEAU	GÉRARD HENRY SUPPLEANTE : JEANNINE WAGNER
MARNAY-SUR-SEINE	1	MAIRIE – 4, PLACE DE LA MAIRIE	ANNE-MARIE SALMON SUPPLEANT : MICKAEL BRIQUET

COMMUNE		ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	DELEGUES DE L'ADMINISTRATION
MAROLLES-LES-BAILLY	1	MAIRIE – 4, RUELLÉ SAINT-RÉMY	CATHERINE FALLET SUPPLÉANTE : STEPHANIE LEY
MAROLLES-SOUS-LIGNIÈRES	1	MAIRIE -- 19 RUE PRINCIPALE	DANIEL VERRIER SUPPLÉANTE : MARTINE DEFAIX
MATHAUX	1	SALLE DES FÊTES – 6, RUE DE L'ÉCOLE	CATHERINE MICHON SUPPLÉANTE : MONIQUE MERAT
MERGEY	1	MAIRIE – 90, RUE GÉNÉRAL DE GAULLE	JEAN-FRANÇOIS MEIRHAEGHE
MERREY-SUR-ARCE	1	MAIRIE - 1, RUE DE L'ÉGLISE	PASCAL SINGEVIN
MERY-SUR-SEINE	1	SALLE DES CONFÉRENCES – PLACE DU 14 JUILLET	FRANCIS JEROME SUPPLÉANTE : MARTINE LEBEAUPIN
MESGRIGNY	1	19, ROUTE DE MÉRY	ROLAND PELLEGER SUPPLÉANT : LAURENT MIRAT
MESNIL-LA-COMTESSE	1	MAIRIE -- 18, RUE PRINCIPALE	CLAUDE PASQUIER SUPPLÉANT : MATHIEU GEORGES
MESNIL-LETTRE	1	6, GRANDE RUE	CORINNE LAMOTTE
MESNIL-SAINT-LOUP	1	SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – PLACE DE LA MAIRIE - 15, RUE FERRÉE	THÉRÈSE GATOUILLAT SUPPLÉANTE : RENEE BECARD
MESNIL-SAINT-PÈRE	1	9, RUE DU 28 AOÛT 1944	FRANÇOISE SBROVAZZO
MESNIL-SELLIERES	1	ESPACE MAILLOTIN -- 41, GRANDE RUE	DIDIER RENARD SUPPLÉANT : JEAN-PIERRE POISSENOT
MESSON	1	15, GRANDE RUE	YVES LÉBOULANGER SUPPLÉANT : CHRISTIAN ROGER
METZ-ROBERT	1	MAIRIE -- 2, ROUTE DU VAU	THIERRY COUTORD                      SUPPLÉANT : ALAIN LE FLOCH
MEURVILLE	1	PLACE MARGUERITE RÉCHAUX	MAURICE BARRAT
MOLINS-SUR-AUBE	1	MAIRIE -- 2, RUELLÉ DU FOUR	JEANNETTE MEURVILLE
MONTAULIN	1	SALLE ANNEXE DE LA MAIRIE, COUR DE LA MAIRIE -- 94, GRANDE RUE	MARILENA FAILLENOT SUPPLÉANTE : FRANCINE RUELLÉ
MONTCEAUX-LES-VAUDES	1	SALLE DES FÊTES – RUE DU VILLAGE	BERNADETTE MARLIER SUPPLÉANT : JEAN-CLAUDE SAUNIER
MONTFEY	1	MAIRIE – PLACE DE LA MAIRIE	CHRISTIANE GAUTHIER
MONTGUEUX	1	MAIRIE – 1, RUE DE LA MAIRIE	RENÉ LASSAIGNE SUPPLÉANT : PHILIPPE LOWENSTEIN
MONTIER-EN-L'ISLE	1	6, GRANDE RUE	MONIQUE LATOUR
MONTIERAMEY	1	SALLE PLOYVALENTE -- PLACE DU GÉNÉRAL COT	JEAN-PIERRE COFFINET SUPPLÉANT : DENIS CUNNINGHAM
MONTIGNY-LES-MONTS	1	1, RUE DU PILORI	DAVID DELANDE TATA SUPPLÉANTE : NATHALIE JAY
MONTMARTIN-LE-HAUT	1	1, GRANDE RUE	GREGOIRE SIMONNOT SUPPLÉANTE : NICOLE COLFORT
MONTMORENCY-BEAUFORT	1	MAIRIE -- 23, RUE PRINCIPALE	JEANINE ROBERT SUPPLÉANTE : EVELYNE HRYNKIWI
MONTPOTHIER	1	MAIRIE -- PLACE DE LA MAIRIE	ALAIN LIST SUPPLÉANT : PHILIPPE DELOR
MONTREUIL-SUR-BARSE	1	26, RUE DU 27 AOÛT 1944	ANNE-MARIE POTÉE SUPPLÉANT : JEAN LASNIER
MONTSUZAIN	1	MAIRIE -- 9, RUE DU STADE	RENÉE ROBBESYN
MOREMBERT	1	MAIRIE – RUE DU FOUR	PATRICE GUYONNET
MORVILLIERS	1	6, RUE DU HAUT DORMONT	JOSIANE LIARD
MOUSSEY	1	SALLE DU CONSEIL DE LA MAIRIE – 6, ROUTE DE VILLEBERTIN	SONIA DAVID SUPPLÉANTE : CORINNE CHARPENTIER
MUSSY-SUR-SEINE	1	SALLE D'ÉVOLUTION - 20, QUAI HENRI CHANTAVOINE	GINETTE PIERRON SUPPLÉANT : MICHEL MULLER
NEUVILLE-SUR-SEINE	1	PLACE DE LA MAIRIE	HUBERT PICONNET SUPPLÉANT : PABLO NUNEZ
NEUVILLE-SUR-VANNE	1	PLACE CHOMEDEY DE MAISONNEUVE	CHARLES VEREECKE

COMMUNE		ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	DELEGUES DE L'ADMINISTRATION
NOÉ-LES-MALLETS	1	6, GRANDE RUE	RAYMONDE FERRÉ SUPPLEANTE : ANETTE DROUILLY
LES NOES-PRES-TROYES	1	N°1 : CENTRE MUNICIPAL PIERRE RAT – RUE DE LA RÉPUBLIQUE	MICHELINE DEON SUPPLEANTE : CORINNE SCHRIVE
LES NOES-PRES-TROYES	1	N°2 : CENTRE MUNICIPAL PIERRE RAT – RUE DE LA RÉPUBLIQUE	DOMINIQUE GUYOTOT SUPPLEANTE : CORINNE SCHRIVE
LES NOES-PRES-TROYES	1	N°3 CENTRE MUNICIPAL PIERRE RAT – RUE DE LA RÉPUBLIQUE	ALAIN TOUSSAINT SUPPLEANTE : CORINNE SCHRIVE
NOGENT-EN-OTHE	1	MAIRIE – 9, CHEMIN DE LA MAIRIE	CLAUDETTE ROUSSEAU
NOGENT-SUR-AUBE	1	MAIRIE – 65, GRANDE RUE	JEAN-CLAUDE FEVRE SUPPLEANT : CHRISTOPHE LERMITE
NOGENT-SUR-SEINE	1	N°1 : MAIRIE « SALLE DES MARIAGES » – 27, GRANDE RUE SAINT LAURENT	PATRICK DELADERIERE
NOGENT-SUR-SEINE	1	N°2 : MAIRIE « SALLE DES MARIAGES » – 27, GRANDE RUE SAINT LAURENT	MARIE-CLAUDE HENTZIEN
NOGENT-SUR-SEINE	1	N°3 : ECOLE PRIMAIRE LA FONTAINE – 24, RUE JEAN JAURES	MICHEL HERVÉ
NOGENT-SUR-SEINE	1	N°4 : ECOLE PRIMAIRE LA FONTAINE – 24, RUE JEAN JAURES	ALAIN DAMASSE
NOZAY	1	MAIRIE – 4, RUE DE LA CRAYÈRE	DANIEL TERMOTE
ONJON	1	MAIRIE – 1, RUE DU BOIS	JEAN-PIERRE RUELLE
ORIGNY-LE-SEC	1	SALLE DES FÊTES – 2, RUE DE L'ÉGLISE	MICHELE MENNETEAU
ORMES	1	MAIRIE – GRANDE RUE	JEANNINE DESMAREST SUPPLEANTE : MONIQUE GIEREK
ORTILLON	1	MAIRIE – 7, RUE DE LA CHAPELLE	MICHEL LEPAGE
ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	1	MAIRIE – 21, RUE DE LA LIBÉRATION	NICOLE SOUTOULY
OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	1	MAIRIE – PLACE DE LA MAIRIE	FRANCOIS ETCHETO SUPPLEANT : JEAN-MARIE MARCILLY
PAISY-COSDON	1	MAIRIE – 4, PLACE DE LA MAIRIE	ERIC GERMOND SUPPLEANT : JEAN-PHILIPPE DOLAT
PARGUES	1	MAIRIE – 2, ROUTE DE CHAOURCE	SOLANGE HUGOT SUPPLEANTE : LAURE ARCHAMBAULT
PARS-LES-CHAVANGES	1	MAIRIE – 12, RUE DE CLÉREUIL	MADELEINE SAUSSEAU
PARS-LES-ROMILLY	1	73, RUE NATIONALE	LUCIEN MAHIEU
PAYNS	1	SALLE DES MARIAGES – 49, RUE HUGUES DE PAYNS	NADINE MUTTER
PEL-ET-DER	1	MAIRIE – 1, GRANDE RUE DE PEL	GUY MAIRE SUPPLEANT : ALEXANDRE MASSARD
PERIGNY-LA-ROSE	1	MAIRIE – 7, RUE DE L'ÉGLISE	GÉRARD MAHOT SUPPLEANTE : ISABELLE DOLLAT
PERTHES-LES-BRIENNE	1	MAIRIE – 9, GRANDE RUE	YVON BERTIN
PETIT-MESNIL	1	SALLE DE REUNIONS – RUE DE LA POTENCE	GEORGES HARNET SUPPLEANT : SEBASTIEN ROBERT
PINEY	1	SALLE DE RÉUNION POLYVALENTE – 2, RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE	VIRGINIE HOTTIAUX SUPPLEANTE : LILIANE MAURASIN
PLAINES-SAINT-LANGE	1	MAIRIE ECOLE – 26, RUE DU PONT	SYLVIE LAVABRE SUPPLEANT : DAVID CHEVALLOT- BEROUX
PLANCY-L'ABBAYE	1	SALLE OUDINET – 5, RUE PIERRE LABONDE	BERNARD OUDIN SUPPLEANT : MICHEL MARTEAU
PLANTY	1	MAIRIE – 31, GRANDE RUE	MARTINE COUDERC
PLESSIS-BARBUISE	1	12, GRANDE RUE	SALINAS JEAN-MARIE
POIVRES	1	MAIRIE – 3, PLACE DE LA MAIRIE	ALAIN FREMAUX SUPPLEANT : FRANÇOIS LABY
POLIGNY	1	MAIRIE – 1, PLACE SAINT APPOLINE	MAURICETTE KELLER SUPPLEANT : CHRISTIAN KELLER

COMMUNE		ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	DELEGUES DE L'ADMINISTRATION
POLISOT	1	SALLE DES ANCIENS	MARTIAL MARTIN SUPPLEANT : JACQUES MARCHAL
POLISY	1	50, GRANDE RUE	FRÉDÉRIC MISMAQUE SUPPLEANTE : CAROLE MARCHETTI
PONT-SAINTE-MARIE	1	N°1 : GROUPE PRIMAIRE SARRAIL – 5, RUE GÉNÉRAL SARRAIL	DENISE URBAN SUPPLEANTE : YOLANDE VOINIS
PONT-SAINTE-MARIE	1	N°2 : GROUPE PRIMAIRE SARRAIL – 5, RUE GÉNÉRAL SARRAIL	MAURICE BAZIN SUPPLEANTE : MARIE-ANNICK LEGRAND
PONT-SAINTE-MARIE	1	N° 3 : GROUPE PRIMAIRE SARRAIL – 5, RUE GÉNÉRAL SARRAIL	RÉMI PLUOT SUPPLEANT : SERGE HARTERT
PONT-SAINTE-MARIE	1	N° 4 : GROUPE PRIMAIRE SARRAIL – 5, RUE GÉNÉRAL SARRAIL	DOMINIQUE BOURGEOIS SUPPLEANT : ANDRE CHENUT
PONT-SUR-SEINE	1	NOUVEL ESPACE COMMUNAL – 5, FAUBOURG SAINT-MARTIN	DANIELLE LAHAYE SUPPLEANTE : ANITA GRUSELLE
POUAN-LES-VALLEES	1	MAIRIE – RUE DES ANCIENS COMBATTANTS	MADELEINE LEBLANC
POUGY	1	1, RUELLE MELDANÇON	MICHÈLE CHAMPION
POUY-SUR-VANNES	1	MAIRIE – PLACE DE LA MAIRIE	FERNANDE TEISSÉDRE SUPPLEANT : JEROME THIBORD
PRASLIN	1	MAIRIE – 2, RUE BOUGATE	MARIE-THERESE GAUCHOT SUPPLEANT : JEAN-CHARLES LAUREY
PRECY-NOTRE-DAME	1	6, RUE AUX CANES	PHILIPPE COLLARD SUPPLEANT : OLIVIER GIBOUT
PRECY-SAINT-MARTIN	1	MAIRIE – 22 BIS, RUE SAINT MARTIN	JEAN-PIERRE RIDEY SUPPLEANTE : CHRISTIANE RIGAUX
PREMIERFAIT	1	SALLE POLYVALENTE	SERGE OUDIN SUPPLEANT : JEAN-MARC THIEBAULT
PROVERVILLE	1	44, GRANDE RUE	JACQUELINE HUART
PRUGNY	1	MAIRIE – 2, RUE DE L'ÉGLISE	DOMINIQUE PESCE
PRUNAY-BELLEVILLE	1	MAIRIE – 8, RUE DE LA CRAISE	JEAN-MARC COLLOT SUPPLEANTE : ANITA COLLOT
PRUSY	1	MAIRIE – 45, GRANDE RUE	JEAN-MICHEL SORET SUPPLEANTE : LAETITIA LASNE
PUITS-ET-NUISEMENT	1	N°1 : MAIRIE – 4, RUE DES TILLEULS	RENÉ RUELLE
PUITS-ET-NUISEMENT	1	N°2 : SALLE DE RÉUNION – RUE DE L'ÉGLISE	JEAN-PIERRE JOFFROY
RACINES	1	10, RUE PRINCIPALE	EDGAR GILLOT SUPPLEANT : HENRI STEVEZ
RADONVILLIERS	1	MAIRIE – GRANDE RUE	PIERRE PARIS SUPPLEANT : PASCAL CHEVRY
RAMERUPT	1	6, RUE CHARLES DELAUNAY	SANDRINE PARTOUT
RANCES	1	2, RUE DE LA ROTRATÉ	MICHEL VELLUT SUPPLEANT : JEAN-MARIE DOREZ
RHEGES	1	SALLE POLYVALENTE - RUE DE L'ÉCOLE	FRANÇOISE CARON
RIGNY-LA-NONNEUSE	1	45, ROUTE DE BAILLY	AGNES MIGNOT SUPPLEANT : BERNARD DESPRES
RIGNY-LE-FERRON	1	SALLE D'ACTIVITÉS, ÉCOLE – 15, RUE DE LA CROIX	AMBRE LUCAS
RILLY-SAINTE-SYRE	1	5, PLACE DE LA MAIRIE	GUY FRIONNET SUPPLEANT : Jack MICHELIN
LA RIVIERE-DE-CORPS	1	N°1 : HÔTEL DE VILLE – 4, ALLEE FORESTIERE	JACQUELINE LAURENT SUPPLEANT : JEAN-PIERRE DAVID
LA RIVIERE-DE-CORPS	1	N°2 : ÉCOLE ALPHONSE DAUDET -- 50, RUE JEAN JAURES	CLAUDE FRANCOIS SUPPLEANT : JEAN-PIERRE DAVID
LA RIVIERE-DE-CORPS	1	N°3 : COMPLEXE LACAILLE – 50, RUE VICTOR HUGO	MARCEL BLOT SUPPLEANT : JEAN-PIERRE DAVID

COMMUNE		ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	DELEGUES DE L'ADMINISTRATION
ROMILLY-SUR-SEINE	1	N°1 : HÔTEL DE VILLE – 1, RUE DE LA BOULE D'OR	COLETTE FELIX SUPPLEANT : JEAN OUDIN
ROMILLY-SUR-SEINE	1	N°2 : ECOLE MIGNONNETTE – 35, PLACE MIGNONNETTE	RENÉ BROUARD SUPPLEANT : JEAN OUDIN
ROMILLY-SUR-SEINE	1	N°3 : ESPACE AMBROISE CROIZAT – 6, AVENUE JEAN JAURÈS	SIMONE CARUANA SUPPLEANT : ANDRE DUBOIS
ROMILLY-SUR-SEINE	1	N°4 : ECOLE ROMAIN ROLLAND – 1, RUE PAUL GUILLOT	JESUS ALCARAZ SUPPLEANT : ANDRE DUBOIS
ROMILLY-SUR-SEINE	1	N°5 : Ecole Romain Rolland: 1 RUE PAUL GUILLOT	MICHELINE LASSERE SUPPLEANTE : COLETTE DUBOIS
ROMILLY-SUR-SEINE	1	N°6 : ESPACE GASTON MONMOUSSEAU – 2, AVENUE DU 8 MAI 1945 (À L'ANGLE DE LA RUE DU TROU DU CHÊNE)	JACKY CHAUMONT SUPPLEANTE : COLETTE DUBOIS
ROMILLY-SUR-SEINE	1	N°7 : ESPACE GASTON MONMOUSSEAU – 2, AVENUE DU 8 MAI 1945 (À L'ANGLE DE LA RUE DU TROU DU CHÊNE)	JEAN-CLAUDE REGNAULT SUPPLEANT : ALAIN GROLIER
ROMILLY-SUR-SEINE	1	N°8 : ECOLE ROBESPIERRE – 17, BOULEVARD MAXIMILIEN ROBESPIERRE	JEAN-CLAUDE JOLAIN SUPPLEANT : ALAIN GROLIER
ROMILLY-SUR-SEINE	1	N°9 : ECOLE DE LION – 68, RUE DE GABRIEL PÉRI	MARIE-FRANCE MIGNOT SUPPLEANTE : NATAHALIE THIBAUT
ROMILLY-SUR-SEINE	1	N°10 : PAUL LANGEVIN – 2, RUE DE LA TOURNELLE	JOËLLE PAULET SUPPLEANTE : NATHALIE THIBAUT
RONCENAY	1	SALLE POLYVALENTE – CHEMIN DE L'ÉTANG	JEAN-MARIE CARTIER SUPPLEANT : JEAN-LOUIS MATRAN
ROSIERES-PRÈS-TROYES	1	N°1 : ECOLE ELEMENTAIRE – PLACE CHARLES DE GAULLE	JEAN LAMORLETTE
ROSIERES-PRÈS-TROYES	1	N°2 : ECOLE ELEMENTAIRE – PLACE CHARLES DE GAULLE	JEAN LAMORLETTE
ROSIERES-PRÈS-TROYES	1	N°3 : ECOLE ELEMENTAIRE – PLACE CHARLES DE GAULLE	JEAN LAMORLETTE
ROSNAVY-L'HOPITAL	1	SALLE DES FETES – RUE DU LONG	GILBERT MARTIN
ROUILLY-SACEY	1	RUE DE L'ÉCOLE	JEAN-CLAUDE HARMAND SUPPLEANT : ALAIN CHARLOT
ROUILLY-SAINT-LOUP	1	27, RUE SAINT LOUP	LOUIS VALLI SUPPLEANTE : AGNES VALLI
ROUVRES-LES-VIGNES	1	MAIRIE – 2, RUE DE LA MAIRIE	BRUNO DOSNE
RUMILLY-LÈS-VAUDES	1	33, ROUTE DE CHAOURCE	GEORGES REBOURS SUPPLEANT : DANIEL NININO
RUVIGNY	1	MAIRIE – 1, GRANDE RUE	COLETTE DUMONT SUPPLEANTE : MURIELLE BAUBAND
SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	1	N°1 : SALLE DES FETES DE L'HOTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND (ENTRE LA RUE HENRI FORJOT ET LA RUE OBER-RAMSTADT)	CLAUDE BASSO-BONDINI SUPPLEANTE : LUCETTE MOUZON
SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	1	N°2 : SALLE DES FETES DE L'HOTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND (ENTRE LA RUE HENRI FORJOT ET LA RUE OBER-RAMSTADT)	JEAN-CLAUDE THIERRY SUPPLEANTE : LUCETTE MOUZON
SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	1	N°3 : MONTIER LA CELLE – 3, RUE PIERRE DE CELLE	ADRIENNE VIREY SUPPLEANTE : LUCETTE MOUZON
SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	1	N°4 : MONTIER LA CELLE – 3, RUE PIERRE DE CELLE	JEAN-PIERRE AMPS SUPPLEANTE : LUCETTE MOUZON
SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	1	N°5: MONTIER LA CELLE 3 RUE PIERRE DE CELLE	WILLIAM KREITER SUPPLEANTE : LUCETTE MOUZON
SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	1	N°6 : AUGUSTE RENOIR – 14, RUE JULES FERRY	GÉRARD CORDIER SUPPLEANTE : LUCETTE MOUZON

COMMUNE		ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	DELEGUES DE L'ADMINISTRATION
SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	1	N°7 : AUGUSTE RENOIR – 14, RUE JULES FERRY	CHRISTINE PUGIGNÉ SUPPLEANTE : LUCETTE MOUZON
SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	1	N°8 : AUGUSTE RENOIR – 14, RUE JULES FERRY	SIMONE BAULEY SUPPLEANTE : LUCETTE MOUZON
SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	1	N°9 : REPUBLIQUE – 21, AVENUE DES TILLEULS	CATHERINE DOMINIACK SUPPLEANTE : LUCETTE MOUZON
SAINT-AUBIN	1	MAIRIE – 1, PLACE DE LA MAIRIE	NICOLE MICHON SUPPLEANT : DANIEL PASQUET
SAINT-BENOIST-SUR-VANNE	1	SALLE DES FETES – RUE NEUVE	ANDRÉ BEAUQUIN SUPPLEANT : LIONEL CROSIER
SAINT-BENOIT-SUR-SEINE	1	7, RUE DES MONTS	YVAN MAGERAND
SAINT-CHRISTOPHE-DODINICOURT	1	MAIRIE – 1, RUE PRINCIPALE	NATHALIE LAMOTTE SUPPLEANTE : JACQUELINE ROBERT
SAINT-ETIENNE-SOUS-BARBUISE	1	MAIRIE – 11, RUE DE LA LIBÉRATION	MARYSE CHAMPENOIS SUPPLEANTE : NELLY FERAT
SAINT-FLAVY	1	32, RUE PRINCIPALE	MONIQUE GIANI SUPPLEANTE : CHRISTINE HAZOUARD
SAINT-GERMAIN	1	N°1: ECOLE JEAN MONNET – 867, ROUTE DE TROYES	PIERRE PARIGOT
SAINT-GERMAIN	1	N°2 : CENTRE SPORTIF-137 RUE LOUIS GUILLEMIN-LEPINE-	GILBERT SAVART
SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	1	1, RUE DE PARIS	LUDOVIC LANGE
SAINT-JEAN-DE-BONNEVAL	1	MAIRIE – 4, RUE DE L'ÉGLISE	CLAUDE THIBAUDOT SUPPLEANT : JEAN-MARC MEISTRETTY
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	1	N°1 : SALLE POLYVALENTE – PARC ANDRÉ GRIMONT	JEAN-YVES GIRAUDET DE BOUEMANGE SUPPLEANT : YVES RODIQUE
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	1	N°2 : SALLE POLYVALENTE – PARC ANDRÉ GRIMONT	JACQUES DUFLOT SUPPLEANT : YVES RODIQUE
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	1	N°3 : SALLE POLYVALENTE – PARC ANDRÉ GRIMONT	CHRISTIAN MULLOT SUPPLEANT : YVES RODIQUE
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	1	N°4 : SALLE POLYVALENTE – PARC ANDRÉ GRIMONT	GERARD NINOREILLE SUPPLEANT : YVES RODIQUE
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	1	N°5: SALLE POLYVALENTE PARC ANDRÉ GRIMONT	FRANCIS GENDRE SUPPLEANT : YVES RODIQUE
SAINT-LEGER-PRES-TROYES	1	SALLE ANNEXE JEAN PHOCION – 6, RUE DE L'EGLISE	ALINE GIRARDIN SUPPLEANTE : JACQUELINE POTTIER
SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE	1	MAIRIE – 1, PLACE DE LA MAIRIE	ANDRÉ CHRETIEN SUPPLEANTE : JOSETTE CHOPPIN
SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE	1	MAIRIE – 13, RUE PRINCIPALE	MARIE-JOSÉE LORPHELIN SUPPLEANTE : NATHALIE PESME
SAINT-LOUP-DE-BUFFIGNY	1	PLACE DE L'ÉGLISE	BERNARD DENIS SUPPLEANTE : PEGGY BOURBONNEUX
SAINT-LUPIEN	1	19, RUE DE LA MAIRIE	THÉRÈSE DELAUNAY SUPPLEANTE : MICHELE MARTIN
SAINT-LYE	1	N°1 : SALLE DES FÊTES – PLACE DE L'ÉGLISE	CHRISTIAN PAYEN SUPPLEANT : JOEL LEOTIER
SAINT-LYE	1	N°2 : SALLE DES FÊTES – PLACE DE L'ÉGLISE	JACQUES PICHENEY SUPPLEANT : JOEL LEOTIER
SAINT-LYE	1	N°3 : SALLE POLYVALENTE DE GRANGE L'EVÊQUE	JEAN-PIERRE GATOUILLAT SUPPLEANT : JOEL LEOTIER
SAINT-MARDS-EN-OTHE	1	MAIRIE – 14, RUE CHARLES PETIT	ANNE-MARIE MASSIASSE SUPPLEANTE : JACQUELINE LEMOINE

COMMUNE		ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	DELEGUES DE L'ADMINISTRATION
<b>SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY</b>	<b>1</b>	1, RUE DE LA POSTE	CATHERINE LEMOT SUPPLEANT : HERVE PAYEN
<b>SAINTE-MAURE</b>	<b>1</b>	N°1 : 3, RUE GERMAIN BERTON	ODILE LAMY SUPPLEANT : DENIS MONGIN
<b>SAINTE-MAURE</b>	<b>1</b>	N°2 : 3 RUE GERMAIN BERTON	RAYNALD GUILBAUD-DOMANGE SUPPLEANT : DENIS MONGIN
<b>SAINT-MESMIN</b>	<b>1</b>	PLACE DE LA MAIRIE	JEAN-PIERRE CHARRIER
<b>SAINT-NABORD-SUR-AUBE</b>	<b>1</b>	MAIRIE – 32, RUE PRINCIPALE	ODETTE GUBLIN SUPPLEANT : REGIS ROBIN
<b>SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE</b>	<b>1</b>	MAIRIE - 15, GRANDE RUE	MARIE-CLAUDE POINT SUPPLEANTE : ANDREE FIGIER
<b>SAINT-OULPH</b>	<b>1</b>	SALLE POLYVALENTE PAULETTE HENRIET – 3, PLACE DES TILLEULS	RENE DE RICKER SUPPLEANT : ERIC COGNARD
<b>SAINT-PARRES-AUX-TERTRES</b>	<b>1</b>	N°1 : SALLE DES MARIAGES – 2, RUE HENRI BERTHELOT	DANIEL MEUNIER SUPPLEANT : ALAIN BOUVY
<b>SAINT-PARRES-AUX-TERTRES</b>	<b>1</b>	N°2 : SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – 2, RUE HENRI BERTHELOT	DANIEL MEUNIER SUPPLEANT : ALAIN BOUVY
<b>SAINT-PARRES-AUX-TERTRES</b>	<b>1</b>	N°3 : SALLE DES CONFÉRENCES – RUE PIERRE BROSSOLETTE	DANIEL MEUNIER SUPPLEANT : ALAIN BOUVY
<b>SAINT-PARRES-LES-VAUDES</b>	<b>1</b>	MAIRIE – 24, RUE GEORGES FURIER	CHRISTIAN BECUE SUPPLEANTE : CLAUDINE GOBERT
<b>SAINT-PHAL</b>	<b>1</b>	MAIRIE 7 RUE DES CAFÉS	CLAUDE BATT
<b>SAINT-POUANGE</b>	<b>1</b>	MAIRIE – 3, RUE EDOUARD HERRIOT	NICOLE PONTAROLLO SUPPLEANTE : MARIE-CHRISTINE KAMITSIS
<b>SAINT-REMY-SOUS-BARBUISE</b>	<b>1</b>	MAIRIE – 17BIS, RUE DE L'ORME	GÉRARD MATHIEU
<b>SAINTE-SAVINE</b>	<b>1</b>	N°1 : SALLE DES MARIAGES DE LA MAIRIE – 1, RUE LAMORICIÈRE	MICHEL PERNEY SUPPLEANT : LOIC BOSSUAT
<b>SAINTE-SAVINE</b>	<b>1</b>	N°2 : SALLE DES MARIAGES DE LA MAIRIE – 1, RUE LAMORICIÈRE	MICHEL PERNEY SUPPLEANT : LOIC BOSSUAT
<b>SAINTE-SAVINE</b>	<b>1</b>	N°3 : SALLE DE CLASSE DE L'ÉCOLE JULES FERRY – 5, RUE JULES FERRY	CLAUDE GHYSDAEL SUPPLEANT : ANDRE JEANNEL
<b>SAINTE-SAVINE</b>	<b>1</b>	N°4 : SALLE DE CLASSE DE L'ÉCOLE JULES FERRY – 5, RUE JULES FERRY	CLAUDE GHYSDAEL SUPPLEANT : ANDRE JEANNEL
<b>SAINTE-SAVINE</b>	<b>1</b>	N°5 : ÉCOLE MATERNELLE LUCIE AUBRAC – 2 CHEMIN DU PARC	BERNARD GOUSSET SUPPLEANT : ALAIN VIGEANNEL
<b>SAINTE-SAVINE</b>	<b>1</b>	N°6 : ÉCOLE MATERNELLE GEORGES GUINGOUIN – 58, RUE DE CHANTELOUP	BERNARD GOUSSET SUPPLEANT : ALAIN VIGEANNEL
<b>SAINTE-SAVINE</b>	<b>1</b>	N°7 : ÉCOLE MATERNELLE GEORGES GUINGOUIN – 58, RUE DE CHANTELOUP	DENIS VENUAT SUPPLEANTE : CHRISTINE ANTOINE
<b>SAINT-THIBAULT</b>	<b>1</b>	7, RUE DE L'ÉGLISE	GASTON LECERF SUPPLEANT : ETIENNE BAZIN
<b>SAINT-USAGE</b>	<b>1</b>	MAIRIE – 1, RUE DE LA TUILERIE	DANIELLE LIONNET SUPPLEANTE : CHANTAL LUX
<b>SALON</b>	<b>1</b>	1, PLACE DE LA MAIRIE	BÉATRICE DIOT SUPPLEANTE : REGINE GUGGER
<b>SAULCY</b>	<b>1</b>	MAIRIE – 2, RUE DE L'ÉTANG	ROGER GEOFFROY SUPPLEANTE : ISABELLE FROMAGEOT
<b>SAVIERES</b>	<b>1</b>	SALLE DES FETES - 60, PLACE DE LA SALLE DES FETES	JEAN ROUSSEL
<b>SEMOINE</b>	<b>1</b>	SALLE POLYVALENTE – 1, RUE DES TILLEULS	STÉPHANIE RADET SUPPLEANT : CHRISTOPHE ROLLET
<b>SOLIGNY-LES-ETANGS</b>	<b>1</b>	1 RUE DE L'ÉGLISE	GINETTE LAUXERROIS
<b>SOMMEVAL</b>	<b>1</b>	MAIRIE – 128, RUE DE LA RENCONTRE	THIERRY GARCONNAT
<b>SOULAINES-DHUY</b>	<b>1</b>	MAIRIE – 2, PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE	ALEXIS MICHALOWSKI

COMMUNE		ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	DELEGUES DE L'ADMINISTRATION
SOULIGNY	1	MAIRIE – PLACE DE LA CHARME	CHANTAL MARMILLON SUPPLEANTE : EVELYNE LEFRANC
SPOY	1	SALLE POLYVALENTE – PLACE CHAUDRON	MARIE-CHRISTINE BATILLET
THENNELIERES	1	MAIRIE – 7, RUE DU 14 JUILLET	ANNE PELOSO SUPPLEANT : JEAN-MICHEL SOLAY
THIEFFRAIN	1	MAIRIE – 2, RUE DE L'ABBÉ VIVIEN	MICHEL MARISY SUPPLEANTE : VERONIQUE VESSELLE
THIL	1	PLACE DE LA MAIRIE	MARIE-HÉLÈNE BERRARD
THORS	1	MAIRIE – 2, PLACE DE LA MAIRIE	BERTRAND CROSET
TORCY-LE-GRAND	1	MAIRIE – PLACE DU CHAUFFOUR	JEAN-JACQUES GRANDGEORGE SUPPLEANT : DANIEL REGNAULT
TORCY-LE-PETIT	1	MAIRIE – VOIE D'ARCIS	DANIEL LEDHUY SUPPLEANTE : ANNE DUPUIS
TORVILLIERS	1	SALLE POLYVALENTE DE L'ÉCOLE – 19, RUE DE LA MAIRIE	MICHEL JAILLANT
TRAINEL	1	SALLE DU MOULIN – 49, RUE SAINT ANTOINE	JACQUELINE GARNIER SUPPLEANTE : ANNETTE FOUCAULT
TRANCAULT	1	MAIRIE – 1, RUE FRANÇOIS LE CAMUS	GILBERT DUVAL SUPPLEANTE : JOSETTE PETIT
TRANNES	1	SALLE POLYVALENTE ANDRÉ LIGNIER	FABRICE JOLY SUPPLEANT : MICHEL FORET
TROUANS	1	10, RUE DE CHÂLONS	FRÉDÉRIC SEURAT
TROYES	1	N°1 HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	GÉRARD DOLLAT SUPPLEANTE : CATHERINE MONET
TROYES	1	N°2 : HOTEL DE VILLE 2 – SALLE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	GÉRARD DOLLAT SUPPLEANTE : CATHERINE MONET
TROYES	1	N°3 : DIDEROT 1 – 12, RUE DIDEROT	GÉRARD DOLLAT SUPPLEANTE : CATHERINE MONET
TROYES	1	N°4 : DIDEROT 2 – 12, RUE DIDEROT	GÉRARD DOLLAT SUPPLEANTE : CATHERINE MONET
TROYES	1	N°5 : LE MODERNE – 2, RUE DE MOLESME	GÉRARD DOLLAT SUPPLEANTE : CATHERINE MONET
TROYES	1	N°6 : 14 JUILLET – 72, RUE CHARLES GROS	GÉRARD DOLLAT SUPPLEANTE : CATHERINE MONET
TROYES	1	N°7 : AUGUSTE MILLARD – 37, COURS JACQUIN	GÉRARD DOLLAT SUPPLEANTE : CATHERINE MONET
TROYES	1	N°8 : ESPACE SAINT JACQUES 1 – 2, PLACE DE SOËST	GÉRARD DOLLAT SUPPLEANTE : CATHERINE MONET
TROYES	1	N°9 : ESPACE ST JACQUES 2 – 2, PLACE DE SOËST	GÉRARD DOLLAT SUPPLEANTE : CATHERINE MONET
TROYES	1	N°10 : JULES FERRY 1 – 40, RUE JEAN LACOSTE	BERNARD FRANCK SUPPLEANTE : CATHERINE MONET
TROYES	1	N°11 : JULES FERRY 2 – 40, RUE JEAN LACOSTE	BERNARD FRANCK SUPPLEANTE : CATHERINE MONET
TROYES	1	N°12 : CHARLES CHEVALIER 1 – 35BIS, RUE DES MAROTS	BERNARD FRANCK SUPPLEANTE : CATHERINE MONET
TROYES	1	N°13 : CHARLES CHEVALIER 2 – 35BIS, RUE DES MAROTS	BERNARD FRANCK SUPPLEANTE : CATHERINE MONET
TROYES	1	N°14 : PREIZE 1 – RUE DU CLOS CAMUS	MAGALI ROGARD SUPPLEANTE : CATHERINE MONET
TROYES	1	N°15 : PREIZE 2 – RUE DU CLOS CAMUS	MAGALI ROGARD SUPPLEANTE : CATHERINE MONET
TROYES	1	N°16 : VASSAULES 1 : 139, RUE ETIENNE PÉDRON	MAGALI ROGARD SUPPLEANTE : CATHERINE MONET
TROYES	1	N°17 : VASSAULES 2 : 139, RUE ETIENNE PÉDRON	MAGALI ROGARD SUPPLEANTE : CATHERINE MONET

COMMUNE		ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	DELEGUES DE L'ADMINISTRATION
TROYES	1	N°18 : BLOSSIERES – 51, RUE DE GOURNAY	CLAUDE JACOB SUPPLEANTE : CATHERINE MONET
TROYES	1	N°19 : SENARDES 1 – PLACE DE L'ANE PATOCHE	CLAUDE JACOB SUPPLEANTE : CATHERINE MONET
TROYES	1	N°20 : SENARDES 2 – PLACE DE L'ANE PATOCHE	CLAUDE JACOB SUPPLEANTE : CATHERINE MONET
TROYES	1	N°21 : TERRASSES 1 - 30, BOULEVARD JULES GUESDE	NICOLE DUBOIS SUPPLEANTE : CATHERINE MONET
TROYES	1	N°22 : TERRASSES 2 - 30, BOULEVARD JULES GUESDE	NICOLE DUBOIS SUPPLEANTE : CATHERINE MONET
TROYES	1	N°23 : PAUL BERT 1 - 5, RUE EDOUARD VAILLANT	NICOLE DUBOIS SUPPLEANTE : CATHERINE MONET
TROYES	1	N°24 : PAUL BERT 2 - 5, RUE EDOUARD VAILLANT	NICOLE DUBOIS SUPPLEANTE : CATHERINE MONET
TROYES	1	N°25 : PAUL BERT 3 - 5, RUE EDOUARD VAILLANT	NICOLE DUBOIS SUPPLEANTE : CATHERINE MONET
TROYES	1	N°26 : JEAN MACÉ 1 - PLACE JEAN MACÉ	NICOLE DUBOIS SUPPLEANTE : CATHERINE MONET
TROYES	1	N°27 : JEAN MACÉ 2 - PLACE JEAN MACÉ	NICOLE DUBOIS SUPPLEANTE : CATHERINE MONET
TROYES	1	N°28 : EDOUARD VAILLANT – 95, RUE EDOUARD VAILLANT	NICOLE DUBOIS SUPPLEANTE : CATHERINE MONET
TROYES	1	N°29 : CHARTREUX – RUE ROMAIN ROLLAND	NICOLE DUBOIS SUPPLEANTE : CATHERINE MONET
TURGY	1	MAIRIE – 21, GRANDE RUE	MONIQUE LAMOLINE NICOLE POILVE
UNIENVILLE	1	ANCIENNE SALLE DE CLASSE – 6, RUE SAINT ANTOINE	ANNICK BERGERAT SUPPLEANT : JEAN-MICHEL CHATELAIN
URVILLE	1	SALLE POLYVALENTE – 1, PLACE ARMAND	DANIEL BILLETTE SUPPLEANTE : PAULETTE COLLOT
VAILLY	1	MAIRIE – 23 BIS, GRANDE RUE	CLAUDE BERTHELOT SUPPLEANTE : GERALD DARGENT
VAL-D'AUZON	1	2, RUE GAULIÈRE – VILLEHARDOUIN	THIERRY BOURCIER SUPPLEANT : LUCIEN LACOUR
VALLANT SAINT GEORGES	1	MAIRIE – 11, GRANDE RUE	ODILE DÉON
VALLENTIGNY	1	17, RUE DES BUCHETTES	JEAN-JACQUES CURIN SUPPLEANTE : MICHELINE MARNAT
VALLIERES	1	MAIRIE – 15 BIS, RUE HAUTE	MICHEL RASSAT SUPPLEANT : DANIEL BLANC
VANLAY	1	ROUTE D'ERVY	CLAUDE LAFFRAT SUPPLEANT : MICHEL JACQUARD
VAUCHASSIS	1	MAIRIE – PLACE DE LA MAIRIE	BERNARD DEVILLE SUPPLEANT : JOEL BEAUGRAND
VAUCHONVILLIERS	1	2 RUE DE L'ÉGLISE	JACQUES DE VLIEGHER
VAUCOGNE	1	MAIRIE – 13, GRANDE RUE	PAUL PIAT
VAUDES	1	37, GRANDE RUE	HERVÉ VAN RYSEGHEM
VAUPOISSON	1	MAIRIE – 2, RUE DE LA MAIRIE	BAPTISTE MAUCLAIRE SUPPLEANT : NICOLE ROCHER
VENDEUVRE-SUR-BARSE	1	N°1 : ECOLE PIERRE ET MARIE CURIE – RUE PIERRE ET MARIE CURIE	GUY DEMONTROND SUPPLEANTE : VIOLETTA SCOTTE
VENDEUVRE-SUR-BARSE	1	N°2 : ECOLE BELLEVUE – 8, ALLÉE DES MARRONNIERS	FRANÇOISE CASPOIR SUPPLEANTE : VIOLETTA SCOTTE
VERNONVILLIERS	1	SALLE SOCIO-CULTURELLE : RUE DE LA BOURBONNE	PASCAL DESCHAMPS
VERPILLIERES-SUR-OURCE	1	MAIRIE – 39, GRANDE RUE	MARCELLE MILLOT SUPPLEANTE : BERNADETTE FORNONI
VERRICOURT	1	MAIRIE – RUE DE LA MAIRIE	DELPHINE LERMITTE SUPPLEANTE : SYLVIANE MICHEL

COMMUNE		ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	DELEGUES DE L'ADMINISTRATION
VERRIERES	1	N°1 ; CENTRE SOCIOCULTUREL – PLACE RENÉ RENAULT	LOUIS LEPAGE SUPPLEANTE : CLAUDIE LANOUX
VERRIERES	1	N°2 ÉCOLE PRÉÉLÉMENTAIRE – SALLE DE MOTRICITÉ – PLACE RENÉ RENAULT	JEAN DANJIN SUPPLEANTE : EVELYNE LEPAGE
VIAPRES-LE-PETIT	1	MAIRIE – 1, RUE DE L'ABBE THIESSION	SYLVIA BRODEAUX SUPPLEANT : SYLVAIN BLEMON
VILLACERF	1	MAIRIE – 20, RUE ROYALE	DOMINIQUE DALLEMAGNE SUPPLEANTE : AUDE FONTANIER
VILLADIN	1	SALLE DE L'ANCIENNE ÉCOLE	ANDRÉ DESHAYES SUPPLEANT : DIDIER DURAND
VILLE-SUR-ARCE	1	MAIRIE – 2, GRANDE RUE	RÉGIS BARBE SUPPLEANTE : MARIE-MARTINE FRANCOIS
VILLE-SUR-TERRE	1	MAIRIE – 6, ROUTE DE SOULAINES	JEANINE GAGNEUX
VILLECHETIF	1	MAIIE – 21, RUE DE LA CROIX	YVON PREVOST SUPPLEANTE : CAMILLE CHARIGOT
VILLELOUP	1	2, RUE SAINTE BARBE	MICHELINE TROUVE
VILLEMEREUIL	1	5, RUE DE LA MAIRIE	MARIE-JEANNE TRUPKOVIC
VILLEMOIRON-EN-OTHE	1	SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – PLACE DE LA MAIRIE	GÉRARD BANSE
VILLEMORIEN	1	MAIRIE – PLACE DE L'ÉGLISE	OLIVIER NETTELER
VILLEMUYENNE	1	MAIRIE – 20, RUE PAUL VIARDET	CLAUDE COLLOT SUPPLEANT : YVON BAGUET
VILLENAUXE LA GRANDE	1	N°1 : PLACE GEORGES CLEMENCEAU	JEAN-YVES MATHIAS SUPPLEANTE : NICOLE JOZY
VILLENAUXE LA GRANDE	1	N°2 : RUE DU PERREY	JEAN-YVES MATHIAS SUPPLEANTE : NICOLE JOZY
VILLENEUVE-AU-CHEMIN	1	PLACE DU 15 JUIN 1940	AUDREY TORRI SUPPLEANTE : CHANTAL CLERIN
VILLERET	1	SALLE DES FETES – RUE SAINT FERREOL	VALÉRIE BOURGUIGNON SUPPLEANT : GERARD BABY
VILLERY	1	MAIRIE - 17, ROUTE NATIONALE	ALAIN MARNAT SUPPLEANT : JEAN-FRANCOIS RICHIR
VILLE-SOUS-LA-FERTE	1	N°1 : 14, ROUTE DE DIJON	MANUELA COTHIAS SUPPLEANT : REGIS BERTHOUX
VILLE-SOUS-LA-FERTE	1	N°2 : 6, RUE DE L'ABBAYE – CLAIRVAUX	CHRISTOPHE BOURLIER SUPPLEANTE : JOELLE BREVOT
VILLE-SOUS-LA-FERTE	1	N°3 : 1BIS, ROUTE DE DIJON – FORGES SAINT BERNARD	DOMINIQUE BERTHIER SUPPLEANT : HERVE SUCHET
VILLETTE-SUR-AUBE	1	41, RUE DE PARIS	PASCAL MASSON SUPPLEANTE : ODETTE MASSON
VILLIERS-HERBISSE	1	MAIRIE – 2, RUE BASSE	JOCELYNE CARTIER SUPPLEANT : JEAN-MARIE GUILLAUME
VILLIERS-LE-BOIS	1	13, GRANDE RUE	JEAN-CLAUDE DELRUE SUPPLEANTE : MARYSE FEVRE
VILLIERS-SOUS-PRASLIN	1	MAIRIE – RUE DE LA FOSSE AUX BRIOTS	SÉBASTIEN GAUTHEROT
VILLY-EN-TRODES	1	MAIRIE – 2, PLACE DE L'ÉGLISE	DAVID SZCZEK SUPPLEANTE : NADINE MEILLIEZ
VILLY-LE-BOIS	1	1, RUE SAINT ANTOINE	FRANCINE MARTIN SUPPLEANT : LIONEL JANUS
VILLY-LE-MARECHAL	1	MAIRIE – 14, GRANDE RUE	ELISABETH LEBLANC SUPPLEANTE : MARIE-PIERRE POKALSKY
VINETS	1	PLACE DE LA MAIRIE	NATHALIE DEDET

<b>COMMUNE</b>		<b>ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE</b>	<b>DELEGUES DE L'ADMINISTRATION</b>
<b>VIREY-SOUS-BAR</b>	<b>1</b>	8, RUE JEAN MONNET	ANNICK FOURNET SUPPLEANT : FRANCIS VALLARCHER
<b>VITRY-LE-CROISE</b>	<b>1</b>	PLACE DE LA MAIRIE	THIERRY GODIN
<b>VIVIERS-SUR-ARTAUT</b>	<b>1</b>	SALLE POLYVALENTE DE LA MAIRIE – PLACE DE LA MAIRIE	FRANÇOISE GRANDPIERRE SUPPLEANTE : JUSTINE FERREIRA
<b>VOIGNY</b>	<b>1</b>	18, RUE JEANNE BACHELARD	MICHEL BESTAUTTE SUPPLEANTE : EVELYNE MOLINET
<b>VOSNON</b>	<b>1</b>	SALLE DES FETES - 64, RUE DE LA MAIRIE	ELIANE CARRBRIGITTE PELLETIER
<b>VOUE</b>	<b>1</b>	43, ROUTE IMPÉRIALE	JACQUES BRADIER
<b>VOUGREY</b>	<b>1</b>	MAIRIE	ERIC CHARLOT
<b>VULAINES</b>	<b>1</b>	2, RUE DU MONTIER	MONIQUE MENNERET SUPPLEANT : JEAN-PAUL NONAT
<b>YEVRES-LE-PETIT</b>	<b>1</b>	MAIRIE – 10, RUE SAINT-LAURENT	MAUDE PIERRE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'AUBE

SOUS-PREFECTURE  
DE NOGENT-SUR-SEINE

Nogent-sur-Seine, le 25 août 2017

Section d'appui au développement local  
et socio-économique

ARRETE N° SPNGT-2017237-001

Création d'une régie de recettes d'Etat de la  
police municipale de Pont-Sainte-Marie

**LA PREFÈTE DE L'AUBE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux polices municipales ;

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2212-5, et L. 5211-4-2 ;

Vu le code de la route notamment l'article R.130-2 et L.121-4 ;

Vu le code de la sécurité intérieure notamment les articles L.512-1 à L.512-3 ;

Vu les décrets n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et n°2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, afin de justifier les évolutions possibles de l'indemnité de responsabilité versé aux régisseur ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 juillet 1993 modifié habilitant les préfets à instituer ou à modifier des régies d'avances et de recettes de l'Etat auprès des services de police municipale ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu le décret du 12 juillet 2017 nommant Madame Sylvie CENDRE, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Aube ;

Vu l'arrêté n° DCDL-BCLI-2017202-0001 du 21 juillet 2017 portant délégation de signature à Madame Sylvie CENDRE, secrétaire générale de la préfecture de l'Aube ;

Vu les instructions du Ministre de l'Intérieur du 3 mai 2002, 25 juillet 2002, 14 novembre 2002 et 11 septembre 2003,

Vu le courrier du Maire de Pont-Sainte-Marie en date du 19 juillet 2017 sollicitant la création d'une régie de recettes d'Etat pour sa police municipale;

Vu l'avis de la Direction départementale des Finances Publiques de l'Aube en date du 31 juillet 2017;

Sur propositions de Madame la Secrétaire Générale

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Une régie de recettes de l'Etat est instituée auprès du service de la police municipale de Pont-Sainte-Marie pour percevoir le produit des amendes forfaitaires émises par les agents de police municipale dans le cadre de la police de la circulation et du stationnement en application de l'article L.2212-5 du code général des collectivités territoriales ainsi que le produit des consignations prévues par l'article L.121-4 du code de la route.

**ARTICLE 2 :** Le régisseur, responsable de la police municipale, peut être assisté d'autres agents de police municipale désignés comme mandataires.

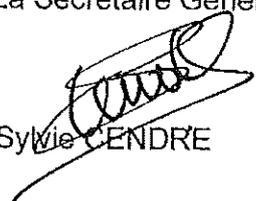
**ARTICLE 3 :** Le régisseur et ses mandataires encaissent et reversent les fonds à la caisse du siège de la Direction départementale des Finances publiques de l'Aube (DDFIP) au 22 Bld Gambetta à Troyes. Une liste exhaustive de tous les mandataires ainsi que de leur spécimen de signature sera adressée à la Directrice départementale des Finances publiques de l'Aube, qui sera avertie à chaque changement de mandataire. »

**ARTICLE 4 :** La régie devra être installée dans un local sécurisé. Les fonds et les valeurs seront conservés dans un coffre-fort ou une armoire-forte auquel seul le régisseur et son suppléant auront accès.

**ARTICLE 5 :** Le maire de Pont-Sainte-Marie veillera au respect des obligations qui incombent à la commune ; il avertira la Préfète et la Directrice départementale des Finances Publiques en cas de cessation d'activité du régisseur ou de son suppléant.

**ARTICLE 6 :** La Secrétaire Générale de l'Aube, et la Directrice départementale des Finances Publiques de l'Aube sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Maire de Pont-Sainte-Marie et publié au recueil des actes administratifs.

Pour la Préfète et, par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Sylvie CENDRE



PREFET DE L'AUBE

**SOUS-PRÉFECTURE  
DE NOGENT-SUR-SEINE**  
Section d'appui au développement local  
et socio-économique

Nogent-sur-Seine le 25 août 2017

Police Municipale de la commune de Pont-Sainte-Marie  
Régie de recettes de l'État  
Nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant

ARRÊTE N°SPNGT-2017237-002

**LA PRÉFÈTE DE L'AUBE**

**Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux polices municipales ;

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2212-5, et L. 5211-4-2 ;

Vu le code de la route notamment l'article R.130-2 et L.121-4 ;

Vu le code de la sécurité intérieure notamment les articles L.512-1 à L.512-3 ;

Vu les décrets n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et n°2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, afin de justifier les évolutions possibles de l'indemnité de responsabilité versé aux régisseur ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 juillet 1993 modifié habilitant les préfets à instituer ou à modifier des régies d'avances et de recettes de l'Etat auprès des services de police municipale ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu le décret du 12 juillet 2017 nommant Madame Sylvie CENDRE, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Aube ;

Vu l'arrêté n°DCDL-BCLI-2017202-0001 du 21 juillet 2017 portant délégation de signature à Madame Sylvie CENDRE, secrétaire générale de la préfecture de l'Aube ;

Vu les instructions du Ministre de l'Intérieur du 3 mai 2002, 25 juillet 2002, 14 novembre 2002 et 11 septembre 2003,

Vu le courrier du Maire de Pont-Sainte-Marie en date du 19 juillet 2017 sollicitant la création d'une régie de recettes d'Etat pour sa police municipale;

Vu l'avis de la Direction départementale des Finances Publiques de l'Aube en date du 31 juillet 2017;

Vu l'arrêté préfectoral n° SPGT-2017237-0001 du 25 août 2017 portant création d'une régie de recettes de l'État auprès du service de police municipale de Pont-Sainte-Marie,

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Monsieur Julien **LEBRUN**, agent de surveillance des voies publiques de police municipale de la commune de Pont-Sainte-Marie, **est nommé régisseur titulaire** de recettes en vue de percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application des article L. 2212-5 du code général des collectivités territoriales, et les produits des consignations prévues par l'article L. 121-4 du code de la route.

**ARTICLE 3 :** Madame Annick **PRULHIERE**, rédacteur principale, responsable du service de finances, **est nommée régisseur suppléant ou mandataire**. Elle remplacera le régisseur titulaire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

**ARTICLE 4 :** Monsieur Julien **LEBRUN** est responsable personnellement et pécuniairement de l'encaissement des fonds, de la tenue des comptabilités mises à sa charge, de la conservation et de la remise des fonds et valeurs.

**ARTICLE 5 :** Compte tenu du montant moyen prévisionnel des recettes encaissées mensuellement (inférieur à 1220 €), Monsieur Julien **LEBRUN** sera dispensé de la constitution d'un cautionnement.

**ARTICLE 6 :** Monsieur Julien **LEBRUN** percevra une indemnité annuelle de responsabilité d'un montant de 110 €.

**ARTICLE 7 :** Le régisseur titulaire exerce l'autorité hiérarchique sur le régisseur suppléant en ce qui concerne les opérations relatives à la régie. Il attribue nominativement, sous sa responsabilité, les carnets de verbalisation à chaque agent de police municipale et surveillant de stationnement autorisé.

**ARTICLE 8 :** La Secrétaire Générale de l'Aube, l'administratrice générale des Finances Publiques de l'Aube et le Maire de Pont-Sainte-Marie, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs.

Pour la Préfète et, par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Sylvie CENDRE